BnF Gallica

Le Mercure

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Le Mercure. 1722-04.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE
88

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Uu

(64)

~~C. double.~~
~~1569.~~
~~628.~~

~~D 2400~~ double
M

Uu 5236

LE MERCURE D'AVRIL 1722.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

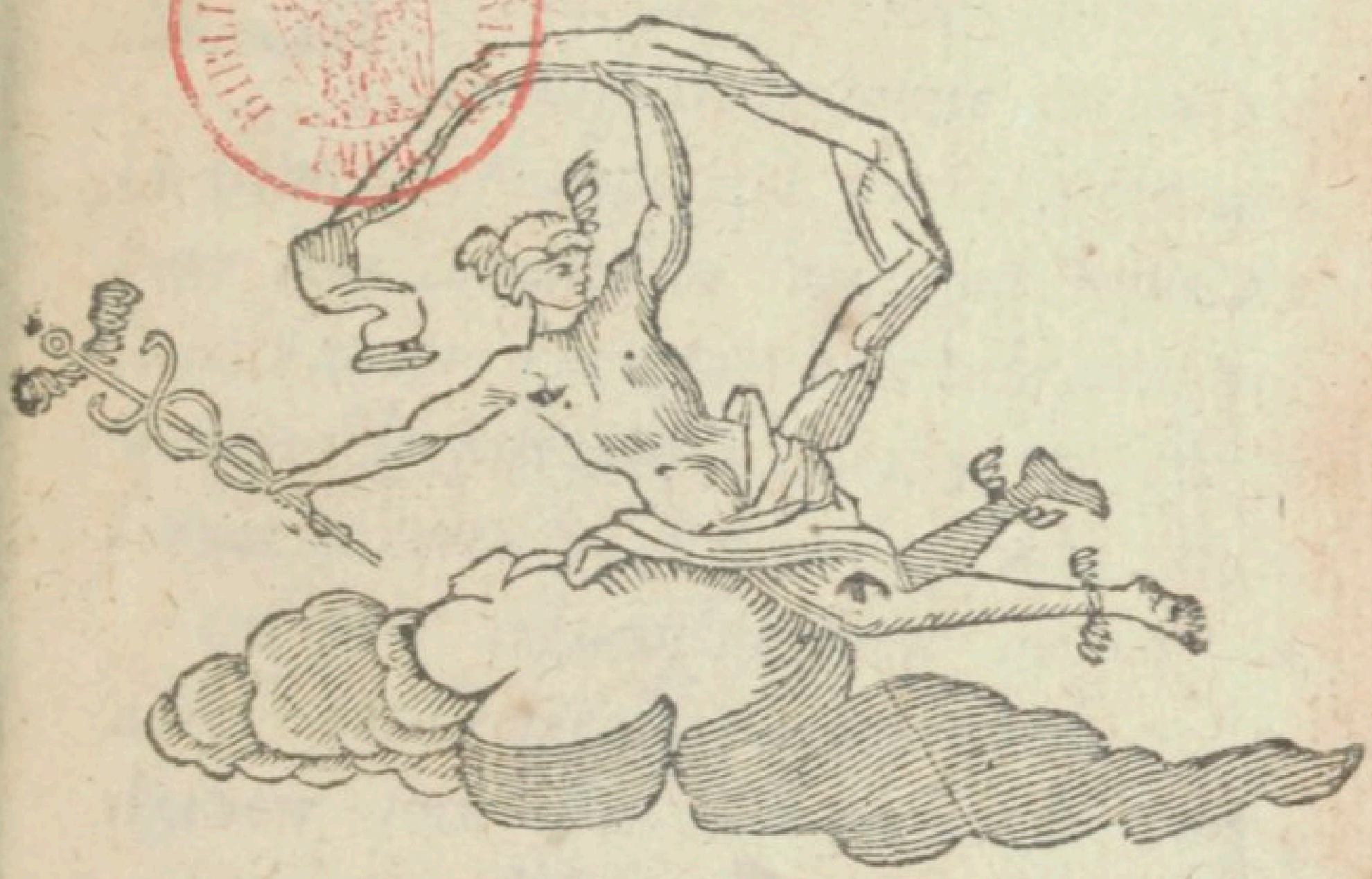

QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, Fils, ruë S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.
ANDRE' CAILLEAU, à l'Image Saint André, Place de Sorbonne.
NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la descente du Pont Neuf, à la Croix d'Or.

M DCC. XXII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

AVIS.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, *Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoise à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-instamment quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

LISTE DES LIBRAIRES QUI DEBITENT *le Mercure dans les Provinces, &c.*

Lyon, *chez* Plaignard, Libraire.
Montpellier, *chez les freres* Faures.

Toulouſe, *chez* la Veuve Tene.
Bayonne, *chez* Etienne Labottiere.
Bordeaux, *chez* la veuve Labottiere.
Charles Labottiere, vis à-vis la Bourſe. *ibid.*
Rennes, *chez* Vattar.
Nantes, *chez* Julien Maillard.
Saint Malo, *chez* la Mare.
Poitiers, *chez* Faucon.
Xaintes, *chez* Delpech.
Blois, *chez* Maſſon.
Orleans, *chez* Rouzeau.
La Rochelle, *chez* Desbordes.
Angers, *chez* Fourreau.
Tours, *chez* Gripon.
Caën, *chez* Cavelier.
Rouen, *chez* la Veuve Herault.
Le Mans, *chez* Pequineau.
Chartres, *chez* Feltil.
Châlons, *chez* Seneuze.
Troye, *chez* Boüillerot.
Rheims, *chez* Godard.
Beauvais, *chez* Aleau.
Abbeville, *chez* Dumeſnil.
Soiſſons, *chez* Courtois.
Amiens, *chez* le François, & *chez* Godard.
Sedan, *chez* Renaud.
Metz, *chez* Colignon.
Strasbourg, *chez* Doulſeker.
Lille, *chez* Danel.
Bruxelles, *chez* Tſerſtevens.
Anvers, *chez* Verduſſen.
La Haye, *chez* Rogiſſard.
Londres, *chez* du Noyer.

Le prix eſt 30 ſols.

De l'Imprimerie de C. L. THIBOUST,
Place de Cambray.

LE

LE MERCURE D'AVRIL 1722.

PIECES FUGITIVES *en Vers & en Prose.*

STATUTS DES PHILOSOPHES *en belle humeur.*

CELUI qui veut être compté
Dans notre confraternité,
Ne sera ni fou, ni trop sage,
Dans le milieu la vertu gît,
Un spirituel badinage
Produit la joye & la nourrit.

Point de Pedant, c'est une race
Qui decide avec trop d'audace,
Dont tout le monde est revolté,
Si quelqu'un en usoit de même

Au fond de l'Université
Envoyons le dicter un thême.

Item, excluons pour jamais
Tous les railleurs à malins traits,
Les gens à langue envenimée ;
Et nous ne voulons point de sel
Dont la pointe de fiel trempée
Porte à l'honneur un coup mortel.

Nous admettons la raillerie
Quand l'heureuse & vive saillie
En assaisonne l'agrément :
Nous choisissons le sel attique
Qui chatoüille plus qu'il ne pique,
Et qui corrige en badinant.

Point de Misantrope entre nous,
Ce genre est semblable aux hibous,
Qui vit comme bête farouche :
De fiel le Grondeur se nourrit,
Soit qu'il se leve ou qu'il se couche,
Dans son ame il est toujours nuit.

Que les Confreres soient affables,
Doux, courtois, humains, sociables,
Complaisans, polis, sans fadeur.
Que d'égards chacun se previenne,
Qu'en eux revive la candeur
Avec l'Urbanité Romaine.

Dans

Dans la dispute point d'aigreur,
Dans les manieres point d'humeur,
Dans le jeu point de petulance,
Ces defauts à l'excès portés,
Quoi que legers en apparence,
Détruisent les societés.

Ne disputer que pour s'instruire,
Sçavoir à propos se dédire,
Estre au jeu desinteressé;
Ce sont d'aimables caracteres,
Qui doivent se trouver tracés
Dans le cœur de tous les Confreres.

Le Convive à table placé
Aura l'esprit débarrassé
Des soins qui traversent la vie;
Point de ces hommes inquiets
Dont la tête est toujours farcie
De mille frivoles projets.

On ne forcera point à boire,
Le sage ne met point sa gloire
A triompher de la raison;
La pointe du vin est permise,
Notre Autheur est le vieux Caton,
(Rien de trop) c'est notre devise.

Parmi nos tranquilles plaisirs,
Que de ces amoureux soupirs

Nul ne vienne mêler l'absinthe,
Fermons l'entrée au noir souci;
Aux genoux de sa fiere Aminthe
Laissons secher l'amant transi.

Point d'ames mesquines & basses,
Point de ces avarices crasses,
Qui font honte à l'humanité;
Si nos fortunes sont bornées,
C'est dans la mediocrité
Que brillent les ames bien nées.

Comme toute societé,
Sans une pleine liberté,
N'est qu'une ombre qui se dissipe;
Nous statuons tous de concert
Comme un fondamental principe,
De ne parler qu'à cœur ouvert.

Point de Confrere impenetrable,
Que l'épanchement de la table
N'excite jamais à s'ouvrir;
Une excessive retenuë
De nos repas se doit bannir,
Le parleur en chiffre nous tuë.

Entre nous jamais de debat
Sur les affaires de l'Etat,
Tel sur cette matiere brille,
Qui pour son indiscretion

De

De ſon repas à la Baſtille
Va faire la digeſtion.

Il eſt mille bons mots pour rire,
Qu'en ſeureté nous pouvons dire,
Et qui fourniront d'entretien;
Mais l'abregé de la prudence
Eſt de ſçavoir ne dire rien
Dont on craigne la conſequence.

Pour en revenir aux bons mots,
Nous ne les dirons qu'à huis clos,
Sans que d'autres en puiſſent rire,
Le plus innocent tour d'eſprit
Eſt toujours, ſi tôt qu'il tranſpire,
Avec malignité redit.

Ainſi fut par nous arrêté,
De toute la Societé
C'eſt le Reſultat unanime;
Tout poſtulant ſera proſcrit,
S'il eſt ici quelque maxime
A laquelle il n'ait pas ſouſcrit.

SUITE DE L'EXPLICATION Historique & Topographique de la Carte qui marque les lieux par où l'INFANTE a passé, depuis Blois jusqu'à Paris : Par Mr l'Abbé de Vayrac.

BLOIS est la Capitale d'un Païs qui de son nom s'appelle *Blesois*, & qui est borné au Nord par la *Beauce* particuliere, au Levant par l'*Orleanois*, au Midi par le *Berry*, & à l'Occident par la *Touraine*. Elle est située sur le penchant d'une colline au bord Septentrional de la Riviere de *Loire*. Son Terroir est si fertile, & son Païs si beau, qu'on l'appelle communément *le Grenier de la France*, de même qu'anciennement on appelloit la Sicile, *le Grenier de Rome*.

Quoi qu'on ne trouve pas son nom dans les Commentaires de Cesar, les Sçavans ne doutent nullement qu'elle ne fut très considerable de son temps, & qu'il n'y ait été, comme il paroît par la Terre *Sigille*, des anciens Aqueducs, & les magnifiques restes de l'*Orchese* qu'on y voit encore, & que les plus habiles Antiquaires

soutiennent

soutiennent avoir été le Magasin de bled de ce Conquerant des *Gaules*.

Gregoire de *Tours*, *Aigulphe*, *Aimoin* & plusieurs autres celebres Historiens font mention de cette Ville sous le nom de *Blesum*, *Blesæ* & *Castrum Blesense*.

C'est avec justice qu'on la nomme la *Ville des Rois*, puis qu'autrefois on y élevoit les Enfans de France, & que plusieurs de nos Rois y ont fait leur sejour ordinaire.

Parmi les beautez de *Blois*, rien n'est plus digne de la magnificence Royale, ni de la curiosité des Etrangers que le Château. Il est bâti sur un rocher fort élevé, qui domine la Ville, & sur une vaste plaine arrosée par les eaux de la *Loire*, bordée du côté du Midi par des côteaux fertiles sur lesquels paroissent de gros Villages & des Châteaux de Seigneurs particuliers, qui en tout autre païs qu'en France, pourroient passer pour des Palais de Souverains.

Au milieu du Château est une grande Cour entre quatre gros Pavillons qui s'entretiennent par quatre longues ailes, dans lesquelles on a distribué de riches appartemens, ornez d'excellens Tableaux qui y furent placez du temps que *Henry* II. y faisoit son sejour. On prétend que *Louis* XII. fit construire la porte de ce superbe

Château, ſur laquelle il fit placer une belle Statuë de marbre blanc, repreſentant un homme monté ſur un fort beau cheval. On voit dans l'interieur du Château la Deviſe de ce Monarque, ſous la figure d'un *Porc-épic* couronné, pour faire comprendre que, comme il eſt impoſſible de toucher cet animal ſans ſe bleſſer, de méme il n'eſt pas poſſible de toucher aux droits ſacrez de la Royauté, ſans s'expoſer à porter la peine que merite un ſi ſacrilege attentat ; ce qui doit ſervir de leçon à ces eſprits inquiets & turbulents, qui ſous l'eſperance flateuſe, mais toujours trompeuſe de l'impunité de leurs crimes, donnent tête baiſſée dans des partis oppoſez aux intereſts de leurs Souverains. On y voit auſſi celle de *François* I, qui eſt une *Salamandre* qui vit dans les flammes, pour dire, que ni la défaite de l'armée de ce Monarque devant *Favie*, ni ſa longue detention à *Madrid*, ni les propoſitions orgueilleuſes & tyranniques d'un Empereur, qui ſe vouloit prévaloir des avantages que lui donnoit une victoire qu'il devoit plutôt à ſon heureuſe étoile qu'à ſa valeur, ne furent jamais capables d'abattre la grandeur de ſon courage.

Pour aller aux jardins on paſſe du Château par un Pont conſtruit ſur les foſſez, & par une ruë qui l'en ſepare. Tout eſt

beau

beau dans ces jardins, mais ce qui excite davantage l'admiration des Etrangers, c'est une longue gallerie pleine de pieces rares & curieuses, qui est entre deux jardins, dont l'un est rempli d'arbres fruitiers, & l'autre de fleurs, de fontaines, de jets d'eau & de statuë de marbre venuës d'Italie. On trouve ensuite un grand Parc, dont l'entrée est de plusieurs allées à perte de vûë, pour aller dans un lieu de chasse où le gibier abonde. Outre cela on voit aux environs du Château de très beaux restes d'Antiquitez, comme plusieurs arcades qui servoient à un Aqueduc pour conduire les eaux à un ancien Palais dont les voûtes sont si larges, que trois hommes à cheval passeroient dessous de front. La porte principale du Château fait face à une belle place où sont l'Eglise Collegiale de *saint Sauveur*, & l'Abbaye de *saint Laumer*, dont l'Eglise est ornée de deux grosses tours fort larges.

La Ville de Blois est honorée du titre de Comté, & l'Histoire nous apprend qu'il est un des plus anciens & des plus nobles du Royaume. L'opinion la plus suivie est que *Guillaume* frere d'*Eudes*, Comte d *Orleans*, & tué avec lui pour la querelle de *Louis* le *Debonnaire*, a été le premier Comte de *Blois*. Un nommé *Eudes*, qui selon plusieurs celebres Historiens étoit fils de

Guillaume, & selon quelques autres, son neveu, lui succeda au Comté de *Blois*. Estant mort en 861 sans laisser de posterité de *Gondelmonde* sa femme, *Robert*, surnommé le *Fort*, son neveu, fut son successeur, & suivit le parti de *Pepin* Roy d'*Aquitaine* son cousin, contre le Roy *Charles* le *Chauve*, avec lequel il fit la paix dans une entrevûë qu'ils eurent à *Melun* sur Loire, & ensuite il fut declaré Duc des François dans une celebre Assemblée tenuë à *Compiegne* la même année 861. La victoire qu'il remporta sur *Louis* le *Begue*, qui s'étoit revolté contre son pere, lui acquit une si grande reputation, que le Roy ajouta au Comté de *Blois* ceux d'*Auxerre*, & de *Nantes*, avec l'Abbaye de *saint Martin* de Tours. Après avoir défait les *Normands* à un endroit appellé *Brisarte*, dans la Province d'*Anjou*, il y fut tué en 867. *Robert* son fils lui succeda au Comté de *Blois*, & embrassa d'abord le parti de *Charles* le *Simple*, qui le fit Duc des François & Comte de *Paris*; mais dans la suite s'étant broüillé avec lui, il lui declara la guerre, lui enleva la Ville de *Laon*, & se fit couronner Roy à *Reims* par l'Archevêque *Hervé*. Quelque temps après le Roy *Charles* le surprit dans le voisinage de *Soissons*, où il fut tué à la tête de son Armée. Il avoit épousé *Beatrix* sœur d'*Herbert*

Comte

Comte de *Vermandois* I. du nom, de laquelle il laissa un fils nommé *Hugues*, lequel soutint le parti que son pere avoit embrassé avec tant de valeur, & servit si bien *Raoul* son beaufrere, qu'il fut declaré Roy de France après la mort de *Charles*. Il fut pere de *Hugues Capet*, lequel succeda au Roy *Raoul*, & devint la souche glorieuse de la troisiéme Race de nos Rois, qui depuis tant de siecles occupent le Trône. On ne sçait pas les raisons pour lesquelles *Hugues* ne succeda pas à *Robert* son pere au Comté de *Blois*.

Après la mort de *Robert*, *Thibaud*, surnommé le *Vieux* ou le *Tricheur*, prit le titre & la possession du Comté de *Blois*, sans qu'on puisse découvrir si ce fut par succession, par donation, ou par acquisition. Il eut de *Leudgarde* de *Vermandois* sa femme plusieurs enfans, dont *Eudes* lui succeda aux Comtez de *Blois* & de *Chartres* l'an 973, & fut le premier Comte hereditaire de *Blois*, & le sixiéme en ordre de succession. Il épousa *Berthe*, fille de *Conrard* Roy de *Bourgogne* II du nom, & de *Mahaud* de France, dont il eut plusieurs enfans. L'aîné appellé *Thibaud* II du nom, lui succeda en 996 au Comté de *Blois*, mais étant mort sans posterité, *Eudes* II du nom son frere fut son successeur, & mourut sans enfans; de sorte qu'*Etienne*,

Comte

Comte de *Meaux* & de *Troyes* son cousin germain, fut fait Comte de *Blois*. Estant mort en 1020 sans laisser de posterité, un de ses freres nommé *Eudes*, se saisit du Comté de *Blois*, & prit la qualité de Comte de *Champagne*. Il épousa en secondes nôces *Ermengarde* d'*Auvergne*, niéce de *Constance* d'*Arles*, seconde femme du Roy *Robert*, & fille de *Robert* I du nom, de laquelle il eut trois fils, dont l'aîné appellé *Thibaud*, fut Comte de *Blois*. Il fut marié deux fois, la premiere avec *Gergende*, fille de *Herbert* Comte du *Mans*, qu'il repudia pour cause de parenté, & la seconde avec *Alix* de *Crespy* de *Valois* fille de *Raoul* II du nom, Comte de *Valois*, de laquelle il eut quatre fils, dont l'aîné appellé *Etienne* fut Comte de *Blois* après la mort de son pere arrivée en 1088. Ce Prince se rendit fameux par ses exploits dans la *Terre-Sainte*, & fut nommé le *Sage*, le *Pere du Conseil*, & le *Pacificateur*, & fut tué à la bataille de *Rames* le 18 Juillet 1102. Il laissa d'*Adelle* sa femme & sœur de *Henry* I Duc de *Normandie* & Roy d'*Angleterre*, huit enfans, selon quelques Historiens, & dix selon quelques autres. Quoi qu'il en soit, l'aîné de tous appellé *Guillaume*, fut si extravagant, qu'il se qualifia *Seigneur du Soleil*; tellement qu'il fut privé du droit d'ainesse, & n'eut en partage que le Comté

de

le *Chartres*. *Thibaud* IV du nom, & se-
cond fils d'*Etienne*, herita de celui de
Blois, & acquit ceux de *Champagne* & de
Brie de son oncle *Hugues*. Il fut surnommé
le *Saint* & le *Grand*. De son mariage avec
Mahaud, fille d'*Engilbert* III. Duc de *Ca-
rinthie*, il eut cinq fils, dont l'aîné appellé
Henry, fut Comte de *Champagne*, & le
second appellé *Thibaud* V du nom, eut
ceux de *Blois* & de *Chartres* Il fut surnom-
mé le *Bon*, & créé Grand Senéchal de
France. Il épousa *Alix*, fille du Roy *Louis*
le *Jeune*, auquel il rendit de très grands
services, aussi bien qu'à *Philippe Auguste*,
qu'il suivit dans la Palestine, où il mourut
en 1191, durant le siege d'*Acre*. De son
mariage avec la Princesse *Alix* il laissa
trois fils; sçavoir, *Louis*, *Henry* & *Phi-
lippe*: le second mourut en enfance, & le
troisiéme ne laissa pas de posterité; de sorte
que *Louis* succeda pleinement à son pere.
Estant allé à la guerre de la *Terre-Sainte*
il y fut tué par les *Bulgares* le 14 Avril
1205, dans une bataille qui fut donnée
près d'*Andrinople*. Il avoit épousé *Cathe-
rine* de *Clermont*, fille aînée & principale
heritiere de *Raoul* I Comte de *Clermont*
en *Beauvoisis*, Connétable de France, dont
il eut *Thibaud*, *Raoul* & *Jean*. Les deux
derniers étant morts, *Thibaud* VI du nom
recueillit toute la succession de son pere,
&

& prit la qualité de Comte de *Blois*, so
le nom de *Thibaud* le *Jeune*; il épousa
premieres nôces *Mahaud* d'*Alençon*, fil
de *Robert* I Comte d'*Alençon*, & en s
condes nôces *Clemence des Roches*, fil
puisnée de *Guillaume des Roches* Senéch
d'*Anjou*; mais n'ayant eu d'enfans ni
l'une ni de l'autre de ces deux femmes
le Comté de *Blois* échut vers l'an 1218
Marie d'*Avenes* sa cousine & femme
Hugues de Châtillon Comte de *saint Pau*
duquel elle eut *Jean* I. qui fut fait Com
de *Blois* par la mort de sa mere arriv
l'an 1241. Il eut de son mariage avec *Al*
de *Bretagne*, fille de *Jean* I. Duc de *Br*
tagne, une fille unique qui succeda
Comté de *Blois*, laquelle étant morte
1291 sans posterité de *Philippe* de Franc
fils du Roy *Saint Louis*, elle eut pour su
cesseur Hugues de *Châtillon*, fils de *Guy*
du nom, Comte de *saint Paul*, frere
Jean & de *Mahaud* de *Brabant*. Esta
mort en 1307, *Guy* son fils qu'il avoit
de *Beatrix* de *Flandres*, fille de *Guy*
Dampierre Comte de *Flandres*, & de *M*
haud de *Bethune*, lui succeda au Com
de *Blois*. Il prit alliance avec *Marguer*
de *Valois*, fille de *Charles* Comte de *Valo*
& de *Marguerite* d'*Anjou-Sicile*, & sœ
de *Philippe* de *Valois*, de laquelle il e
entre autres enfans *Louis* I du nom, c

fut tué en 1346 à la bataille de *Crecy*, & laissa de *Jeanne* de *Hainaut*, *Louis* II, qui mourut sans posterité en 1372 ; *Jean* III du nom, qui mourut aussi sans enfans en 1384, & *Guy* II de *Chastillon*, Comte de *Blois*, qui deceda de même sans lignée en 1397, après avoir vendu en 1391 le Comté de *Blois* à *Louis* de France Duc d'*Orleans*, pere de *Charles*, qui laissa *Louis* I Duc d'*Orleans*, & ensuite Roy de France sous le nom de *Louis* XII, sous lequel le Comté de Blois fut incorporé au Domaine de la Couronne, auquel il fut encore plus parfaitement uni sous *Henry* II, comme heritier de la Reine Claude de France sa mere, & fille du même Roy *Louis* XII.

Blois étoit autrefois du Diocese de *Chartres*, mais en 1694 le Pape Innocent XII l'érigea en Evêché suffragant de *Paris*, aux instances du Roy *Louis* XIV. *David-Nicolas* de *Berthier* en fut fait premier Evêque, & sacré au mois de Novembre de la même année. Tout ce qui compose ce nouvel Evêché a été distrait de celui de *Chartres*. Il s'étend sur cinq Abbayes, plus de 60 Prieurés, trois Eglises Collegiales, un grand nombre de Chapellenies, & 200 Paroisses. Il a été doté des Manses des Abbayes de *saint Laumer de Blois*, de *Pontlevoy*, de l'Ordre de Saint Benoist,

&

& de *Bourg-Moyen*, de l'Ordre de Sa
Ane. Le Chapitre Cathedral fut form
des Eglises Collegiales de *saint Sauve*
& de *saint Jacques des Bois*, dont la pr
miere étoit composée de six Dignitez
de douze Chanoines, & la seconde de s
Chanoines seulement. L'Eglise Paroissia
de *saint Solenne* fut choisie pour estre
Cathedrale.

Le Gouvernement Civil de Blois e
composé d'une Chambre des Comptes
d'un Bailliage, d'un Presidial, d'un
Election, d'un Grenier à Sel, d'une C
pitainerie des Chasses, d'une Maîtrise pa
ticuliere des Eaux & Forests, & d'un
Maréchaussée.

La Ville de *Blois* a toujours été regard
comme un des plus agreables sejours d
Royaume, tant pour la beauté de son cl
mat, que pour la politesse de ses habitan
& l'abondance de toutes choses pour l
commoditez de la vie. C'est l'endroit
Royaume où l'on parle mieux la Lang
Françoise. Elle est bâtie en forme d'A
phitheâtre, & quoi que les maisons n
soient pas regulierement bien bâties, il
en a pourtant de fort belles. Sur le bo
de la *Loire* regne un très beau Quay,
bout duquel étoit un magnifique Pont
pierre qui conduisoit au Fauxbourg
Vienne, au dessus duquel on avoit b
quelqu

quelques maisons & une tour à chaque bout pour en deffendre l'entrée ; mais le débordement de la Riviere en abattit quelques Arches il y a quelques années. On en rebâtit actuellement un autre, qui sera incomparablement plus superbe. La Maison de Ville, le Couvent des Cordeliers, le College des Jesuites, l'Eglise de saint Sauveur, le Palais où s'exerce la Justice, & une Fontaine qui est au milieu d'une Place, sont dignes de la curiosité des connoisseurs.

La Ville de *Blois* se tient fort honnorée d'être le lieu de la naissance du Roy *Louis* XI, & d'être la dépositaire des Tombeaux d'*Anne* de Bretagne son épouse, de la Reine *Claude* sa fille, de *Catherine* de *Medicis*, & de Gaston de France Duc d'*Orleans* Frere Unique du Roy *Louis* XIII. De *Blois* l'Infante alla coucher à *saint Laurent des Eaux*.

SAINT LAURENT DES EAUX, ainsi appellé à cause qu'il est bâti sur le bord Meridional de la *Loire*, est une grosse Bourgade murée qui renferme 174 familles, toutes fort accommodées à cause de la fertilité de ses vignobles, & dont le vin est en reputation, sur tout celles de l'*Auvernat*, malgré ce qu'en dit *Boileau* dans une de ses Satyres. De *saint Laurent des Eaux* à *Orleans*.

ORLEANS

ORLEANS, Ville capitale d'un Duché & d'un petit *Pays* appellé *Orleanois*, est située sur le bord Septentrional de la Riviere de *Loire*, & connuë dans toute l'Europe pour une des plus grandes, des plus agreables & des plus florissantes Villes de France. Elle est appellée par les Auteurs Latins *Aureliæ*, *Aurelianum*, *Aurelia*, *Aurelia Civitas*, & *Genabum* ou *Cenabum*.

Les Etymologistes sont fort partagés sur l'origine de tous ces noms. Les uns soutiennent que les *Druides* fonderent la Ville d'*Orleans*, & lui donnerent ce nom. *Sabellic* & plusieurs autres pretendent que le mot *Aurelianum* dérive de celui de la quantité d'*Or* que le Commerce apporte à cette Ville. Quelques-uns disent qu'elle doit sa fondation & son nom à l'Empereur *Marc-Aurele*. Quelques autres ne lui donnent que la qualité de Restaurateur de la Ville. Otton de *Frisingen* en attribuë la gloire à l'Empereur *Aurelien*, & quelques autres disent que *Genabum* convient mieux à la petite Ville de *Gien* qu'à *Orleans*.

Le sentiment des premiers ne peut avoir aucun fondement, celui des seconds n'a pas la moindre apparence de probabilité, celui des troisiémes est très-incertain, celui des quatriémes est problematique, &

celui

celui des cinquiémes s'oppose aux conjectures les plus raisonnables.

Qu'on lise tous les anciens Historiens, aucun ne dira que les *Druides* ayent fondé la Ville d'*Orleans*. Qu'on consulte les lumieres de la raison, on s'appercevra sans peine que le mot *Aurelia* ou *Aurelianum* ne peut pas dériver de *Aurum*, & par consequent ces deux opinions doivent être rejettées comme fausses. La troisiéme a quelque air de probabilité, puisqu'il est constant qu'en 1643 on trouva quantité de Medailles de l'Empereur *Marc-Aurele* dans les fondemens des murailles de l'ancienne clôture de la Ville : mais ces Medailles ne prouvent pas que cet Empereur en soit le Fondateur, d'autant que pour faire une preuve, il faudroit necessairement, qu'outre l'Efigie de l'Empereur, elles marquassent l'époque, ou le motif de la fondation d'*Orleans*, & comme celles dont il s'agit n'étoient autre chose que des Monnoyes qui avoient cours sous l'Empire de *Marc-Aurele*, & qu'elles n'avoient aucun rapport à la fondation, ni même à la restauration de la Ville, on ne peut pas conclure qu'il en ait jetté les fondemens, ni qu'il lui ait donné son nom. D'ailleurs, tout le monde sçait qu'il n'a jamais passé dans les *Gaules*, ce qui fait que tous les bons Historiens méprisent l'opinion de

ceux,

ceux, qui sur des conjectures si peu r
lides, veulent persuader qu'il a foo
Orleans. Ils ne sont pas plus favorab
à ceux qui attribuent cet honneur à l'E
pereur *Aurelien*, à cause que pour preu
de leur sentiment ils n'alleguent qu'
rapport, ou une combinaison de no
entre *Aurelianus*, qui signifie *Aurelien*;
Aurelianum, qui veut dire *Orleans*.
sçavant *Glabert-Rodulphe*, ne se conten
pas de rejetter cette opinion, il trai
d'ignorans ceux qui la soutiennent; *N
ut quidam minùs cauti existimant ab A
reliano Augusto, &c.* Aprés que ce pr
fond scrutateur de l'Antiquité a frondé
sentiment des Partisans d'*Aurelien* to
chant le nom de la Ville d'*Orleans*,
propose le sien, & dit que ce nom vie
de ce que la Ville est située sur le bo
de la *Loire*, comme qui diroit *Ville situ
sur le bord de la Loire*, selon le genie
la Langue Latine: *Ex Ligeri sibi contig
etiam flumine agnomen habet indutum, dic
turque Aureliana, quasi ore Ligeriana, eo v
delicet quòd in ore ejusdem fluminis ripæ s
instituta.* A l'égard de *Genabum*, quelque
uns se sont imaginez que ce nom signifie
petite Ville de *Gien*, & non pas *Orleans*
en quoi ils se trompent, d'autant que
Gien étoit le *Genabum* dont il est fa
mention dans les Commentaires de Cesa

il eſt conſtant qu'on y auroit établi un Evêché plutôt qu'à *Orleans*, étant de notorieté publique que ſelon l'ancien uſage, on a toujours ſuivi l'ordre du Gouvernement Civil dans l'établiſſement des Evêchez. Mais quand cela ne ſeroit pas, perſonne n'ignore que les Habitans de *Gien* ont toujours été aſſujettis à la Coutume d'*Orleans*, ce qui prouve que cette Ville a toujours eu la prééminence ſur celle de *Gien*, & que c'eſt elle que Ceſar a voulu définir par le mot *Genabum*.

Quoi qu'il en ſoit, cette Ville eſt fort ancienne, & elle a toujours été dans une ſi haute conſideration, qu'elle a eu l'honneur de porter le glorieux titre de Capitale d'un Royaume ſous nos Rois de la premiere Race. *Clodomir*, un des enfans de *Clovis* le *Grand*, prit la qualité de Roy d'*Orleans*, & ayant été tué en 524 à la bataille de *Voiron*, ſon frere nommé *Clotaire* I. du nom lui ſucceda en cette qualité, lequel eut pour ſucceſſeur *Gontran*, l'un de ſes quatre fils. Ce Prince étant mort en 592, & les titres des partages étant devenus plus ſpecieux à meſure que l'étenduë des Royaumes alloit en augmentant, le titre de Royaume d'*Orleans* diſparut, & les Princes prirent celui de Roy de *France*, de *Neuſtrie*, d'*Auſtraſie*, ou de *Bourgogne*.

La plûpart de nos Historiens assurent que *Robert le Fort*, souche glorieuse de la troisiéme Race de nos Rois, prenoit le titre de Comte d'*Orleans*. *Hugues*, dit l'*Abbé* Duc de France, & *Eudes* fils de *Robert* Roy de France, joüirent aussi de ce titre. *Robert* II. frere d'*Eudes*, qui fut proclamé Roy de France, & qui laissa la Couronne à *Charles* le *Simple*, prit le titre de Marquis d'*Orleans*, & ayant été tué par le Roy *Charles* le 15 Juin 923, *Hugues* son fils surnommé le *Grand*, & pere d'*Hugues Capet*, lui succeda au Marquisat, lequel fut uni au Domaine de la Couronne aprés la proclamation du Roy *Hugues Capet* son fils, & n'en fut détaché qu'en 1344, que *Philippe* de *Valois* l'érigea en Duché *Pairie* en faveur de *Philippe* son cinquiéme fils, qu'il avoit eu de Jeanne de *Bourgogne* sa premiere femme, dans un partage qu'il fit entre ses enfans. Ce Prince étant mort sans posterité legitime. En 1391, selon *Dupuy*, ou en 1375. selon quelques Compilateurs peu exacts qui ont travaillé à l'ampliation du Dictionaire de *Morery*, cette Pairie fut réunie à la Couronne, ce qui donna lieu aux Habitans d'*Orleans* de croire qu'à l'avenir ils n'auroient plus d'autre Seigneur que le Roy ; mais leur esperance fut vaine, car la même année le Roy

Charles

Charles V. donna ce Duché en Apanage à *Louis* de France son fils puisné, malgré les pressantes instances des Habitans, qui sommerent inutilement ce Monarque de leur tenir la parole qu'il leur avoit donnée de ne plus aliener cette noble portion du Domaine Royal. *Louis* Duc d'*Orleans* ayant été assassiné à Paris en 1407, selon les mêmes Compilateurs, où en 1413, selon *Dupuy*, qui vient d'être cité, & dont le suffrage nous paroist d'un plus grand poids que celui des autres, *Charles* son fils lui succeda. Aprés sa mort, il eut pour successeur *Louis* son fils aîné, qui posseda le Duché à titre d'Apanage, jusqu'à ce qu'il fut appellé à la succession de la Couronne de France, sous le nom de *Louis* XII. & sous le glorieux & inestimable surnom de *Pere des Peuples*, que nous esperons voir renouveller en la Personne de notre jeune Monarque, dont la tendre bonté envers ses Sujets s'est déja manifestée en tant d'occasions.

Ce Duché ayant été réuni au Domaine Royal par l'avenement de *Louis* XII. à la Couronne, y demeura attaché jusqu'en 1540. que le Roy *François* I. le donna en Apanage à *Henry*, pour lors son fils puîné, lequel étant devenu Dauphin par la mort de son aîné, le Roy le donna à *Charles*, qui de son troisiéme fils, étoit devenu le

ſecond, lequel étant mort ſans enfans, le Duché fut de nouveau réuni à la Couronne, mais peu de temps après il en fut détaché pour ſervir d'Apanage à *Louis* ſecond fils de *Henry* II, lequel étant mort ſans enfans, il fut encore incorporé au Domaine Royal & donné par engagement à *Catherine de Medecis*, pour partie de ſon Douaire & de ſa Dot, après la mort de laquelle il fut réuni à la Couronne pour la ſixiéme fois juſqu'en 1626 que le Roy *Louis* XIII le donna à Gaſton de France ſon Frere Unique, pour partie de ſon Apanage, lequel étant mort ſans enfans mâles, il fut réuni à la Couronne pour la derniere fois, & enſuite donné en Apanage par le feu Roy *Louis* XIV à *Philippe* de France ſon Frere Unique, auquel *Philippe* ſon fils Duc de *Chartres*, & à preſent Duc d'*Orleans* & Regent du Royaume, ſucceda en 1702.

La ſituation de la Ville d'*Orleans* eſt ſans contredit la plus heureuſe qu'on puiſſe ſouhaiter, tant par rapport à la beauté de ſon climat, que pour la fertilité de ſon Territoire. Sa forme repreſente une *Arbalête*, dont la Riviere eſt la *Corde*, le Pont la *Fleche*, & ſes murailles l'*Arc*. On y entre par ſix grandes Portes, ſans parler de quatre *Poternes*, qui ne ſervent que pour aller à la Riviere, non plus que des Portes

de

de l'*Evangile* & de *Sainte-Euverte* qui ont été bouchées. Les ruës y sont communément fort étroites, mais elles sont toujours fort nettes. Il y en a quelques-unes d'assez droites & fort longues. Celle qu'on appelle la *Grande Ruë*, & qui va de la Porte de la *Magdelaine* jusqu'à celle de *Bourgogne* a mille dix-huit toises de longueur, & est passablement large. Quoi que les maisons y soient pour l'ordinaire mal construites, cependant on y en voit quelques-unes de fort belles. Il y a quatre Places publiques, en y comptant le Marché, & celle qu'on appelle les *Quatre-Coins*, qui est d'une forme quartée. Dans celle qu'on nomme la *Grande Place* on voit une très-belle Croix appellée le *Martoy*.

Le plus superbe Edifice qu'on voye à *Orleans* est l'Eglise de *Sainte-Croix* sa Cathedrale, car quoiqu'elle ait été presqu'entierement ruinée durant les Guerres Civiles que fit naître la Religion Protestante, elle passe encore pour une des plus belles du Royaume. Ce qu'on y admiroit le plus étoit son Clocher, le plus hardi & le plus élevé de l'Europe. Le globe d'airain qui le terminoit, étoit d'une telle grosseur, qu'il auroit pû contenir six ou sept personnes. Depuis environ trente ans, la fléche de ce celebre Clocher a été abattuë de crainte qu'elle ne s'écroulât, & que par

ſa chûte elle n'écraſât les édifices du voiſinage.

L'enceinte de la Ville eſt d'environ 39500 pas communs, & conſiſte en une bonne muraille flanquée de quarante Tours du côté de la terre, avec deux gros Baſtions du côté de la Riviere. On a pratiqué dans le foſſé un Mail qui a 450 toiſes de long. Il eſt très beau, fort droit, & revêtu d'une bonne muraille. Un magnifique Pont de pierre traverſe la Riviere, qui vers le milieu eſt diviſée en deux par une Iſle qui eſt au Levant, & dont la pointe Occidentale va ſe terminer au Pont de la même maniere que celle de l'Iſle du Palais vient aboutir au milieu du Pont-neuf de Paris. Sur le bord de la partie de ce Pont qui eſt entre la Ville & l'Iſle, on voit à gauche trois belles ſtatuës de bronze que *Charles* VII. y fit placer en 1458; l'une repreſente la ſainte Vierge aſſiſe au pied de la Croix, tenant entre ſes bras le corps de ſon Fils adorable : d'un côté eſt la figure du Roy *Charles* VII, & de l'autre celle de la celebre *Jeanne d'Arc*, ſurnommée *Pucelle d'Orleans*, armée & à genoux, de même que le Roy. On a bâti dans l'Iſle quelques maiſons & une petite Egliſe. Toute l'Iſle eſt bordée d'un Quay, ſur lequel on va ſe promener. Du côté du Midi le Pont eſt fermé par un petit Château,

couvert

couvert d'une double Tenaille, ou *Bonnet de Prêtre*, avec un fossé tiré de la Riviere. Au delà du Pont est un gros Fauxbourg.

Orleans a été saccagé plusieurs fois. L'an 701 de la fondation de Rome *Jules Cesar* le prit. *Attila* Roy des *Huns* l'assiegea l'an 451 de la Redemption des hommes. Les *Normands* s'en rendirent les maîtres par deux fois, la premiere en 855, & la seconde en 865. Cette Ville fut encore assiegée par les Anglois en 1429; mais la *Pucelle d'Orleans* leur fit lever le siege d'une maniere si singuliere & si celebrée par tous nos Historiens, qu'il seroit inutile de repeter ici les louanges immortelles qu'ils ont données à cette illustre heroine. *Orleans* souffrit beaucoup pendant les guerres des *Calvinistes*. Le Prince de *Condé* surprit la Ville & s'y fortifia; & comme cette Place étoit d'une très grande consequence pour l'Etat, le Duc de *Guise* Lieutenant General de l'Armée Royale en fit le siege, & l'auroit prise infailliblement; mais malheureusement dans le tems qu'il se preparoit à donner l'assaut, il fut assassiné par un nommé *Poltrot*, d'un coup de pistolet, dont il mourut peu de temps après. Ce triste évenement dérangea si fort les affaires de l'Etat, que la Reine Regente se vit reduite à la cruelle necessité d'avoir recours à la negociation, & de

traiter avec des Sujets rebelles ; de sorte que la Paix fut concluë quinze jours après la mort du Duc de *Guise* : mais, comme elle n'étoit que plâtrée de la part des Rebelles, elle ne fut pas de longue durée ; car la *Noüe*, un des plus vaillans hommes de son siecle, & qui auroit éternisé son nom s'il n'avoit pas pris les armes contre son Souverain, surprit *Orleans* le 28 Septembre de l'année 1567, & s'y fortifia si bien, que pour l'en faire sortir il fallut encore un Arrest de pacification datté du 23 Mars 1568.

On a tenu plusieurs Conciles à *Orleans*, le premier en 511 sous le Regne de *Clovis*. Le second en 533, selon quelques Historiens, ou en 536 selon quelques autres. Le troisiéme en 538. Le quatriéme en 541, & le cinquiéme en 549, sans compter plusieurs celebres Synodes ou Assemblées du Clergé pour des affaires très-importantes qu'il seroit long de raconter.

On compte à *Orleans* un Evêché, deux Abbayes, deux Eglises Collegiales, vingt-deux Paroisses, une Université, plusieurs Couvents de l'un & de l'autre sexe, un Seminaire, un College, une Generalité, un Presidial, un Bailliage, un Bureau des Finances, une Election, une Maîtrise des Eaux & Forests, deux Capitaineries des Chasses, deux Compagnies de Maréchaus-

sée

ſée, & une Compagnie du Chevalier du Guet.

L'Evêché d'*Orleans* eſt un des plus anciens & des plus illuſtres de France. Les Evêques ont droit le jour de leur entrée de délivrer des Priſons tous les Criminels qui s'y trouvent, & de leur accorder des Lettres de remiſſion. On ne ſçait pas l'origine d'un Privilege ſi ſingulier, mais il eſt conſtant que cent ſept Evêques en ont joüi. La ceremonie qui s'obſerve le jour que l'Evêque d'*Orleans* prend poſſeſſion de ſon Evêché eſt ſi remarquable, que nous avons jugé à propos d'en faire une ſuccinte Relation.

La veille de la priſe de poſſeſſion l'Evêque ſe rend à l'Abbaye de *ſaint-Euverte*, où il couche, après avoir ſoupé d'un œuf, de pain, & d'une chopine de vin, ſelon les Conſtitutions de l'Egliſe d'*Orleans*. Le lendemain le Clergé le va recevoir & l'accompagne à l'Egliſe de *ſaint-Aignan*, qui eſt une Collegiale de la Ville. L'Evêque fait cette marche pieds-nuds, & revêtu d'une Aube blanche. Deux Chanoines le reçoivent à la porte, lui lient les mains, & enſuite ils le conduiſent dans l'Egliſe, où ils lui lavent les pieds & le revêtent de ſes habits Pontificaux; après quoi quatre Chanoines le portent à la derniere porte du Cloître, où le Bailly accompagné des

Officiers du Prelat, appelle les Barons d'*Yerre-le-Châtel*, de *Sully*, de *Cheroy*, & de *Rougemont*, lesquels par leur feodalité sont obligez de porter l'Evêque depuis cette Eglise jusqu'à la Cathedrale, tenant chacun un bras de la chaise dans laquelle il est assis, étant aidez par quatre hommes qui soutiennent le poids de la charge.

Lors qu'il passe par le Marché de la *Porte du Renard*, on entend crier à haute voix *Misericorde*! *Misericorde*! L'Evêque demande que signifient ces cris? On lui répond que ce sont des Criminels qui lui demandent grace. Il s'informe de la nature de leurs crimes, après quoi il commande qu'on les fasse sortir, & leur ordonne de suivre la Procession deux à deux.

Lors qu'on est près de la Cathedrale, les Chanoines de cette Eglise vont au devant de leur Evêque, qu'ils conduisent jusques dans l'Eglise. Aussi-tôt qu'il y est entré, ils ferment la porte sur lui, & le prient de les vouloir confirmer dans leurs Privileges, qui consistent principalement à ne dépendre de lui directement ni indirectement; mais comme le Prelat ne demeure pas d'accord de cette indépendance, les Chanoines qui s'attendent déja à la negative, font une protestation contre son refus, & ils dressent un Procès verbal. Après cela on ouvre les portes de l'Eglise,

&

& le Service Divin se fait avec les ceremonies accoutumées.

A la fin du Service les Criminels qui ont entendu la Messe dans une Chapelle particuliere, sortent dans la cour, où il y a un Theâtre dressé. L'Evêque y étant monté leur fait une exhortation, leur ordonne de lui apporter des Certificats qui justifient qu'ils ont satisfait aux interests civils des Parties, qu'ils se sont confessez, & qu'ils ont communié avant que d'obtenir leurs Lettres de grace; après quoi il se rend à son Palais Episcopal, où il traite magnifiquement tous les Ecclesiastiques & les Magistrats qui ont assisté à son Entrée, & c'est par ce somptueux repas que se termine la ceremonie.

Le Chapitre de la Cathedrale est dedié à JESUS-CHRIST CRUCIFIE', & composé de douze Dignitez, de quarante-six Chanoines Capitulans, dont l'un est *Theologal*, & six sont appellez de *Residence*, à cause qu'ils font un serment particulier de resider & d'assister au Chœur, où ils ont une place fixe, quoi qu'ils gardent leur rang de reception au Chapitre & aux Processions. Il y a aussi deux Chanoines qu'on appelle *Mamertins*, à cause qu'ils prennent possession de l'Autel de *saint Mamert*, second Patron de la Cathedrale. Ils ne sont pas proprement Cha-

noines, mais seulement *Sous-Diacres* ou *Hebdomadiers*, d'autant qu'ils font les semaines chacun à leur tour pour les Chanoines de semaine qui ne peuvent pas s'acquitter de ce devoir. Il y a encore cinq Chanoines *Prebendez*, & un grand nombre de Chapelains.

L'Evêque nomme les quarante Chanoînes *Capitulans* & les Dignitaires, à la reserve du Doyen, qui est élu Capitulairement, & qu'il confirme seulement. Nous passons sous silence une infinité de choses qui concernent ce venerable Chapitre, dont le détail nous meneroit trop loin, nous contentant de dire que JESUS-CHRIST est regardé comme le premier des Chanoines qui le composent, & qu'en cette qualité il est mis à la tête de toutes les distributions pour une double portion qu'on donne par forme d'aumône à l'Hôtel-Dieu, où le Chapitre a la Jurisdiction spirituelle & temporelle.

Le Chapitre de *saint-Aignan* qui tient le premier rang après celui de la Cathedrale, dépendoit autrefois immediatement du Saint Siege; mais en 1674 il fut assujetti au Droit commun par un Arrest contradictoire du Parlement de Paris. Il est composé de huit Dignitez & de trente-un Chanoines. Monseigneur le Duc d'*Orleans*, comme Apanagiste & ayant les droits

droits du Roy, est qualifié Abbé & Chanoine de cette Eglise, & en cette qualité il nomme au Doyenné, le Doyen aux autres Dignitez, & le Chapitre en Corps aux autres Canonicats. Il arrive quelquefois que le Doyen n'est pas Chanoine, & pour lors il a les honneurs du Chœur, mais il n'entre pas en Chapitre.

Le Chapitre Collegial de *Saint Pierre en Pont*, ainsi appellé du mot Latin *in Purito*, à cause qu'il est au milieu de la Ville, est composé d'un Doyen, d'un Chantre & d'un Chefcier, qui est Curé de la Paroisse de la même Eglise, & de huit Chanoines. Le Chefcier est nommé par le Doyen, & le Doyen & tous les Chanoines par l'Evêque. Tous les ans on presente au Doyen le jour de l'Ascension pendant le *Magnificat* un Belier avec toute sa toison, ayant les cornes dorées, ausquelles sont attachez deux Ecussons aux armes de Saint Pierre, & une bourse pendue au col, dans laquelle il y a cinq sols *Parisis*; le Marquis de la *Vrilliere* Secretaire d'Etat, est chargé de cette Redevance feodale, à cause de la Terre de *Bapaume* dont il est Seigneur.

L'Université d'*Orleans* fut fondée en 1305. par le Pape *Clement* V. aux instances de *Philippe* le *Bel*. Cependant malgré son ancienneté, elle est la moins considerable de toutes celles du Royaume, n'étant

qu'une

qu'une ſimple Faculté de Droit Civil & Canonique. Elle eſt compoſée d'un Chancelier, qui eſt l'Ecolatre de la Cathedrale, de ſix Profeſſeurs, & de douze Docteurs aggregez, dont la fonction conſiſte à aſſiſter aux Examens & Actes de ceux qui veulent prendre des Grades.

La Generalité d'*Orleans* eſt compoſée de douze Elections, qui ſont *Orleans*, *Gien*, *Clamecy*, *Montargis*, *Pluviers*, *Dourdan*, *Chartres*, *Chaſteaudun*, *Vendome*, *Blois*, *Romorantin* & *Bogency*.

Denis Petau Jeſuite, homme celebre dans la Republique des Lettres par ſa vaſte érudition & par la ſublimité de ſon eſprit, naquit à *Orleans* l'an 1583, & mourut à Paris le onziéme Decembre 1652.

Etienne Dolet, Imprimeur de profeſſion, & l'un des plus ſçavans hommes de ſon temps, étoit auſſi natif d'*Orleans*. Heureux! s'il eut ſçeu faire un bon uſage des rares talens que la nature lui avoit accordés ſi liberalement, mais il en abuſa ſi fort, que méſuſant de ſa ſcience, il l'employa à établir des dogmes heretiques dans des propoſitions qu'il ſoutenoit; de ſorte qu'il fut brûlé dans la Place *Maubert* à Paris, le 22 Fevrier 1544.

Le Commerce qui ſe fait à *Orleans* eſt ſans contredit un des plus étendus du Royaume, puis qu'il comprend non ſeulement

lement tout ce qui se tire des Provinces Meridionales & Occidentales de France, par le moyen de la Loire, mais encore de beaucoup de Nations Etrangeres. Il consiste en Bleds, en Vins, en Eaux de vie, en Sucre, en Soyes, en Laines, en Chanvres, en Huiles, en Fer, en Acier, en Poisson frais & salé, en Fruits, en Fromages, en Bois de charpente & de chauffage, en Charbon de bois & de terre, en Poterie, en Fayance, en Ardoise, en Pierres, en Cuirs, en toutes sortes d'Epiceries, en Confitures, & en plusieurs autres Marchandises, dont une très grande partie est destinée pour Paris. De tout temps il s'y est fait un très grand Commerce de Bas & de Bonnets au Tricot & à l'Aiguille, dont la plus grande partie vient de Beausse. Il y a dans la Ville deux Manufactures de ces Ouvrages, l'une de Bas *Tricotez*, & l'autre de Bas *au Métier*. Il s'y fait encore un grand Commerce de Peaux de Mouton passées en chamois, & un très grand debit d'Arbres fruitiers, qu'on transporte dans toutes les Provinces du Royaume, & même dans les Païs Etrangers. Enfin les vivres, les fruits, la grandeur de la Ville, la beauté du climat, & la proximité de Paris, font d'*Orleans* un des plus beaux sejours & une des plus opulentes Villes du Royaume. D'*Orleans*

à

à *Toury*, Bourgade murée de la *Beausse*, qui renferme 188 feux. De *Toury* à *Etampes*.

ETAMPES est une Ville assés considerable de la *Beausse*, que quelques-uns mettent dans le *Pays Chartrain*. Cependant le Gouverneur de l'Isle de France & l'Intendant de Paris y exercent leur autorité; l'Empereur *Antonin* & Gregoire de Tours l'appellent en Latin *Staparensis Pagus*, & le Pere Monet, *Salioclita*. Elle est située dans un Vallon sur la petite Riviere de *Juine*, où l'on voit de riantes prairies bordées de côteaux chargez de vignobles, entremêlez de beaux jardins, d'arbres fruitiers, & de quantité de Maisons de plaisance. La *Juine* la partage en deux parties inégales, dont celle qui est du côté du Nord est incomparablement plus grande & plus considerable, que celle qui est du côté du Midi; c'est pourquoi elle s'appelle la *Ville*, & l'autre le *Bourg*, lequel ne consiste presque qu'en une grande ruë, & ne renferme qu'une seule Parroisse, au lieu que dans la *Ville* on voit plusieurs ruës, deux grandes Places, quatres Parroisses, divers Couvents, & plusieurs fameuses Auberges.

Etampes est de l'ancien patrimoine de la Couronne, & l'Histoire nous apprend qu'en 1240 le Roy *saint Louis* assigna cette

Ville

Ville à la Reine *Blanche* sa Mere, pour faire partie de son doüaire. En 1307 *Philippe le Bel* l'assigna à *Louis* Comte d'*Evreux* son Frere, pour faire partie de son Apanage, après la mort duquel *Charles* d'*Evreux* l'un de ses fils, l'eut en partage.

Jusqu'alors *Etampes* n'avoit joüi que du Titre de Baronnie, mais en 1327 *Charles* IV l'érigea en Comté en faveur de ce Prince, lequel étant mort en 1336 *Louis* son fils Comte d'*Etampes* lui succeda, & en 1381 il fit donnation de ce Comté & de plusieurs autres terres à *Louis* de France Duc d'*Anjou*, à la Duchesse sa femme, à *Louis* & à *Charles* ses Enfans.

En 1385 la veuve du Duc d'*Anjou* passa une Transaction avec *Jean* Duc de *Berry*, fils du Roy *Jean*, par laquelle elle lui transporta tout ce qui étoit contenu dans la Donnation faite par le Comte d'*Evreux*, à elle, à son mary, & à ses enfans, & le Duc de *Berry* lui fit cession de toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur la Principauté de *Tarente*.

Le Duc de *Berry* se voyant sans enfans mâles, remit ce Duché au Roy *Charles* VI son neveu, en cas qu'il mourût sans enfans, à condition que Sa Majesté donneroit cent mille livres à *Bonne* sa fille, Comtesse de *Savoye*, & soixante mille livres à *Marie*, femme du fils du Comte de *Blois* son

ſon autre fille. Mais dans la ſuite le Roy ayant conſenti qu'il en diſpoſât à ſa volonté, il en fit don le 28 Janvier 1387 à *Philippe* le *Hardy* Duc de *Bourgogne* ſon frere, en faveur de ſon fils aîné.

Quoi que *Philippe* le *Hardy* mourut avant le Donnateur, il ne laiſſa pas de faire un partage en 1401 entre ſes enfans, par lequel il ordonna que l'un d'eux appellé *Philippe* comme lui, auroit le Comté d'*Etampes*, en cas que le Duc de *Berry* mourût ſans enfans.

En 1434 *Philippe* ſurnommé le *Bon*, Duc de *Bourgogne*, donna le Comté d'*Etampes* à *Jean* de *Bourgogne* Comte de *Nevers* ſon couſin germain, lequel en joüit tranquilement juſqu'en 1446, auquel temps le Procureur General du Parlement de Paris lui intenta un Procès, ſur ce que cette Terre étoit Domaniale, & par conſequent inalienable; de ſorte que par un Arreſt prononcé l'an 1450 elle fut réunie à la Couronne.

Ce Procès ne fut pas le ſeul qui fut intenté à l'occaſion du Comté d'*Etampes*. Il en ſurvint un ſecond contre *Marguerite* d'*Orleans*, veuve de *Richard* de *Bretagne*, auquel *Charles* VII, n'étant encore que Regent du Royaume, avoit donné le Comté d'*Etampes*, & après eſtre devenu Roy avoit confirmé cette Donnation, &

la

la réïtera en faveur de *Marguerite* sa veuve, & chargée de la garde de *François* II Duc de *Bretagne* son fils, qui se mit en devoir de la faire valoir ; mais le Procureur General toujours attentif aux droits sacrez de la Couronne, s'opposa vivement à l'enterinement de cette confirmation, ce qui donna lieu à un Procès dans lequel le Duc de *Bourgogne* intervint pour faire revivre le droit du Duc de *Nevers* ; mais ni lui, ni la veuve de *Richard* Duc de *Bretagne* ne purent rien alleguer qui fut capable de balancer les raisons du Procureur General, lequel ayant prouvé que le Comté d'*Etampes* n'avoit été donné au Comte d'*Evreux* qu'en Apanage, & qu'il n'étoit pas permis à *Charles* VII de l'alienner, le Parlement prononça un Arrest le 18 Mars 1477, par lequel il declara les poursuites du Procureur General bien fondées, & réunit le Comté au Domaine du Roy.

Cependant malgré cette réunion le Roy *Louis* XI en fit don à *Jean* de *Foix* Comte de *Narbonne*, lequel don fut enregistré au Parlement, & par l'Arrest d'enregistrement il fut dit que la Donnataire & ses enfans mâles joüiroient du Comté, sans preju dice des oppositions du Duc de *Bretagne* & du Comte de *Nevers*. *Jean* de *Foix* étant mort en 1493, & *Gaston* de *Foix* son fils n'ayant pas laissé d'enfans, *François* II Duc

de

de *Bretagne*, se mit en possession du Comté d'*Etampes*; mais il n'en joüit jamais tranquilement, car tantôt il fut troublé par le Roy, tantôt par le Duc de *Bourgogne*, & tantôt par d'autres pretendans.

Le Duc de *Bretagne* étant mort, *Anne* sa fille unique & Duchesse de *Bretagne*, fit valoir ses droits, & s'étant mariée avec le Roy *Charles* VIII, & ensuite avec *Louis* XII en 1513; ce dernier mary lui fit une Donnation entre-vifs du Comté d'*Etampes*, & aux enfans descendus d'eux, tant mâles que femelles, ou à l'un d'eux, tel qu'il plairoit à ladite Reine, avec substitution graduelle, preferant toujours les mâles aux femelles. Cette Donnation fut verifiée au Parlement & à la Chambre des Comptes, en consequence de quoi la Reine *Claude* fille de *Louis* XII & d'*Anne* de *Bretagne*, fut Comtesse d'*Etampes*.

La Reine *Claude* étant morte en 1524, *Artus Gouffier*, Grand Maître de France, & *Jean* de la *Barre* Prevôt de Paris, furent successivement Seigneurs usufruitiers du Comté d'*Etampes*, jusqu'à ce que *François* I, après avoir rétabli *Jean* de *Brosse* en la possession des biens que *François* II Duc de *Bretagne* avoit fait saisir sur ses Predecesseurs, le maria avec *Anne* de *Pisseleu*, de la Maison d'*Heilly*, l'une des plus belles femmes de son temps, & dont ce

Monarque

Monarque étoit éperduëment amoureux, ce qui fit qu'il donna le Comté d'*Etampes* à *Jean* de *Brosse*, en faveur de ce mariage. Peu de temps après il érigea le Comté en simple *Duché*, sans dire en faveur de qui il faisoit cette érection; mais à peine fut-elle faite, qu'il en revêtit *Jean* de *Brosse*, pour en joüir seulement sa vie durant; de sorte que lui & sa femme prirent le Titre de Duc & de Duchesse d'*Etampes*, dont ils furent dépoüillez après la mort de *François* I, & *Henry* II donna le Duché en 1553 à *Diane* de *Poitiers*.

Après la mort d'*Henry* II, *Charles* IX rendit le Duché d'*Etampes* en 1562 à *Jean* de *Brosse*, lequel en joüit sa vie durant; mais lui & sa femme étant morts sans enfans, le Duché d'*Etampes* fut éteint jusqu'en 1576, qu'*Henry* III le fit revivre en faveur de *Diane*, legitimée de France, & peu de temps après il en fit don à *Casimir* Duc de *Deux Ponts* par voye d'engagement, des mains duquel il fut retiré pour estre donné en dot à *Marguerite* de *Valois*, sœur du Roy, lors qu'elle fut mariée avec *Henry* de *Bourbon* Roy de *Navarre*, à pacte de rachat perpetuel, par Acte passé le 8 Juillet 1582.

Enfin, comme si cette portion du Domaine Royal eût été destinée à payer les faveurs des Maîtresses de trois Rois,

Henry

Henry IV dodna ce Duché à *Gabrielle* d'*Etrées*, dont les descendans ont joüi jusqu'à la mort du feu Duc de *Vendôme*, arrivée à *Vineros* en Espagne 1712, & non pas à Madrid, comme l'Auteur d'un Livre intitulé, *Description de la France*, l'a avancé sur de faux Memoires.

André *Duchesne* rapporte qu'en 1412 le Duc de *Bourgogne* amena le Roy & le Dauphin devant la Ville d'*Etampes*, & que s'en étant rendu le maître, le Duc de *Bourbon* qui y commandoit y fut pris & envoyé prisonnier en Flandres. Les Prétendus Reformez prirent aussi cette Ville par escalade en 1567, & le Château se rendit par composition.

Pendant les troubles de la minorité du feu Roy *Louis* XIV, l'Armée des Princes s'empara d'*Etampes* en 1652, malgré la vigoureuse resistance de ses Habitans, qui dans cette occasion donnerent des marques éclatantes de leur fidelité envers leur Souverain, ce qui détermina le Roy d'aller en personne à leur secours, à la tête de son Armée, & assiegea la Place, mais après six semaines il fut obligé de lever le siege pour s'aller opposer au Duc de Lorraine, qui amenoit neuf ou dix mille hommes aux Princes. Pendant tous ces troubles la Ville d'Etampes souffrit beaucoup; & son Château, dont on attribuë

la

la fondation au Roy *Robert*, fut entierement ruiné.

L'Histoire Ecclesiastique fait mention de trois Conciles Provinciaux & d'un National, tenus à *Etampes*. Ce dernier fut convoqué par le Roy *Louis* le *Gros* en 1130, pour y decider s'il falloit reconnoître pour Pape *Innocent* II ou *Anaclet* II. Saint *Bernard*, que tous les Peres du Concile regardoient comme un Oracle, s'étant declaré en faveur d'*Innocent*, il entraîna tous les suffrages, & *Innocent* fut reconnu pour veritable Pape.

En 1160 le Roy *Louis* le *Jeune* y assembla l'Eglise Gallicane, pour sçavoir s'il devoit reconnoître *Alexandre* IV ou *Victor*, qui se disputoient la Papauté, & l'Assemblée decida en faveur d'*Alexandre*.

La Ville d'*Etampes* est grande, bien bâtie & fort peuplée. Il y a une Election, une Prevôté, un Bailliage, un Grenier à Sel, une Maréchaussée, cinq Eglises Paroissiales, un Couvent de Mathurins, un de Cordeliers, un de Barnabites, un de Capucins, un Monastete de Religieuses de la Visitation Sainte Marie, & une Communauté de Sœurs Hospitalieres, qui ont soin de l'Hôpital.

Le Bailliage d'*Etampes* est régi par une Coutume particuliere, qui fut redigée en 1559, dont les appellations sont portées

au

au Presidial de *Chartres* dans le cas de l'Edit, & au dessus au Parlement de Paris.

Cette Ville fournit à Paris quantité de Bled, & aux Marchands d'*Orleans* & de *Beauvais* beaucoup de Laines. Il y a 70 ans qu'elle étoit beaucoup plus Marchande qu'elle n'est aujourd'huy, à cause que sa petite Riviere étoit navigable par le moyen de plusieurs écluses qui en faisoient grossir les eaux; tellement qu'on y voyoit continuellement trente ou quarante batteaux de dix muids de Bled chacun, qu'on transportoit de là au Port de la *Tournelle* à Paris; mais les Ecluses ayant été rompuës, les Marchands de la *Beausse* sont obligez de faire porter leurs Bleds à Paris par terre, ce qui porte un très-grand préjudice à *Etampes*; car les Voitures ne font qu'y passer, au lieu qu'autrefois les Marchands faisoient de cette Ville leur entrepôt. D'*Etampes* à *Châtres*.

CHATRES est une petite Ville dans l'*Heuropois*, située à sept lieuës de Paris, dans un agreable vallon, entre deux côteaux, sur la petite Riviere d'Orge, qui la divise en deux parties inégales, & dont celle qui est du côté de *Paris* est beaucoup plus grande que celle qui est du côté d'*Etampes*. Elle n'a rien de recommandable que le fameux jardin de *Chantelou*, qu'on

qu'on voit près de ses murailles, que quelques Auteurs prétendent être l'ouvrage d'une certaine *Louchante*, femme d'un nommé *Tuileau* Jardinier du Roy *Francus*, dont l'histoire passe dans l'esprit des gens sensez pour un *ingens fabula*, *longumque mendacium*, semblable à celui dont parle Saint Augustin. Quoi qu'il en soit, ce lieu est un Domaine spacieux, fertile & très-agreable à la vuë. En quelques endroits le terrain y est uni, & en d'autres relevé en petits Tertres, & en de petites colines chargées de Plantes & d'Arbres fruitiers. A l'un des bouts on voit un celebre Couvent de Religieuses de l'Ordre de Saint *Bernard*, dont la vuë est bornée par des Parterres, des Compartimens & des Allées, des Cabinets de lierre, des Ruisseaux, des Collines, des Bois, des Plantes & des Arbres. Les Dieux & les Fables dont *Ovide* a parlé dans ses Metamorphoses y sont presque toutes representées en verdure avec l'Amphitheatre & les Gladiateurs de Rome. Mais la negligence des Jardiniers a beaucoup laissé perdre de toutes ces beautez. Cependant sur un Etang on voit encore des Maréchaux qui en leurs habits de Forgerons, battent sur des enclumes avec leurs marteaux.

M. le Marquis d'*Arpajon*, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de

la Province de *Berry*, Chevalier de la *Toison d'Or*, dont la naissance est aussi distinguée, que la valeur, a acheté la Seigneurie de *Châtres*, & y a fait attacher le titre de Marquisat, sous le nom d'*Arpajon*, de sorte qu'à present on ne l'appelle plus *Châtres* dans les Actes, ni sur la Liste des Postes, mais *Arpajon*. Ce Seigneur, dont le zêle pour le service du Roy a toujours éclaté, sçachant que l'*Infante* devoit coucher à *Arpajon*, s'y rendit pour avoir l'honneur de lui baiser la main, ainsi qu'il a été dit dans le premier Volume du mois de Mars, & quoique le lieu ne renferme que 318 feux, il prit de si justes mesures, que de l'aveu de tout le monde, la reception qu'on fit à cette Princesse eut quelque chose de si singulier, que nous avons été obligez d'en faire un article de notre Relation.

Les Curieux trouveront dans cette Relation historique que M. l'Abbé de Vayrac a bien voulu nous communiquer, des éclaircissemens importans touchant l'Histoire & la Geographie, ayant dépoüillé & mis dans un beau jour tout ce que les meilleurs Auteurs ont écrit de plus positif sur les endroits qu'il a décrits. Les Voyageurs en tireront aussi de fort grands avantages. Nous donnerons incessamment deux Dissertations Historiques, l'une sur l'origine du titre de *Prince des Asturies*,

&

& l'autre sur celle d'*Infant* & d'*Infante* qu'il nous a communiquées. Nous espérons que la précision avec laquelle il a écrit ces deux morceaux d'Histoire, & l'érudition qu'il y fait paroître, seront du goût du Public.

AU R. P. AUBERT JESUITE,

Par M. D.

VOus, en qui la vaste Science
S'unit au fin discernement,
Vous, qui prêtez à l'Eloquence
Un air vif & plein d'agrément,
Digne Ecolier du plus grand Maître,
Qu'en son sein la France ait vû naître;
Vous-même maître à votre tour,
Souffrez que d'une vie oisive
Traçant la peinture naïve,
Je l'offre ici dans tout son jour.
Souvent un simple Païsage
Amuse & flatte davantage,
Que tous les miracles de l'art
Et du Poussin & de Mignart.
L'homme est ennemi de lui-même,
Il se hait, quand on croit qu'il s'aime:
Seul, il craint de se rencontrer:

Tout le convie à s'égarer.
De là vient qu'il cherche ſans ceſſe
A ſe diſtiller au dehors,
Et qu'en aveugle il s'intereſſe
Pour les ſujets de ſes remords.
Ainſi s'étend la dure chaîne
Des diverſes conditions;
L'homme ne ſe montre qu'à peine,
A travers les Profeſſions.
L'un va courir toute l'Aſie,
Et ſe conſume en vains projets,
Pour trouver ce qu'à peu de frais
Lui pouvoit donner ſa Patrie.
L'autre environné de rivaux
Qu'il ſembloit ne devoir pas craindre,
Perd tout le fruit de ſes travaux,
Au moment qu'il alloit l'atteindre.
Le Guerrier brave le trépas,
Que dans ſon lit il n'oſe attendre;
Le Sçavant à force d'apprendre
Revient ſans ceſſe ſur ſes pas.
Ainſi s'échappe tout notre âge,
Cet âge qui ne revient plus:
Helas! notre dernier partage,
Ce ſont des regrets ſuperflus.
Tant que la ſanté nous enivre,
Sur nos yeux un voile eſt tendu:

Enfin,

nfin, quand on cesse de vivre,
n doute si l'on a vêcu.
uel Dieu dissipera les charmes
ue fait naître une longue erreur ?
, c'est presque être vainqueur,
ue de vouloir prendre les armes.
Heureux, qui de sa liberté
a jamais fait le sacrifice !
i ne craint point qu'on lui ravisse
n de bien, sans crime acheté !
i goûte une volupté sûre,
sçachant toujours se prêter
ce que la sage Nature
donnne droit de souhaiter !
el état ! quelle heureuse vie !
el torrent de felicitez !
n ame en est encor ravie,
ous mes sens sont agitez.
n est fait : charmante Paresse,
ez fixer tous mes desirs :
vous, s'adoucit la sagesse,
es Vertus sont des plaisirs.
ble au penchant qui m'attire,
ais rentrer dans tous mes droits :
nd à soi même on peut suffire,
est presque au niveau des Rois.

EXTRAIT d'une Lettre de M. de Camps, Abbé de Signy, écrite à M. Thomassin de Mazaugue, contenant quelques Remarques sur une Dissertation de M. le Chevalier de la Chausse intitulée : Aureus Constantini Augusti nummus de Urbe, devicto ab Exercitu Gallicano Maxentio, liberatâ, explicatus. *Imprimée à Rome en* 1703.

LA Dissertation de M. de la Chausse, par laquelle il prétend prouver, qu'une Médaille de Constantin, au revers de laquelle cet Empereur paroît à cheval avec cette inscription, *Gloria Exercitûs Gallicani*, & dans l'exergue, P. *TR.*, qui signifie qu'elle a été frapée à Treves, avoit été batuë au retour de Constantin dans les Gaules aprés la défaite de Maxence, & pour éterniser la gloire de cette grande action.

Pour fixer cette époque, M. de la Chausse a legue des raisons, qui paroissent fortes, & son sentiment a été celui de plusieurs

plusieurs habiles gens ; entr'autres de du Cange qu'il cite. Ce sentiment paroît trés-juste. Je croi, comme lui, que cette Medaille n'a été frapée qu'en 313. aprés la défaite de Maxence, & le retour de Constantin dans les Gaules. Mais je ne crois point qu'elle ait été batuë pour éterniser la gloire de cette défaite ; mais bien pour perpetuer celle que Constantin s'acquit la même année, & après son retour dans les Gaules, par la défaite entiere des François deçà & delà le Rhin, & par la ruine & le saccagement de leur Pays, comme nous l'apprenons du Panegiriste Eumenes, qui étoit Gaulois, & Professeur d'Eloquence à Authun.

Cet Orateur dit, que Constantin attira les François deçà le Rhin, feignant de ne pouvoir leur en empêcher le passage, d'autant que ses affaires l'obligeoient de se servir de ses forces ailleurs : mais que l'ayant passé, il les défit entierement : qu'il le passa ensuite lui-même avec son armée, entra dans leurs terres, les saccagea, y fit un très-grand butin, & qu'il en emmena un grand nombre de prisonniers. Qu'étant de retour à Treves il triompha des François, donna pendant plusieurs jours de suite des jeux & des spectacles magnifiques aux habitans de Treves, & aux autres Gaulois, & exposa pendant

ces jeux à la fureur des bêtes ſauvages, les jeunes François, qu'il avoit fait priſonniers, & dont le nombre étoit fort grand. (a)

Pluſieurs Auteurs contemporains, ou proche de ces tems-là, parlent de ces Victoires & des réjouïſſances publiques, que l'Empereur Conſtantin fit faire à Treves, pour en marquer la joye.

Conſtantin paſſa l'hiver de la fin de l'an 313. & du commencement de l'an 314 dans la Ville de Treves; ce que prouvent quelques Edits qu'il y donna le 31. Octobre, & le 27. & le 30. de Decembre, comme Sigonius le raporte dans ſon 3. Livre de l'Empire d'Occident, ſous l'an 313.

Ce fut, ſans doute, durant ce ſéjour; dont la plus grande partie fut employée aux rejoüiſſances publiques, pour la Victoire remportée par Conſtantin ſur les François, que l'on frapa dans Treves la Medaille, au revers de laquelle cet Empereur paroît à cheval, avec cette inſcription: *Gloria Exercitûs Gallicani.*

On peut encore ajoûter, que la défaite de Maxence ne touchant que fort peu les habitans de Treves; & les avantages que

(a) *Eumen. Paneg. ad Conſt. Aug.* cité par M. de la Chauſſe.

l'Empereur

l'Empereur en retiroit, ne les regardant qu'indirectement, il est peu vrai-semblable, qu'ils ayent cherché à en témoigner leur reconnoissance par une Medaille, qui en éternisoit la gloire. Mais il n'en étoit pas de même de la Victoire remportée par Constantin sur les François : ceux de Treves y étoient tellement interessez, qu'on peut dire, qu'ils en retiroient seuls le fruit & l'avantage, étant aux Frontieres des François, & ressentant les premiers les incommoditez de la guerre, que ces Peuples faisoient à l'Empire. Ceux de Treves étoient, dis-je, les premiers attaquez, les premieres hostilitez se commettoient sur leurs terres ; ainsi l'on ne peut douter qu'ils n'ayent voulu marquer par cette Medaille leur reconnoissance pour une Victoire, qui leur donnoit la paix, & leur procuroit le calme & la tranquillité.

(*a*) M. de la Chausse croit que cette Victoire donna lieu de fraper les deux autres Medailles, qu'il raporte dans sa Dissertation. Dans l'une Constantin paroît d'un côté avec cette inscription, *Constantinus* P. *Felix Augustus* : & de l'autre est la figure d'une femme pleurant sous un Trophée avec cette inscription, *Francia*. L'autre Medaille ne differe qu'en ce que

(*a*) Page 26.

pour *Francia* on a mis *Alemania*. Ce sentiment n'a rien de nouveau ; Mezobarbe (*a*) ayant fixé avant lui l'époque de ces deux Medailles.

Il avance ensuite (*b*) que les François occupoient, du tems de Constantin, cette partie de la Germanie, qui s'appelloit *France* du tems de Saint Jerôme, sans s'apercevoir qu'il se méprend. La France, dont parle Saint Jerôme, étoit située au milieu des terres des Saxons & des Alemans ; & je prouverois sans peine que les François n'étoient point alors entre les Alemans & les Saxons ; mais qu'ils habitoient le Pays, qui étoit entre la Mer, & les Alemans ; & que les Saxons, qui du tems de Saint Jerôme avoient chassé les François des Pays Maritimes, ne firent cette expedition que vers le Regne de Valentinien I. ou peut-être même de Valentinien II. lorsque les François s'étendirent vers la Franconie, & se vinrent loger sur les bords du Leck.

M. de la Chausse dit, quelques lignes après (*c*), que Saint Gregoire Pape est le premier qui se soit servi du mot de *France*, pour designer les terres que les François occupoient dans les Gaules. Il nous auroit

(*a*) *Numism. Occonis.* p. 463.
(*b*) Pag. 26.
(*c*) Pag. 27.

fait

fait plaisir de dire où Saint Gregoire le Grand a donné le nom de *France* aux Provinces occupées par les François deçà le Rhin : car je n'ay vû encore en aucun endroit des Ouvrages de ce S. Pontife, où il ait designé ce que nous appellons le Royaume de France, autrement que par le nom de *Gaules* ; mais que ce S. Pape donne en plusieurs endroits aux Rois de France, le titre de *Rois des François*.

De plus, quand Saint Gregoire auroit traité de *France* les Pays occupez par les François deçà le Rhin, il ne seroit pas le premier, puisque Nicetius Evêque de Treves qualifie du nom de *France* le Royaume que les François possedoient dans les Gaules, dans la Lettre qu'il écrivit l'an 563. à Clodesinde Fille de Clotaire I. peu avant son départ pour aller épouser Alboin Roy des Lombars.(*a*) Cet Auteur mourut avant que Saint Gregoire le Grand écrivit les Lettres & autres Ouvrages, dans lesquels il parle des François, puisqu'il deceda l'an 566. ; (*b*) & que ce saint Pape ne les écrivit qu'après son élevation au Souverain Pontificat, arrivé l'an 590.

(*a*) *Epist. Franc. Epist.* 8. *Chesn.* T. 1. p. 855. *B. Coint. Annal. Eccles. Franc. ad ann.* 563. n. 7. T. 2. pag. 25. *& seqq.*

(*b*) *Coint. ad an.* 566. n. 60. p. 84.

Theodebert Roy d'Austrasie, decedé dès l'an 548. (a) avoit aussi designé la Monarchie Françoise sous le nom de *France*, dans la Lettre qu'il écrivit à l'Empereur Justinien, (b) dès l'an 539. ou 540. c'est-à-dire, plus de cinquante ans avant le Pontificat de Saint Gregoire.

Je passe les autres exemples.

J'auouë que je n'ay pas eu assez de penetration pour bien entendre le Texte de M. de la Chausse en cet endroit; car bien qu'il ait dit d'abord, (c) que S. Gregoire le Grand soit le premier qui ait donné le nom de *France* au Royaume de France d'aujourd'hui, il ajoûte neanmoins, que ce Saint a dit des choses admirables de ce Royaume. Il rapporte en note une Lettre, où ce terme de *France* ne se trouve point, mais où Theodebert & Thieri sont seulement qualifiés *Rois des François*.

Or je ne croi pas que M. de la Chausse ait voulu dire que S. Gregoire soit le premier qui ait donné le titre de *Rois de François* à nos Rois depuis l'établissement de leur Monarchie dans les Gaules, puisqu'il sçait qu'on a plusieurs Lettres de Theodoric Roy d'Italie écrites à Clovis

(a) *Coint. ad an.* 548. n. 5. T. 1. p. 710.
(b) *Epist. Franc. Epist.* xx. *Chesn.* T. 1. p. 862. *Ruin. append. ad Greg. Tur. Col.* 1336.
(c) Pag. 27.

Roy

oy des François, ou aux autres Rois ses oisins, dans lesquelles ce même Clovis, mort en 511. est qualifié *Roy des François.* (*a*)

Si ces exemples ne suffisoient, il seroit isé de les fortifier de plusieurs autres.

M. de la Chausse avance, que les rançois ne commencerent à s'établir dans es Gaules, que sous Merovée; mais s'il voit lû les Historiens contemporains ou roches de ce tems-là, avec attention, il auroit observé, que les François passeent le Rhin long-tems auparavant; & qu'ils y avoient déja des établissemens solides dès l'an 410 c'est-à-dire, 36. anées avant que Merovée montât sur le Trône. Il pouvoit, sans consulter les Originaux, s'instruire à fond de ce fait dans *Belgium Romanum*, du sçavant Bucherius Jesuite, dans l'Histoire des François du P. le Cointe, de l'Oratoire, dans celle de M. de Valois, & dans quelques autres, composées par des Modernes, qui ont travaillé sur les originaux des Historiens contemporains.

Enfin dans Jean-Jacques Chifflet, qui après avoir raporté ce que l'Ecrivain de la Genealogie des anciens Monarques

(*a*) *Cassiod. ex edit. Paris. an.* 1588. *in* 4. *Varior. L.* 2. *Epist.* 60. *p.* 37. *&* *L.* 3. *Epist.* 3. 4. 5. p. 38. & suiv.

François,

François, tirée de la Bibliotheque Royale de Bruxelles, dit, que Pharamond est mort dans la Ville de Reims, & que jusqu'à sa mort il a occupé la seconde Belgique après en avoir chassé les Vandales.

Haud vero alienum non existimo,
Belgicam secundam, Vandalorum
Incursu labefactam, à Pharamundo
Occupatam ad mortem usque,

IPHIS

A une Dame qui souhaittoit avoir de la corde de Pendu, pour estre heureuse au Jeu.

PAr la voix de la Renommée
Qui des projets des Grands est toujours informée,
Iphis, le tendre Iphis, a d'abord entendu
Que d'une corde de Pendu
Vous méditiés de faire emplette,
Certaine que ce Talisman
Corrige le Quadrille, ainsi que le Brelan,
Et même au Biribi fait tourner la recette
Vers tout Ponte, qui sur soy
Sçait le porter avec foy.
Or donc, Iphis, connue par sa flâme parfaite,
Iphis qui se pendit jadis de si bon cœur
A la porte d'Anaxarette,
Cette beauté rare par sa rigueur,
Charmé de son destin aujourd'huy vous envoye
La corde qui prouva l'excès de son ardeur;
S'il eut été Visir, elle seroit de soye,
Mais, peut-être moins propre à vous porter bonheur;
(Car dans un Talisman tout métal ne s'employe.)

Cette

Cette corde faisoit mes plaisirs les plus doux,
Telle qu'elle est, je vous la donne;
Puisse-t'elle opérer pour vous,
Ce que sans sa vertu fait une main friponne!
Sur mon marché d'autres pendus viendront
Qui leur corde vous offriront;
Mais leur empressement n'aura rien qui m'étonne,
Et fussent-ils de la Garone,
Ils ne vous feront pas accepter leur secours.
Il faut pour qu'une corde à vos yeux soit décente,
Que le Pendu qui la présente
Soit de la façon des Amours.

REMARQUES

Sur l'Histoire de Louis XIV, écrite par le Sieur de Larrey.

LE Sieur de Larrey, Conseiller du Roy de Prusse, a écrit l'Histoire de Louis XIV d'une maniere qui auroit fait plaisir au Public, si cet Auteur avoit eu une connoissance parfaite de tout ce qui s'est passé de considerable sous le Regne de ce grand Prince; mais il est évident qu'en plusieurs parties de son Histoire Larrey ne s'est pas assez attaché à rechercher les

veritables

veritables circonſtances des faits qu'il recite ; ce qui eſt cauſe qu'il a fait pluſieurs fauſſes narrations.

On trouve dans ſon premier Tome une relation de la bataille de Rocroy, ſelon laquelle le Comte de Fontaine commandoit l'Armée d'Eſpagne : on y lit auſſi que ce General rallia ſa Cavalerie, & la remena pluſieurs fois à la charge ; cependant il eſt certain que l'armée d'Eſpagne étoit commandée par Don Franciſco de Mello, ſous les ordres duquel le Comte de Fontaine étoit Meſtre de Camp General de l'Infanterie, au milieu de laquelle il fut tué dans une chaiſe où il étoit obligé de reſter, à cauſe de ſes incommoditez ; comment auroit-il pû combattre à la tête de la Cavalerie, & la rallier ? lui qui ne pouvoit monter à cheval. Le recit de cette Bataille qui eſt dans la dix-ſeptiéme page & ſuivantes du premier Tome de la vie du Prince de Condé, prouve l'erreur de Larrey.

Ce même Hiſtorien dans ſon deuxiéme Tome, dit que le Cardinal de Rets, après s'être ſauvé de Nantes, fut retrouver le Prince de Condé en Flandres, ce qui eſt faux, puis qu'on voit dans le troiſiéme Tome des Memoires de ce Cardinal, page 286 & ſuivantes, qu'il ſe retira en Eſpagne, & de là paſſa à Rome.

Dans

Dans le troisiéme Tome de la vie du feu Roy, page 351 & suivantes, Larrey parlant de la Bataille de Raab, donnée entre les Imperiaux & les Turcs, expose que le Grand Visir, qui avoit fait passer la Riviere à une partie de son Armée, étoit de l'autre côté, d'où il envoyoit incessamment des Troupes fraîches au secours de celles qui étoient passées, & que le Comte de Coligny qui commandoit les François qui étoient dans l'armée de l'Empereur, tua trente Turcs de sa main; cependant on voit par les Historiens de ce temps, que le grand Visir ayant fait passer le Raab à une partie de son Armée, cette Riviere enfla tellement en peu de temps, que la communication fut rompuë, en sorte que la partie de l'armée Turque qui étoit passée, & qui combattit, ne pût être secouruë par le Grand Visir, qui étoit de l'autre côté avec l'autre partie de cette Armée.

C'est ce que le sieur Ricaud Secretaire de l'Ambassadeur d'Angleterre, qui étoit à la suite du Grand Visir pendant cette action, rapporte dans son Livre intitulé, *l'Etat present de l'Empire Ottoman*, traduit en François par Briot, page 477. & suivantes. L'on voit aussi par l'Histoire de Charles V. Duc de Lorraine, troisiéme édition page 142. & autres qui ont parlé

de

de ce combat, que le Comte de Coligny ne s'y trouva pas, étant de la gauche de l'armée Imperiale, qui ne fut pas attaquée ; il est vrai qu'il envoya un détachement commandé par le Comte de la Feüillade, qui vint fort à propos au secours de l'aile droite des Imperiaux qui étoit maltraitée par les Turcs, qui furent en partie repoussés par la valeur de ce détachement de troupes Françoises, mais le Comte de Coligny ne fut pas à portée de tuer aucuns Turcs.

Larrey dans son quatriéme Tome page 128. parlant de Soummerdan & Bodegrave en Hollande, qui furent pris d'assaut par les troupes du Roy, commandées par feu M. le Duc de Luxembourg, dit que ce General crioit, Point de quartier, tuez, pillez, violez ; c'est une fable detruite par le témoignage de tous les Officiers François qu ont été present à cette action, & même par le recit qu'en fait l'Auteur de la Vie de Guillaume III. Roy d'Angleterre, & Statoudaire de Hollande, tome premier, page 60. & 61. il ne charge en aucune maniere M. de Luxembourg de ces desordres, il rapporte seulement que les Soldats qui forcerent ces postes commirent des cruautez, ce qui arrive ordinairement quand on prend quelques Places d'assaut, tous le monde sçait que

les

les Generaux les plus prevoyans & les Officiers les plus reglez ne peuvent empêcher ces premiers desordres des Soldats irritez. L'Auteur de la Vie de M. de Turenne, duquel Larrey a tiré cette fable, rapporte page 436. & suivantes, que ce General qui étoit si sage ne put empêcher ses Soldats de faire des incendies & des cruautez dans le Palatinat, quoi qu'on n'y prit aucunes Places d'assaut; cela fait voir que cet Ecrivain mal informé est tombé grossierement dans la faute de ceux qui veulent élever leurs Heros sur les ruines des autres, dans lesquels ils condamnent les mêmes évenemens qu'ils excusent dans ceux dont ils écrivent l'histoire; la Neufville qui a fait celle de Hollande, que Larrey cite pour autoriser la sienne, explique que ces desordres arrivez à Bodegrave furent l'effet de la fureur des Soldats irritez, & n'en charge pas leur General.

Le même Larrey page 173. de son 4e. Tome, dit que M. de Luxembourg vint trop tard au secours de Naerden, qui fut investi le 6. Seprembre, & capitula le 12. du même mois, & que le Gouverneur qui rendit si promtement cette Place fut la victime de ce General; il parle comme si la deffense pendant six jours d'une Place de guerre bien munie étoit la plus belle deffense du monde, & donnoit un

tems

tems suffisant à un General pour assembler une armée, & donner du secours.

La Relation que fait cet Auteur dans le même Tome 4°. page 370. de la prise de Valenciennes, est d'une tournure fort extraordinaire, il dit que le 17 Mars les dehors de la Place du côté de l'attaque furent emportez, & la Ville prise d'assaut par l'heureuse temerité des Mousquetaires du Roy ; il parle de cette action comme si le Grand Prince dont il écrit la Vie, l'avoit laissé entreprendre à ses Mousquetaires sans Officiers Generaux à leur tête, il en parle comme l'on pourroit parler d'une Eglise ou Château servant de retraite à des Paysans forcez par un Parti Bleu ; il s'agissoit cependant de l'attaque d'une des plus fortes Places des Pays-Bas, munie de garnison, & autres choses necessaires à la deffense de cette Ville, soutenuë d'ailleurs par une nombreuse Bourgeoisie, fortement attachée au parti d'Espagne ; aussi cette entreprise fut disposée par le feu Roy avec toutes les precautions necessaires pour la faire reüssir ; ce Prince fut informé par M. de Luxembourg qui connoissoit parfaitement la situation de Valenciennes, qu'une partie de sa deffense étoit faite par les Bourgeois qui se mêloient la nuit avec les détachemens de la garnison qui faisoit garde dans les dehors, & que ces mêmes

Bourgeois

Bourgeois se retiroient chez eux peu avant le jour ; sur ce rapport le Roy ordonna que cette attaque seroit faite à la pointe du jour par M. de Luxembourg, qui en avoit le principal Commandement ; ce General avoit dès le 16 Mars reconnu la disposition du lieu, & marque à Dumetz Officier d'Artillerie les endroits où il devoit placer son canon. Il commença le lendemain 17 par la contrescarpe qui fut emportée après une legere resistance de la part des ennemis qui se retirerent en desordre dans l'ouvrage couronné, où M. de Luxembourg qui sçavoit determiner la Victoire, les suivit de si près qu'il les obligea d'abandonner encore cet ouvrage, ensuite le Ravelin, d'où ils se retirerent dans la Ville, si vivement poursuivis qu'ils ne purent fermer une fausse Porte, par où ils rentrerent, & par laquelle M. de Luxembourg les suivit, agissant avec une prudence & experience que sa vivacité ne troubloit jamais, il s'empara des remparts proche la Porte opposée à l'attaque & du canon qui y étoit, qu'il fit tourner contre la Ville, se saisit de cette Porte, qu'il fit déboucher & ouvrir pour faire entrer plus facilement des troupes Françoises dans Valenciennes ; il faut remarquer qu'après s'être assuré de cette Porte, & posté des troupes pour en

conserver

conſerver la communication, ce General marcha ſur la Place avec une telle rapidité qu'il ſurprit la garde de Cavalerie ennemie, qui n'eut pas le tems de monter à cheval, & enfin prit d'aſſaut une des plus fortes Villes de Flandres, dont on ne penſoit attaquer ce jour-là que des premiers ouvrages.

Le Roy qui vouloit être preſent à tout, s'étoit poſté dans un lieu d'où il pouvoit voir ce qui ſe paſſoit, & donner les ordres convenables, ſçavoit beaucoup mieux que ſon Hiſtorien, que cette belle expedition n'étoit pas l'effet de la temerité des Mouſquetaires ; il eſt vrai que le détachement de ce corps s'y diſtingua, & que les troupes qui attaquoient executerent fort vigoureuſement les Commandemens de M. de Luxembourg.

Si Larrey avoit fait reflexion ſur ce qui arriva au Maréchal d'Aumont lors qu'il entra dans Oſtende, où il fut pris ; au Maréchal de Bellefond qui fit entrer une partie de ſes troupes dans Gironne, où elles furent taillées en piéces ; au Prince Eugene quand il entra dans Cremone, cet Auteur auroit connu qu'il faut trop d'ordre & de précaution quand on prend d'aſſaut un Place de guerre, munie comme Valenciennes, pour que cela ſe puiſſe faire par un coup de temerité de Mouſquetaires;

il

il se seroit mieux informé de ce qui se passa à la prise de cette Place, dont il y a encore plusieurs témoins distinguez en France, & il auroit mieux parlé d'une action qui merite une place honorable dans le Temple de Memoire.

Cet Auteur page 411. du même Tome & suivantes, dit que le Prince d'Orange surprit l'armée Françoise à Saint Denis, autre erreur qu'on ne peut lui passer; les Relations de cette bataille faite dans ces tems-là, particulierement celles qu'on trouve dans les pages 250. & 251. & suivantes du Mercure Galant du mois de Septembre 1678. raporte que dès le 10. Aoust M. de Luxembourg commandant l'armée du Roy qui faisoit le blocus de Mons, sçavoit que le Prince d'Orange marchoit au secours de cette Place; c'est pourquoi ce General François faisoit faire à son armée tous les mouvemens necessaires pour prévenir ce dessein. La nuit du 13, au 14. Aoust, qui preceda le jour du combat, étant averti par les partis détachés de son armée, de la marche que faisoit celle du Prince d'Orange, M. de Luxembourg la vit lui-même, & l'observa dès le matin; il fit occuper par la sienne les postes convenables pour empêcher le secours de Mons; à mesure qu'il découvrit les desseins & les mouvemens des ennemis,

ennemis, lesquels par le combat qui se donna, furent chassez des postes qu'ils occupoient, & auroient été entierement défaits sans la nuit qui survint. La perte considerable qu'ils firent, leur tentative pour secourir Mons, dont ils furent repoussez avec vigueur, font également connoître que M. de Luxembourg ne fut pas surpris, & qu'il parvint à la fin pour laquelle il avoit combatu, puisqu'il empêcha le secours que les ennemis vouloient donner à leur Ville bloquée.

Toutes ces Observations font connoître que Larrey a commencé d'écrire avant que d'avoir assez lû, ce qui est cause qu'il s'est plusieurs fois écarté de la verité & du caractere d'un bon Auteur, qui doit examiner avec soin & sans passion ce qui se dit ou s'écrit par les parties opposées, rejetter les contes vulgaires, qui n'ont aucun fondement que la partialité & la legereté de ceux qui les disent, & suivre la force de la verité, qui se fait connoître à ceux qui la cherchent de bonne foy avec un travail exact & sans prévention; il seroit à souhaiter que Larrey eût tenu cette conduite en écrivant son Histoire.

Il vient de paroître, presque en même tems que ces Remarques, une Lettre im-

primée de M. l'Abbé R... à M... qui contient une Critique plus étenduë de la même Histoire de Louis XIV. par le sieur de Larrey, nous ne l'insererons point dans notre Journal à cause de sa longueur. On peut dire cependant que ces deux Auteurs n'ont point encore relevé toutes les méprises de cet Historien, de quoi nous donnerons par occasion la preuve qui suit.

Le bruit des Conquêtes du jeune Monarque, (dit le Sr de Larrey Tome 1. pag. 139. sous l'année 1643.) *se répandit au loin dans les Pays Etrangers, le Grand-seigneur lui envoya alors une Ambassade, & dans le Compliment qu'il lui fit faire il l'appelle l'Empereur des François, possesseur de plusieurs Royaumes, l'Arbitre universel & le premier des Princes de la troupe du Messie.*

1°. Il n'est pas vray qu'il soit venu un Ambassadeur Turc à la Cour de France en l'année 1643. tems auquel le Roy n'étoit encore âgé que de cinq ans. Il n'est venu durant tout son Regne d'autre Envoyé de la part du Grand-Seigneur que Soliman Aga depêché au Roy par Mahomet IV. en 1669. au sujet de la contestation survenuë entre M. de la Haye Ambassadeur de France, & le Grand Visir. 2°. Larrey regarde comme une nouveauté affectée les titres d'Empereur des François, de Possesseur de plusieurs Royaumes, &c.

donnez

donnez au feu Roy dans cette pretenduë Ambassade : ces titres ne sont nullement nouveaux, ils ont été donnés pour la premiere fois à François I. par le grand Soliman dans une Lettre de ce Sultan, dont on nous a remis l'Original Turc, & dont nous donnerons incessamment la traduction dans notre Journal. 3°. Le Premier des Princes *de la troupe du Messie*, est une expression inventée par cet Historien ; on verra mieux l'absurdité & la bassesse de ce terme par une expression contraire & plus convenable au respect que les Mahometans ont pour le Messie, qui se trouve dans la Lettre originale dont nous venons de parler.

ARIANE,

CANTATE.

Par le Sr P. M * * *

Mise en Musique par le Sr Dulucq, *Me de la Musique de l'Eglise de Tours.*

VErs cette Isle fameuse à Pallas consacrée ;
Sur les rivages de Naxos,
Ariane, triste, éplorée,
A son perfide amant voyoit fendre les flots.

Là, seule, sans espoir, regrettant sa foiblesse,
Son cœur pour l'oublier fait des vœux impuissants;
Car bien-tôt les regrets cedans à la tendresse,
Ce cœur même à sa bouche inspire ces accens.

Où fuis-tu, Heros que j'adore?
Pourquoi me laisser en ces lieux?
Si quelque amour te reste encore,
Daignes sur moy jetter les yeux.

Mais c'est en vain que je l'appelle:
Un autre amour hâte ses pas.
Helas! pour Thesée infidele
Ariane n'a plus d'appas.

Où fuis-tu, &c.

Les sanglots étouffoient sa plainte,
Quand des rives de l'Inde en ces climats deserts,
Le fils du Dieu de l'Univers,
Bacchus, vint dissiper ses douleurs & sa crainte:
Il s'avance; ses yeux enchantez & surpris,
emblent de Venus même appercevoir l'image;
Et conduit par l'amour dont son cœur est épris,
Il adresse ces mots à l'objet qui l'engage.

Cessés d'inutiles soupirs;
Regnés, aimés, charmante Reine,
Cedés aux amoureux desirs
D'un Dieu qui porte votre chaîne.

Si

Si des traits du volage amour
Naissent vos mortelles allarmes,
Ce Dieu par un constant retour
Veut aujourd'huy secher vos larmes.

Cessés d'inutiles, &c.

Il dit; & le Dieu de Paphos
Porte dans le sein d'Ariane
Un de ces traits vainqueurs qu'il choisit à Lemnos,
Quand pour Endimion il enflâma Diane.
Dieux! quel effet prodigieux;
Son Heros inconstant lui devient odieux:
A de nouveaux liens déja son cœur s'aprête,
Et l'amour saisissant cet instant précieux,
De Bacchus en fait la conquête.

Vous qu'un infidele amant
Quitte pour de nouveaux charmes;
Cessés d'aimer constamment:
Vangés-vous des mêmes armes.

On ne doit point regreter
La perte d'un cœur volage;
Les pleurs ne font qu'irriter
Le souvenir de l'outrage.

Vous qu'un infidele, &c.

REMARQUES CRITIQUES

Sur les Memoires Historiques de la Province de Champagne, addressés à un Conseiller D. P.

J'Ay lu, MONSIEUR, le Livre dont vous m'avez parlé, & je vous envoye, puisque vous le souhaitez, quelques Remarques que j'ay faites sur cet Ouvrage. Si je n'avois pas un Manuscrit considerable sur les Comtes de Champagne, je n'aurois presque rien à vous dire sur les Memoires de la Province de Champagne, par Mr Baugier, parce que depuis qu'on m'a arraché malheureusement d'une bonne Bibliotheque, j'ay été privé des Livres necessaires pour examiner un Ouvrage comme celui dont il s'agit. D'ailleurs comme l'Auteur ne cite pas ordinairement ses garants: l'examen de son Livre demande une personne qui ait bien étudié l'Histoire de Champagne; je l'ay fait, comme vous sçavez, pendant plusieurs années, & j'ay en main les preuves de tout ce que j'avance; ainsi je ne doute point que vous ne receviez avec confiance & avec plaisir les Remarques que je vous envoye. Vous ne connoissez

le

le Livre dont il s'agit que par les extraits que vous en avez lûs dans les Journaux historiques ; c'est aussi par là que je commence ma Critique. On voit dans l'Histoire d'Oger d'Anglure, t. 2. p. 331, un bel exemple de generosité ; mais c'est dommage qu'on ne le trouve point dans des Auteurs dignes de foy. Saint Louis n'a été à la Croisade que plus de 50 ans après la mort de Saladin ; ainsi voici un anacronisme considerable que Mr Baugier ajoute à une Histoire qui paroît sans cela fort douteuse. Il n'en est pas ainsi de ce que nous avons lû dans le Journal historique du Comte Henry le Liberal ; l'Histoire est veritable, mais Mr Baugier ne la rapporte pas comme elle est dans Joinville. Voilà en peu de mots le fait tel que cet ancien Auteur le raconte page 19 & 20 de l'édition in folio par Mr du Cange, faite en 1668. Arthaud, en qui Henry avoit le plus de confiance, croyoit que ce Comte avoit tant donné qu'il n'avoit plus rien à donner ; c'est ce qu'il dit à un pauvre Chevalier qui demandoit à notre Comte au nom de Dieu qu'il lui donnât de quoy marier ses deux filles ; mais Henry ayant entendu parler ainsi le Sr de Nogent, il se tourne, dit Joinville, vers lui, & lui dit, » Sire vilain, vous ne » dites mie vrai de dire que je n'ay plus

» que donner, & si ay encore vous-mê-
» me, & je vous donne à lui: tenez,
» Sire Chevalier, je le vous donne, &
» le vous garantiray. Le Chevalier serra Arthaut par la chappe, & le pressa si vivement, qu'il en tira cinq cens livres. Joinville ne dit point que les filles du pauvre Gentilhomme fussent extrémement belles, ni qu'Arthaut gouvernât les finances du Comte Henry, & qu'il en devint assez riche pour bâtir Nogent. On fait mettre aussi Arthaut en prison fort inutilement, puisque l'unique Auteur digne de foy, qui rapporte cette Histoire, n'en dit rien. Voilà, MONSIEUR, ce que j'ay à remarquer sur ce que vous avez lû dans le Journal historique: Je vais presentement vous marquer quelques autres fautes que j'ay trouvées dans les Memoires historiques de Mr Baugier; on croit que la Champagne a pris son nom de ses vastes campagnes; mais on ne doit pas ajoûter, comme fait notre Auteur, tome 1. p. 1. que ces campagnes sont fertiles; il les appelle lui-même tome 2. page 277 un terroir très sec & très sterile, qui ne donne que du seigle, de l'avoine & du bled sarazin. Mr Baugier se trompe page 2, lors qu'il dit: Les Armes de Champagne sont d'azur à la bande d'argent, cotoyée de deux doubles cottices potencées &

contre-

ontrepotencées ; de même il faut dire que
's Armes sont d'azur à la bande d'argent,
compagnée de deux doubles cottices
otencées & contrepotencées d'or. Cét
uteur donne trop de degrez de longi-
ude à la Champagne, en plaçant cette
Province entre le 23 degré 30 minutes,
le 27 degré & 30 minutes. Ceux qui
nnent le plus d'étenduë à ce Pays,
'Occident à l'Orient, le mettent entre
24 & le 27 degré de longitude, ce qui
it 60 lieuës, en ne donnant que 20 lieuës
un degré. Les Cartes faites sur les Me-
oires de l'Academie Royale des Sciences,
nferment la Champagne entre le 21 &
23 degré environ de longitude, ce qui
prenant 25 lieuës pour un degré, ne
nne qu'environ 50 lieuës. Selon Mr
augier la Champagne auroit environ 80
euës d'Occident à l'Orient : Comment
corder cela avec ce qu'il dit qu'elle a
nviron 65 lieuës de long sur 45 lieues
e large en quelques endroits ?

Il n'est pas surprenant que Mr. Bau-
ier tome 1. page 41. se trompe encore,
ors qu'il parle de la victoire des Fran-
ois sur les Sarazins, puis qu'il n'est tombé
ans l'erreur qu'après quelques anciens
uteurs ; mais les Peres le Cointe & Pagi
nt développé fort sçavamment ce point
fficile de notre Histoire. Ils nous appren-

nent, fondés ſur de bons & anciens Auteurs, qu'Eudes Duc des François, défit en 725 les Saraſins, & en tua un jour 375000 ; que Charles Martel vint en 732 au ſecours d'Eudes, avec qui il avoit été juſques-là en guerre, & qu'ils remporterent une grande victoire ſur ces Barbares près de Poitiers un Samedy au mois d'Octobre. Nos anciens Hiſtoriens parlent d'une ſeconde victoire de Charles Martel ſur les Saraſins en 737. Mais dans lequel trouve-t'on ce que dit Mr Baugier, tome 1. page 41 ſur l'année 726 ? » Le Clergé » octroya à la Nobleſſe Françoiſe, qui » avoit eu beaucoup de part à cette victoire » contre les Saraſins, certaine portion des » fruits decimables, laquelle unie aux » Fiefs, fut appellée dixme infeodée. Charlemagne n'a point fait aſſembler un Concile en 813 à Châlons ſur Marne, mais à Chalon ſur Saone, contre ce qui eſt dit tome 1. page 44.

On voit par le 2. Capitulaire de Louis le Debonnaire, que les Envoyés de nos Rois, appellés *Miſſi Dominici*, devoient d'abord tenir une ou pluſieurs Aſſemblées avec tous les Evêques, Abbés & Comtes, les Avoüez du Roy, les Vidames des Abbés, & de ceux qui ne pouvoient abſolument ſe trouver à l'Aſſemblée. Chaque Comte y devoit mener ſes Viguiers & ſes Centeniers,

Centeniers, avec trois ou quatre de ses premiers Echevins. Les Envoyez devoient s'informer si chaque Evêque & chaque Comte faisoit son devoir, ce qui les en empêchoit, &c. ils devoient y mettre ordre, ou en avertir le Roy; recevoir les plaintes du peuple, & en juger : mais Mr Baugier dit simplement pages 42 & 45 que ceux qu'on appelloit *Missi Dominici* étoient envoyez pour executer leurs Ordonnances : Ce qui semble faire entendre que les Envoyés du Roy faisoient executer leurs propres Ordonnances, & non celles de leur Maître. Ces paroles au moins n'expliquent pas assez les fonctions de ces Délegués.

Il paroit encore par les Capitulaires, que loin que Charlemagne & son fils ayent ordonné aux Evêques, comme il est dit page 57 tome 1. des Memoires de Champagne, de ne se point mêler des affaires temporelles; ils les employoient ordinairement au gouvernement de leur Royaume. Les Evêques se trouvoient aux Assemblées ou Parlements, dans lesquels on traitoit également des affaires temporelles comme des spirituelles : De plus, les Evêques étoient de ceux que le Roy envoyoit dans ses Etats en qualité de *Missi Dominici* : Charlemagne leur donna même le droit de juger les Procès. Voilà, Mon-

SIEUR, ce que j'ay remarqué dans l'Histoire de Charlemagne touchant la Jurisdiction des Evêques dans les affaires même Seculieres; je n'y ay point trouvé, ni dans celle de Louis le Debonnaire, que ces Princes ayent reglé qu'en chaque Ville Episcopale il y auroit un Comte qui commanderoit les Troupes, & rendroit la Justice; que l'Evêque auroit seulement la direction des choses spirituelles.

C'est, MONSIEUR, une partie des Remarques que j'ay faites sur les Memoires de Champagne, par Mr Baugier; je croy faire plaisir au Public de lui faire connoître une partie des defauts de cet Ouvrage; j'aurois pû y ajouter à l'endroit où je dis que Mr Baugier ne cite pas toujours ses garans, qu'il en cite ordinairement de mauvais, comme Dupleix, pour lequel il témoigne une affection particuliere dans une Lettre qu'il m'a écrite sur ce sujet. Je suis, &c.

Avis aux Auteurs du Mercure.

JE ne suis Prophete ni Grec,
Mais du vieux Chroniqueur du Bec
J'ay dévelopé le mystere;
Ce que plus de vingt ont sçû faire,
Comme bien l'avez avisé

Dans

Dans votre derniere Rubrique,
En Mercure fin & ſenſé
Qui fait bon triage, & ſe pique
De recüeillir abondamment,
Et répandre diſcretement.

Je ſupprime donc mon explication de l'Enigme d'Evreux, puiſqu'elle n'apprendroit plus rien à perſonne; permettez-moi ſeulement, Meſſieurs, de vous propoſer à cette occaſion un Vers Chronographique fait à la louange de Hudde Conſul d'Amſterdam, pour avoir purifié les eaux des Canaux qui croupiſſoient, & qui infectoient la Ville. Ce Vers renferme l'année en laquelle cet ouvrage a été fait; il ſe trouve à la fin du 2. Tome de l'Hiſtoire de la Reine Elizabeth d'Angleterre par Gregorio Leti. Quoiqu'il paroiſſe aiſé d'en découvrir l'époque deſignée par des Lettres majuſcules, je n'ay pû neanmoins en venir à bout, ni trouver encore perſonne qui l'ait dechiffrée. Voicy le Vers en queſtion.

ConsVL aqVIs pVrIs ornaVIt hVDenIVs-
-VrBeM.

Le mot de la premiere Enigme du mois paſſé eſt l'*Enigme* même; on doit expliquer les deux autres par le *Sonflet* & la *Rape*.

Premiere

PREMIERE ENIGME.

NOus sommes trois sœurs du même âge,
Dont le singulier avantage
Est de porter un dard placé sur notre cœur ;
Entre nous trois tout se ressemble,
Et lorsque par hazard on nous prend quatre ensemble
On veut que nous soyons le signe d'un bonheur.
Un seul pié nous unit au sein de notre mere,
Et c'est d'une union si chere
Que dépend notre vie, & pour tout dire enfin,
Sœurs & pié font un tout de genre masculin.
Sur de petits tableaux on me met en peinture,
On s'occupe avec ma figure
A des amusemens où l'interest a part,
Trois Confreres & moy, servons au même office,
Et nous sommes souvent par un fatal caprice
Sacrifiés aux rigueurs d'un hazard.
Mais Themis, qui toujours maintient avec sagesse
Les droits, l'ordre, & les rangs d'un Etat policé,
Pour me faire honneur m'a placé
Sur des attributs de noblesse,
C'est dans ce seul endroit que j'ai quelque credit.
Tu peux me deviner, Lecteur, car j'ai tout dit.

Seconde

SECONDE ENIGME.

PAr fois noir, par fois blanc & plus blanc
que le lait,
J'embrasse étroitement les belles;
Armé de cent pointes cruelles
De plus d'un gros mâtin je suis aussi le fait.
J'honore les plus Grands, & changeant de matiere
Je fais affront aux plus petits:
Les plus puissans chevaux me sont assujettis,
On me voit à la Cour & sous une chaumiere;
Quelquefois du trépas je sauve les toutous,
Et j'y conduis toujours les malheureux filous.

TROISIEME ENIGME.

SOus deux differentes figures,
L'une animée, & l'autre à bigarures,
Ennemi declaré de divers animaux,
Dans deux des Elemens je leur fais bien des maux.
Dans l'air je porte l'épouvante,
Les Habitans en poussent mille cris,
Et ma fureur est toujours violente
Jusqu'à ce que la mort m'ait à la fin surpris.
Et dans l'eau je reduis sous mon cruel empire

Plus

Plus de corps en un jour que je ne fais en l'air,
Et c'est avec plaisir que mon Maître me tire;
Mais ce n'est pas pour me tuer.

CHANSON

HAtez-vous, doux Printemps, ramenés les beaux jours;
Reveillés-vous, tendres Musettes,
Appellés les Plaisirs, appellés les Amours,
Que fairions-nous sans eux dans nos Retraites?
Hâtés-vous doux Printemps, &c.

NOUVELLES LITERAIRES, DES BEAUX ARTS, &c.

CRITIQUE DE ROMULUS, Tragedie de M. de la Motte. A Paris, chez Huguier ruë S. Jacques, & Cailleau Place de Sorbonne. 1722. Brochure in 12 de 32 pages.

„ Bien des gens se plaignent, à ce que „ prétend l'Auteur, que cette Piece n'in- „ teresse, pour ainsi dire, que par bonds „ & par sauts; que tout y est confus & „ embarassé, qu'elle est chargée d'évene-

„ mens

Avril, 1722. Printems.

Hâtez vous, hâtez vous, doux Printems, Ramenez les beaux jours, Ramenez les beaux jours. Reveillez vous, tendres Mu...settes, Apellez les plaisirs, a..pel..lez les Amours, Que fairions nous Sans vous dans nos retrai...tes.

Hâtez vous, hâtez vous, doux Printems, Ramenez les beaux jours, Ramenez les beaux jours.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

» mens qui se precipitent les uns sur les
» autres, contre toute vraisemblance ;
» que le caractere de Romulus est le plus
» defectueux qu'on ait jamais mis sur le
» Theâtre ; que Proculus est si froid,
» malgré les grands ressorts que l'amour
» & l'ambition lui font jouer dans cette
» Piéce, qu'il semble n'y être jetté au ha-
» zard que pour le dénouëment, & que
» ses complots, tout odieux qu'ils sont,
» n'ont pû conduire le Spectateur qu'à lui
» faire regarder sa mort au cinquiéme Acte
» avec plus d'indifference que n'en meri-
» toit sa perfidie.

» Veritablement, ajoûte icy l'Auteur,
» M. de la Motte a de tems en tems d'heu-
» reux accez, mais il tombe bien-tôt dans
» la langueur, & ne se releve qu'à la fa-
» veur des combats, des conspirations, &
» des recits quil sçait répandre à propos
» quand la chaleur lui manque, &c.

METHODE nouvelle pour guerir les Ma-
» adies Veneriennes, beaucoup plus sûre &
» plus aisée qu'aucune de celles qui ont été
» en usage jusques icy ; avec une Refutation
» des anciennes hypotefes touchant les mê-
» mes maladies. *Par* M. Bouez de Sigogne,
» *Docteur en Medecine, Conseiller & Me-*
» *decin ordinaire du Roy dans la Compagnie*
» *des Cent Suisses de S. M.* A Paris ruë de
la

la Harpe chez *Laurent d'Houry.* 1722. 12. Vol. in 12. de 267. pages, sans y comprendre l'Epitre Dedicatoire à M. Chirac, & les Aprobations qui en contiennent 22.

Pour donner une idée de cet Ouvrage, nous raporterons seulement l'Aprobation du Censeur, sans parler de celles de Mrs. Dodart, Boudin, Chirac & Bossat, qui sont toutes aussi favorables à l'Auteur.

Je soussigné Lecteur & Professeur Royal, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, & Censeur Royal des Livre, ai examiné par l'ordre de Monseigneur le Chancelier ce Manuscrit intitulé, *Methode nouvelle pour guerir les Maladies Veneriennes, &c.* C'est une erreur de croire qu'entre les maladies qui attaquent le corps humain, il y en ait quelques-unes dont l'étude soit moins noble, & à la guerison desquelles les Medecins doivent tenir à mépris de s'appliquer; cette pensée qui n'est qu'une ruse de l'ignorance, n'a pas laissé de trouver place dans l'esprit de plusieurs Medecins, qui peu instruits de leurs devoirs, & de ce qui fait la veritable gloire d'une Profession aussi charitable & aussi étenduë que la leur, osent regarder la cure des Maladies Veneriennes comme indigne de leurs soins. Heureusement pour le Public, l'Auteur du Livre que nous approuvons a sçu se garentir de cette erreur contagieuse

ingenieuse. La Methode facile que ses peni-
elles recherches lui ont fait découvrir sur
ce sujet, a une convenance avec les ope-
rations de la Nature, qui la met infini-
ment au-dessus de tous les Remedes qui
ont été pratiqués jusqu'icy contre ces mê-
mes Maladies. Il prouve cette convenance
par des raisonnemens solides, qui lui don-
nent occasion de discourir avec beaucoup
d'érudition sur les differentes qualités des
vegetaux & des mineraux, sur les diverses
modifications dont ces derniers sont sus-
ceptibles, sur la résistance des premiers aux
efforts de l'Art, sur la maniere dont agis-
sent les Remedes tirés des uns ou des au-
tres, sur la structure de nos organes, &
sur la mechanique avec laquelle se font
dans le corps toutes les évacuations, soit
naturelles, soit artificielles, tant en santé
qu'en maladie. Cette varieté de reflexions
compose un assemblage de Remarques de
Chimie, d'Anatomie, & de Medecine,
dont la solidité jointe à l'élegance d'une
diction pure & châtiée, rend la lecture
de ce Livre très-instructive & très-agrea-
ble. L'Auteur ne s'en tient pas aux seuls
raisonnemens pour faire voir l'utilité de sa
Methode, il vient à l'experience, & sans
donner dans aucune ostentation, il rap-
porte des exemples de Cures singulieres
faites à cette Methode, lesquelles étant
très-

très certaines & très-averées, ne tourne en pas moins à l'éloge du Medecin qu'à celle du Remede. Fait à Paris ce 22 Novembre 1721. Signé, Andry.

REMARQUES sur la Dissertation de Triremes ou Vaisseaux de Guerre des Anciens, du P. de *Languedoc*, de la Compagnie de Jesus. *A Marseille* 1722. in 12. 28.

Pour avoir une juste idée des Galeres des Anciens, & pour entendre les descriptions qu'en ont faites les Auteurs Grecs ou Latins, il est absolument necessaire d'avoir quelque connoissance pratique de la construction & de la navigation de nos Galeres, sans quoi les Sçavans les plus éclairez n'auront jamais que de fausses idées de ces Bâtimens, & tout ce qu'ils écriront sur cette matiere, n'aboutira qu'à rencherir sur les absurditez & sur les chimeres de ceux qui les ont precedez. On ne doit rien craindre de pareil de M. de Barras de la Penne, puisque joignant la pratique à l'étudition, il a fait une dissertation sur les divers ordres de Rames dans les Galeres des Anciens, avec les differens plans, profil, coupe &c. du Vaisseau de Philopator sur les proportions que nous en ont laissées Athenée & Plutarque. En attendant cette Dissertation, dont on nous

et esperer l'impression, l'Auteur attaque dans ces Remarques l'hipotese du P. de Languedoc, dont nous avons parlé, (a) et fait voir qu'elle est impraticable, & se sert pour soutenir son nouveau sistême, des mêmes passages que ce Pere avoit alleguez en sa faveur. Nous en dirons davantage quand nous aurons vû la Dissertation dont nous venons de parler. Tout ce que nous pouvons dire pour le present c'est que cette nouvelle explication nous paroît simple & exempte de toutes les suppositions qu'on est obligé de faire dans les autres sistêmes. Nous ajoûterons que M. de Barras, Chef d'Escadre des Galeres, & Commandant actuellement dans le Port de Marseille, écrit avec autant d'exactitude que de politesse, & qu'il attaque le sentiment contraire au sien avec toute la consideration possible pour l'Auteur de ce sentiment.

NOUVELLES REGLES pour le Jeu de Mail, tant sur la maniere d'y bien joüer, que pour decider les divers évenemens qui peuvent arriver à ce Jeu. *A Paris chez* Huguier, *rue S. Jacques à la Sagesse, & chés* Cailleau, *Place de Sorbonne à S. André.* 1722.

Cette Brochure de 59. pages est ornée de

(a) Dans le Mercure de Janvier 1722. p. 50.

4. Planches fort bien gravées, qui facilitent l'intelligence des instructions & des Regles de ce Jeu.

L'IMITATION DE JESUS-CHRIST traduite par M. l'Abbé de Bellegarde plus ample & plus conforme au texte Latin que les autres, avec des Notes d'Horstius, &c. *chez* Collombat, *rue saint Jacques.*

L'OFFICE DE LA SEMAINE SAINTE, en Latin & en François, avec des Remarques historiques, *par* Marolles, in 8°. *chez le même.*

INSTRUCTION CHRETIENNE, ou Theologie familiere des Dames, par le P. de la Feuille, in 12. *idem.* deuxiéme Edition.

LOTERIE SPIRITUELLE, composée de cent veritez chretiennes, en Vers, Vol. in 12. *idem.*

COURS D'OPERATIONS DE CHIRURGIE, avec les appareils & les instrumens necessaires, representez en figure, par M. *Dionis*, in 8°. deuxiéme Edition, chez L. d'Houry, au saint Esprit.

TRAITE' GENERAL DES ACCOUCHEMENS, qui instruit de tout ce qu'il faut faire pour être habille Accoucheur, *par le même*, in 8°. chez *le même.*

MEDECIN

MEDECIN SINCERE, *par de la Haye*, seconde Edition in 8°. *chez le même.*

INSTRUCTIONS COURTES & familieres sur les Evangiles des Dimanches & les principales Fêtes de l'année, en faveur des Pauvres, & particulierement des gens de la Campagne: Par Messire Joseph Lambert, Prêtre, Docteur de Sorbonne, Prieur de Saint Martin de Palaizeau. *A Paris*, chez Lottin, ruë saint Jacques, 1721. Vol. in 12. pp. 782. L'Auteur de ce Livre qui vient de mourir, est très connu par quantité d'excellens Ouvrages de pieté.

La nouvelle Tragedie d'OEdipe du Pere Folard, representée l'année passée sur le Theâtre du grand College de Lyon, paroît imprimée in 8°. chez Josse le fils, ruë saint Jacques, à la Couronne d'Epines. On voit à la tête une Epître en Vers Marotiques, adressée à M. l'Archevêque de Lyon, & une Preface de neuf pages, où l'Auteur declare qu'il a suivi pour son Poëme le plan d'Euripide, qui a traité le même sujet, ainsi que Xenoclés & Sophocle, &c.

INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE, ou de la connoissance de Dieu & de soy-même,

même, vol. in 12. de 382 pages. *A Parisiv*
Place Sorbonne, chez Cailleau, d'Espilly
&c.

Nous avons annoncé au Public dans
notre Mercure du mois d'Octobre de l'an-
née derniere, qu'on nous mandoit d'Or-
leans qu'il alloit paroître incessamment
un Poëme de la Pucelle, composé par
un Chanoine Regulier de l'Abbaye de
Saint Euvert de la même Ville. Ce Cha-
noine Regulier qui est de la Congrega-
tion de France, & qui a fait sa Profession
en l'Abbaye de Sainte Geneviéve de Paris
l'an 1676, a produit ce Poëme en faveur
de la Ville d'Orleans, sous le nom du P.
Neon, dit Philopole, (son vrai nom étant
le P. le Jeune de Saint Antoine,) & l'a
intitulé l'*Amazone Françoise*.

On peut juger de la piece par son Avis
au Lecteur: Voici en peu de mots son
dessein, qu'il a suivi fort exactement.

Après avoir donné dans le Prélude,
ensuite d'un Prologue, un Etat sommaire
de la France avant & après la mort de
Charles VI Roy de France, il divise son
Poëme en trois parties principales, qui
sont,

1°. La destination extraordinaire de
Jeanne d'Arc pour sauver l'Etat prêt à
tomber sous la puissance d'un Prince étran-
ger,

ger ; c'eſt ce qu'il dit qu'il faut entendre par le mot de Deſtin dont il ſe ſert au lieu de celui de Deſtination.

2°. L'exploit ſignalé de cette jeune Amazone ; ſçavoir, la levée du Siege d'Orleans, dont elle fut ſurnommée la Pucelle, en reconnoiſſance de ſes bons ſervices dans la delivrance miraculeuſe de cette Ville.

3°. La mort tragique de cette Heroïne enſuite de ſa priſe devant Compiegne, & ſa condamnation à Roüen, où elle fut brûlée vive, & les cendres de ſon corps jettées dans la Seine, ſon cœur étant reſté entier.

M. Morabin ſe diſpoſe à nous donner inceſſamment une nouvelle traduction du Dialogue des Orateurs ; avec des Remarques. L'ouvrage de cet Auteur avoit échapé aux lumieres des plus ſçavans Critiques ; le Traducteur moderne croit en avoir fait la découverte : Le Public en jugera ſur les raiſons dont il appuye ſa conjecture, rapportées dans la Préface de ce Livre.

LETTRE ECRITE DE TOULOUSE à M*** à Paris.

MONSIEUR,

Le ſuccès que le Pere de Segaud Jéſuite eut en prêchant à la Cour de Lorraine, l'année que vous y paſſâtes, vous inſpire donc la curioſité de ſçavoir ce qu'on penſe à Toulouſe de cet habile Prédicateur : Je ſuis en état de vous ſatisfaire ; j'ay entendu preſque tous ſes Sermons, & je me trouve ſouvent dans des Compagnies de connoiſſeurs où on parle de lui. Vous pouvés compter, MONSIEUR, que le Pere de Segaud eſt admiré ici : on a vû peu d'Orateurs Evangeliques qui ayent ſçu joindre tant de Chriſtianiſme & de raiſon, tant d'art & de politeſſe naturelle : on ſent qu'il a ſçu approfondir les matieres qu'il traite, & qu'il n'a épargné ni la lecture ni la meditation. Ses Sermons renferment ce qu'il y a de mieux à dire ſur chaque ſujet. Ils ſont très bien diſpoſés, & offrent toujours un deſſein grand & nouveau ; ſon élocution eſt pure, châtiée & élegante : il ne ſe ſert du brillant dans ſon ſtile, que pour donner plus d'éclat à la

verité

verité & à la Religion, qui fournissent seules le fonds de ses discours. On ne peut l'écouter avec attention sans en être convaincu, frappé, & quelquefois ému jusqu'à répandre des larmes. Son action est vive & naturelle; il a le geste varié & très gracieux: enfin c'est un Orateur, & un Orateur Chretien, qui édifie encore plus qu'il ne plaît. Sa voix ne remplit pas la vaste étenduë de l'Eglise de Saint Etienne, on ne laisse pas de s'y rendre en foule; les Auditeurs les plus éloignés observent un silence surprenant, dans l'esperance d'entendre seulement quelques phrases. Le Parlement a souhaité qu'il prêchât ce Carême les Mardis au soir, pour s'y pouvoir trouver en plus grand nombre. Le merite averé de ce grand Prédicateur réunit tous les suffrages, & les Peres de l'Oratoire se distinguent parmi ses Approbateurs; ils font un éloge continuel de ses talens. On dit que c'est un homme fort vertueux, & qu'il soutient parfaitement la Morale de ses Sermons par la regularité de ses mœurs; mais comme je ne le vois que dans la Chaire, je ne me méleray pas de peindre sa vertu que la Renommée vante autant que ses Prédications. J'ay l'honneur d'être, &c.

Le Mardy 14 de ce mois, l'Academie

Royale des Inſcriptions & Belles Lettres à Paris, tint ſon aſſemblée publique, après 15 jours de vacances, où l'on vit un fort grand concours de gens d'eſprit & d'amateurs des belles Lettres. M. Racine ouvrit la ſeance par un diſcours ſur les cauſes du progrès & de la décadence des belles Lettres. M. l'Abbé Anſelme lut enſuite une Diſſertation ſur les aziles; il commença par en expliquer l'origine, & termina ſa Piece par en condamner les abus. M. Fourmont termina la ſéance par une Diſſertation ſur la Langue Chinoiſe. M. le Cardinal de Polignac qui preſidoit à l'Aſſemblée, répondit à ces Meſſieurs avec beaucoup d'eſprit, de politeſſe & de dignité.

Le Mercredi 15 Avril l'Academie Royale des Sciences ſe raſſembla ſelon ſa coutume après les vacances de Pâques; cette premiere Aſſemblée eſt publique, comme à l'Academie dont on vient de parler.

M. Caſſini ouvrit la ſéance par la lecture d'un Memoire ſur les Longitudes; il rapporte dans ce Memoire tous les moyens dont on ſe ſert ſur Mer pour les déterminer, & indique quelques corrections & additions pour perfectionner ces differentes manieres.

M. Petit lut enſuite un Memoire ſur les Carnifications ou ſur la reduction des os

os en chair, & fit la relation d'une bleſſure extraordinaire que ſe fit un Sauteur de la Foire Saint Germain, lequel ſe rompit les deux tendons d'Achile à la fois dans un effort violent; M. Petit rapporte toutes les précautions qu'il prit pour raprocher les deux parties de ces tendons qui s'étoient conſiderablement éloignés, & détaille tous les accidens de cette maladie, qu'il a conduit juſqu'à une gueriſon telle que le Sauteur eſt en état maintenant de recommencer ſes exercices.

M. Geofroy l'aîné finit la ſeance par la lecture d'un Memoire dans lequel il rapporte toutes les differentes ſupercheries des chercheurs de pierre Philoſophale. Le fruit que M. Geofroy ſe propoſe dans ſa Diſſertation, eſt d'empêcher le Public d'être trompé par les tours de gobelets de tous ces Charlatans Chimiſtes.

Nous parlerons plus amplement de ces deux Aſſemblées publiques, & de chaque Diſſertation que ces ſix illuſtres Academiciens y ont lûës.

On apprend de Rome que le Marquis de Santis, Agent du Duc de Parme, a fait preſent au Pape de ſept gros volumes qui renferment les glorieuſes actions de la Maiſon Farneſe.

Nous apprenons par les nouvelles du Nord, qu'on a frapé une grande Medaille

à la gloire du Czar, où l'on voit d'un côté ce Prince couronné d'une couronne Imperiale, & dans l'*Exergue* P. IMP. R. 1721. *Explication* Pierre Empereur de Russie. Au revers l'Europe est representée sous la figure d'une belle femme avec ses attributs, & une legende Latine dont le sens est, *Tu es Pierre, & sur cette pierre des Nations entieres ont édifié ton Empire.*

Nous profitons de cette occasion pour avertir & prier de nouveau ceux qui ont de pareilles Medailles de vouloir nous les communiquer, pour les faire graver, & en gratifier le Public.

Dans la Conference de l'Academie Royale de l'Histoire à Lisbonne, tenuë le 19 Janvier, le P. Lucas de Sainte Catherine remit au Secretaire perpetuel de l'Academie un Catalogue des Grands Maîtres que le Royaume de Portugal a fournis à l'Ordre des Templiers depuis l'an 1118, temps de son établissement à Jerusalem, jusqu'à celui de son entier abolissement. Don Manuel d'Azevedo-Fortés presenta quelques additions à la Methode qu'il a déja fournie pour faciliter aux Ingenieurs la levée des Cartes Geographiques. Le Pere Don Manuel Caetano de Souza, fit la lecture des premieres pages de l'Histoire Ecclesiastique de Lisbonne qu'il

qu'il a commencée. Le Docteur Don Manuel Pereyra de Silva Leal, promit d'apporter à la prochaine assemblée le Catalogue historique des Evêques de Idanha & de Guarda : Enfin le Comte de Villar-Major fit rapport du progrès de l'Academie dans la premiere année de son institution, & sur la fin de la séance le Pere Manuel de Saint Bonaventure fut nommé Academicien Provincial.

On a appris de plusieurs endroits que le 19 Fevrier dernier, on aperçut à Lisbonne, le Ciel étant serain & sans nuages, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, une Comete près du Soleil, en forme de deux lances apuyées sur un demi cercle : les pointes de ces lances donnoient une lumiere presque aussi vive que celle du Soleil ; elles s'étendoient horisontalement vers le Nord-Ouest, & le Sud-Ouest. Les deux jours suivans on aperçut encore le même Phenomene, & quelques Pêcheurs rapportent qu'ils l'ont vû aussi au lever & au coucher du Soleil.

On mande de Bâle en Suisse de la fin de l'autre mois, que les Phenomenes y sont frequents, & que les chaleurs commencent à y estre fort grandes.

Inſcription miſe ſur la premiere pierre de l'Egliſe de Saint Martin des Champs à Londres, poſée par l'Evêque de Salisbury au mois de Mars dernier.

D. S.

SErenissimus Rex Georgius
Per Deputatum ſuum
Red . admodum in Xto. Patrem
Richardum Epiſcop. Salisbur.
Summum ſuum Elemoſynarium,
Adſiſtente (Regis juſſu)
Dno. Tho. Hzvvet Equ. Aur.
Ædificiorum Regiorum Curatore Principali
Primum hujus Eccleſiæ lapidem
Poſuit
vieux ſtile. Martis 19 Dni. 1722
Anno Regni ſui VIIIo.

BEAUX

LES BEAUX ARTS.

Troisiéme & dernier article des nouveaux Tableaux de MONSIEUR *le Duc d'Orleans.*

ECOLE DE VENISE.

UN Tableau de *Jean Bellin*, Peintre & Architecte, frere & Disciple de Gentil Bellin, & premier Maître du Titien, mort en 1512. âgé de 90. ans.

L'Adoration des Rois, Tableau sur bois, dont les figures ont 15. à 16. pouces de hauteur.

Cinq Tableaux du *Georgion* de Castel Franco, Eleve de Jean Bellin, & Maître du Titien, mort à l'âge de 33 ans en 1511.

1. Une sainte Famille, dont le fond est un beau Païsage : les figures grandes comme demi-nature.

2. Le Martyre de S. Pierre Dominiquain.

3. Herodias qui tient la tête de Saint Jean-Baptiste dans un bassin, accompagnée d'une suivante : demi-figures grandes comme nature.

4. Milon Crotoniate nud, pris dans un arbre & devoré par un lion : figure grande

comme nature. Le fond eſt un magnifique païſage.

5. Le Portrait de Pic de la Mirandole.

Deux Tableaux du Pordenon *Jean Antoine Licinio*, Diſciple du Georgion qu'il a beaucoup imité, & concurrent du Titien, mort en 1540. âgé de 56 ans. Ses Tableaux ſont peints d'une maniere très-agreable & de belles couleurs.

1. La Femme adultere. Demi-figure comme nature. Excellent ouvrage.

2. Hercule qui combat le Centaure. Les figures ſont grandes comme nature.

Le Pordenon fit tous les travaux d'Hercule pour Hercule II. Duc de Ferrare.

Deux Tableaux d'*André Schiavon*, Diſciple du Georgion & du Parmeſan.

1. Jeſus Chriſt lié, mené devant Pilate; demi figures, grandes comme nature.

2. Jeſus Chriſt ſoutenu par un Ange, ſur le devant la tête d'un vieux homme: demi-figures comme nature.

Dix-neuf Tableaux du TITIEN Ucellinel de Cador, celebre Peintre, mort de la Peſte en 1576. âgé de 99 ans.

Premier Tableau. Une Madelaine en pleurs, ayant devant elle un Livre & une tête de mort: demi-figure comme nature. Excellent Tableau, d'une grande conſervation, frais & très-bien colorié. *Gravé* par Martin Rotta.

2. La

2. La vie Humaine, ou les trois âges de l'homme, que cet excellent Maître a representés par un groupe de trois enfans, par celui d'un Berger & d'une Bergere joüant de la flute, & dans le lointain par un Vieillard assis sur une terrasse, meditant sur deux têtes de mort. Le fond est un merveilleux païsage, d'une fraîcheur & d'une conservation admirable. Ce Tableau passe pour un des plus beaux qui soient sortis du pinceau du Titien, qui étant en Allemagne, le fit pour le Cardinal d'Ausbourg. La Reine de Suede l'acheta 6000. ducats, au raport de *Sandrart*.

3. Venus qui embrasse Adonis, lequel tient deux chiens en lesse. On voit Cupidon endormi par terre sur son Arc & son Carquois, & en l'air Apollon sur un char lumineux. Le fond est un très-beau païsage. S. A. R. avoit déja un Tableau tout semblable qu'Elle avoit fait acheter chez M. le Prince d'Armagnac.

4. Venus qui embrasse Adonis. La composition de ce Tableau est presque semblable à celui dont on vient de parler. Les figures de celui-cy ne sont grandes que comme demi-nature. L'Adonis a un bonnet sur sa tête; l'autre n'en a point. C'est sans doute une repetition du Tableau qui est au Roy d'Espagne.

5. Venus assise sur un lit, s'appuyant

ſur l'arc de Cupidon, qui eſt debout & tient un miroir, dans lequel on voit une partie de la figure de Venus, qui n'eſt peinte que juſqu'aux genoux, & grande comme nature. Ce Tableau eſt d'une excellente beauté & parfaitement conſervé. Il faiſoit pendant, dans le Cabinet de la Reine de Suede, au Portrait de la Moreſſe, dont nous parlerons bien-tôt.

6. Venus couchée qui ſe mire, vûe par le côté. Le Dieu Mars armé entre conduit par les Amours. Tableau cru de *Rubens*, dans le goût du *Titien*.

7. Venus en pied regardant Mercure qui montre à lire à l'Amour. Il ſemble que le *Titien* ait pris du Corrége l'idée & le ſujet de ce Tableau, dont les figures ſont grandes comme nature.

8. Venus couchée ſur un lit de velours cramoiſi; figure grande comme nature.

9. Venus dans la Mer: elle ſe peigne. Demi-figure vûe juſqu'aux genoux. C'eſt un très-excellent Tableau.

10. Diane à la chaſſe. Elle découvre Acteon qu'elle change en Cerf: vûe d'une belle foreſt dans le fond. Les figures ſont un peu moins grandes que nature.

11. Une femme aſſiſe ſur un lit, tenant une flute, & l'Amour qui veut lui mettre ſur la tête une guirlande de fleurs. Aux

pieds

pieds du lit est un homme, vû par le dos, qui jouë du luth. Le fond est un très-beau païsage. *Figures comme nature.*

12. Portrait de femme habillée à la Grecque, appellée communément la Boëmienne, ou le petit More du Titien. On prétend que c'est le Portrait de Laura Eustochia, épouse d'Alfonse Duc de Ferrare. Elle porte une de ses mains sur les épaules d'un More qui lui tient ses gands. On voit l'Estampe de ce Tableau très-bien gravée, par Gilles Sadelers.

13. & 14. Deux Tableaux, dont l'un est le Portrait de l'Empereur Vitellius, & l'autre de Vespasien, demi-figures jusqu'aux genoux, plus grandes que nature, faites d'après les bustes antiques du Palais Ducal de Mantouë. Ces deux Empereurs font partie des douze Cesars, peints par le Titien, & gravez par Sadelers. Les dix autres furent vendus par le Duc de Mantouë au Roy d'Angleterre Charles I. Le Roy d'Espagne les fit acheter après la mort tragique de ce Prince.

15. Portrait d'un Empereur, demi-figure un peu plus grande que nature.

16. Portrait de Charles V. à cheval en cuirasse. Le fond est un très-beau païsage. Figure de 24. pouces de haut.

17. Portrait du Comte Balthazar Castillonne; demi-figure.

18. Portrait d'une Veuve, demi-figure grande comme nature.

19. Le Portrait du Titien qui s'est peint lui-même, avec Violente son amie, fille du vieux Palme, qui tient un miroir. Demi-figures comme nature. Le Roy a un semblable Tableau. On juge que celui-cy n'est qu'une repetition, ou une copie faite par quelque Eleve du Titien, & retouchée par lui.

Deux Tableaux de *Jerome Mutian*, Peintre de Bresse, mort en 1590. âgé de 62 ans, grand imitateur du Titien. Il ne fit d'abord que des païsages, à quoi il excelloit, & ne manquoit jamais d'y mettre des châtaigniers. Pour s'adonner à la figure & s'y appliquer tout entier, il se fit raser la barbe & la tête, & ne sortit de son attelier, ni ne se laissa voir à personne que quand il se retrouva dans le même état.

Premier Tableau. La Resurrection du Lazare. Grande composition. Les figures comme nature.

2. Saint Paul premier Hermite, méditant devant un Crucifix.

Treize Tableaux de PAUL CAGLIARI VERONESE, fameux Peintre, Eleve du Titien, mort en 1588, âgé de 57 ans.

Premier Tableau. L'Adoration des Rois.

2. Rachel avec ses compagnes : Elles puisent de l'eau pour abreuver les chameaux de l'Envoyé de Jacob. *

3. L'enlevement d'Europe, petit Tableau très precieux, qui renferme une grande composition.

4. Femme vûë par le dos : deux hommes la tiennent par les mains ; elle est accompagnée de deux Amours ; figures grandes comme nature. Ce Tableau est d'une telle fraîcheur, qu'il paroît sortir des mains de l'Auteur, de même que les neuf cy-après, qui sont presque de la même grandeur. Celui-ci & les trois qui suivent ont été faits pour estre placez dans un plafond, les figures sont disposées de maniere qu'elles doivent être vûës de bas en haut.

5. Une Femme qui dort sous un pavillon ; un Cupidon semble la vouloir piquer d'une de ses flecles pour l'éveiller. Le Dieu Mars paroît se retirer tout doucement. Ce Tableau a pour fond la vûë d'un Palais & d'un Jardin.

6. Figure de femme magnifiquement habillée avec des ajustemens Royaux ; auprès d'elle est une Déesse couronnée de Laurier, assise sur un globe. On voit aux

* *Le Roy a un Tableau où le même sujet est traité par C. Veronese, de même qu'une adoration des Rois.*

pieds

pieds de la premiere figure un homme tenant un rameau d'olivier, & auprès de lui un Amour & un chien.

7. Un Homme très robuſte, dont les muſcles ſont fort prononcez, couché ſur un fragment de corniche. On voit l'Amour en pied ſur ſon corps, qui ſemble le battre avec ſon arc; deux belles femmes s'enfuyent en riant & regardant cet homme; l'une deſquelles tient un rat. Ce Tableau a pour fond un beau païſage, avec de l'architecture.

La Reine de Suede avoit placé les quatre Tableaux dont on vient de parler, dans le plafond de la principale chambre de ſon Palais. S. A. R. Monſieur le Duc d'Orleans les deſtine pour mettre ſur les quatre portes de ſon grand ſalon, par lequel on paſſe pour entrer dans la gallerie de ſon appartement.

8. Paul Veroneſe en pied, vêtu de blanc, placé entre la Vertu & le Vice, figurez par deux femmes, dont la premiere a un caractere doux, avec beaucoup de modeſtie, & l'autre a l'air d'une harpie, avec des griffes, &c. Celle ci enragée de voir P. Veroneſe ſe jetter entre les bras de la Vertu, déchire la draperie qui la couvre, & veut prendre la fuite. Le fond eſt un beau païſage. Les figures de ce Tableau & celles des cinq ſuivans ſont gran-

des

bdes comme nature, d'une si grande fraîdacheur & des couleurs si vives & si brillantes, que ces beaux ouvrages paroissent maestre peints à *guazzo* ou à *fraisque*, n'ayant oppoint le defaut des Tableaux peints à huile, qui pour l'ordinaire, trop chargez de vernis, ont un luisant qui empêche qu'on ne puisse les voir, à moins qu'ils ne soient displacez à certains jours, qui leur sont propres. Les heritiers de la Reine de Suede ont refusé une somme très considerable pelle ces six Tableaux.

9. Une belle femme debout richement habillée; un de ses pieds porte sur un globe composé de sceptres & de couronnes; elle a sur son front un petit soleil. On voit à son côté Hercule appuyé sur sa massuë, & un Amour qui lui montre des bijoux: pour fond un païsage & de l'architecture.

10. Venus avec un Amour. Elle voit partir Mars qui va monter sur un cheval, tu u'un autre Amour tient par la bride. Le fonds est un beau païsage.

11. Mars & Venus. Un Amour est occupé à déchausser ce Dieu; un autre tient son cheval & badine avec son épée. Beau païsage dans le fond, orné de Termes, sur lesquels on voit la chemise de Venus.

112. Adonis blessé, couché sur des fleurs, soutenu par Venus, accompagné des Amours, dont plusieurs chassent le sanglier

glier qui a bleſſé Adonis. Le fond eſt un m
beau païſage.

13. Herſé, fille de Cecrops Roy d'A--A
thenes, aſſiſe dans ſa chambre ſur une tablel
chargée de pluſieurs inſtrumens de Mu-
ſique; de livres & de vaſes de fleurs,
ayant à ſes pieds un chien blanc. Mercure
entre dans la chambre malgré une des
ſœurs d'Herſé, qui veut l'en empêcher.
Cet appartement eſt orné d'architecture,
de figures de bronze, & de portieres d
brocard d'or. Ce Tableau & celui qui re-
preſente le portrait de Paul Veroneſe,
étoient eſtimez mille piſtoles plus que le
autres.

Dix Tableaux du TINTORET Jacque
Robuſti, Peintre renommé, fils d'un
Teinturier de Veniſe, dont il a retenu le
nom, diſciple du *Titien* pour le coloris
car il s'eſt attaché à *Michel-Ange* pour le
deſſein; mort en 1594, âgé de 82 ans.

Premier Tableau. JESUS-CHRIST qui
apparoît à Saint Thomas.

2. Preſentation de l'Enfant JESUS au
Temple.

3. Portrait devant une table ſur la
quelle eſt un Crucifix & pluſieurs papiers.

4. Portrait d'un Docteur.

5. Portrait d'homme qui porte ſa main
ſur une table, demi-figure comme nature.

.86. Portrait d'un jeune homme.

.87. Portrait de femme.

.88. Portrait d'un vieux homme.

.89. Autre d'un vieillard.

.90. Portrait d'un Joüaillier.

Cinq Tableaux de *Jacques Palme*, dit *Vieux*, grand imitateur du Titien, mort 1596, âgé de 48 ans.

Premier Tableau. Venus couchée avec l'Amour. Beau païſage dans le fond; les figures grandes comme nature.

2. Femme en pied, ſe peignant, vûë par le dos, figure comme demi-nature; tableau peint ſur bois.

3. Demi-figure de femme, qui a ſes cheveux épars.

4. Portrait d'un Doge aſſis en habit ducal, d'une très-grande beauté, & parfaitement conſervé.

5. Portrait d'un Procurateur de Saint Marc, juſqu'aux genoux, grand comme nature.

Six Tableaux de *Jacques de Ponte*, dit *Baſſan*, natif de *Baſſano* près Veniſe; mort en 1592, âgé de 82 ans. Il étoit diſciple du Titien, & excelloit pour les ſujets de nuit, les animaux, le païſage & autres choſes champêtres. M. l'Abbé Dubeau dit * que le charme de ſon coloris eſt ſi puiſſant, qu'on aime ſes Tableaux,

* *Reflexion ſur la Peinture.*

nonobſtant

nonobſtant les fautes énormes contre l'oo
donnance & le deſſein, contre la vrai
ſemblance Poëtique & Pittoreſque, do ob
ils ſont remplis.

Premier Tableau. La Nativité de Notro
Seigneur. Le Baſſan a traité ce ſujet bien
plus d'une fois. On voit un grand Table
de lui, repreſentant la Naiſſance de J. C.
au Palais Ducal à Veniſe, dans la Salle
du Conſeil des *Dix*. Un autre à l'Egli
des PP. Conventuels dit *Frari* à Veniſe
Un troiſiéme à Notre-Dame de Loretto
Iſle de Saint Clement, près Veniſe. Un
quatriéme à Saint George Major. Un cin
quiéme aux Religieuſes de l'Humilité
auſſi à Veniſe. Un ſixiéme à l'Egliſe o
la Parroiſſe de Baſſano, qui eſt, à ce qu'on
prétend le plus beau de tous. Un ſeptiéme
à la Ville Borgheſe à Rome. Il y a un
huitiéme Tableau de la Nativité de N. S.
par le même Auteur, chez le Roy, grave
par *Bloemart*.

2. L'Ange qui aparoît & annonce aux
Bergers la venuë du Meſſie.

3. Saint Jerôme, beau païſage dans le
fond.

4. Vûe d'une Maiſon de Campagne
&c.

5. Portrait d'homme.

6. Portrait de femme.

ECOLE

ECOLE DE FLANDRES.

Onze Tableaux de *Pierre Paul Rubens*, meux Peintre, & Architecte d'Anvers, il mourut en 1640, âgé de 64 ans. étoit Disciple d'Otto van-Veen, & maître de Vandeik.

Le premier Tableau represente Tomiris, Reine des Scythes, qui fait couper tête au Roy Cyrus, &c. grande & gnifique composition, dont les figures nt grandes comme nature. Ce Tableau le suivant ont été gravez par Paul du ant.

2. Scipion l'Afriquain, qui rétablit un oy sur son Trône, lui fait rendre tous ornemens Royaux, ses joyaux, &c. Tableau fait pendant au precedent; la mposition en est aussi belle & aussi riche. s heritiers de la Reine de Suede avoient usé six mille pistoles de ces deux Taaux.

Le troisiéme Tableau represente Philomen, General des Achéens, qui arriant seul & mal vêtu à Megare, l'Hôte chez qui il devoit loger, le prend ur un Valet, & dans le fort de l'occuation pour la reception de ce General, e l'oblige à fendre du bois, & le fait der à la cuisine. Rubens a fait peindre quantité

d'animaux, de volailles, de gibier, &
qu'on prepare pour le festin, par *Sneidi*
qui excelloit pour ces sortes de choso
Le sujet de ce Tableau est tiré du com
mencement de la vie de Philopœmen da
Plutarque.

4. Adonis mort, Venus, les trois Gra
ces, & l'Amour qui le soutiennent. Li
figures sont plus grandes que nature.

5. Iole qui fait filer Hercule. Ce Ta
bleau fait pendant au precedent.

6. Diane avec plusieurs Nymphes; fi
gures en pied grandes comme nature.

7. Ravissement de Ganimede par Jupi
ter. Figures comme nature.

8. Silene avec des fruits, tenant une
tasse & une grape de raisin; demi figure
comme nature.

9. Les quatre Fleuves, accompagnez
des Nereïdes, avec des vases & des Enfans, &c. Figures comme nature.

10. Une Femme vûe par le dos, qui
badine avec un Satyre, & des Amours qui
se jouent avec des Tigres & des Leopards.
Figures comme nature.

11. Portrait d'un Prince, armé jusqu'aux
genoux.

Les autres Tableaux du Cabinet de la
Reine de Suede sont des Portraits de cette
Princesse, & d'autres Princes & Princesses
de sa Cour, faits par *Bourdon*, par *Fer*
dinan

L. JETTONS DE L'ANNEÉ. 1720.

I

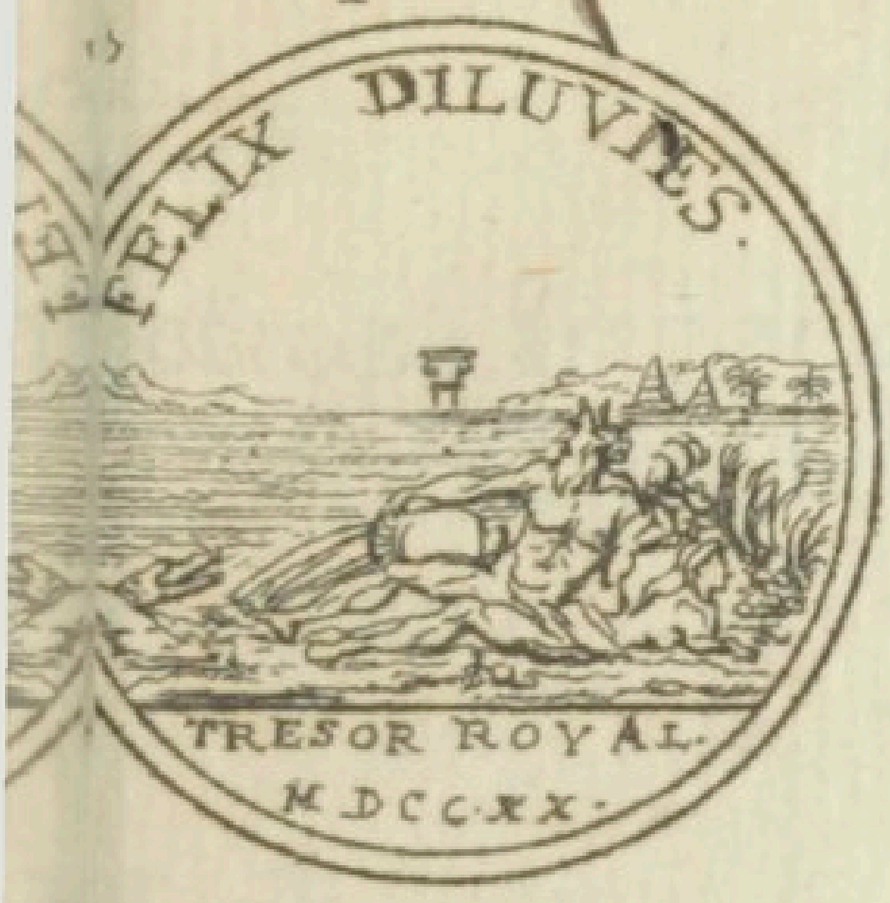

II

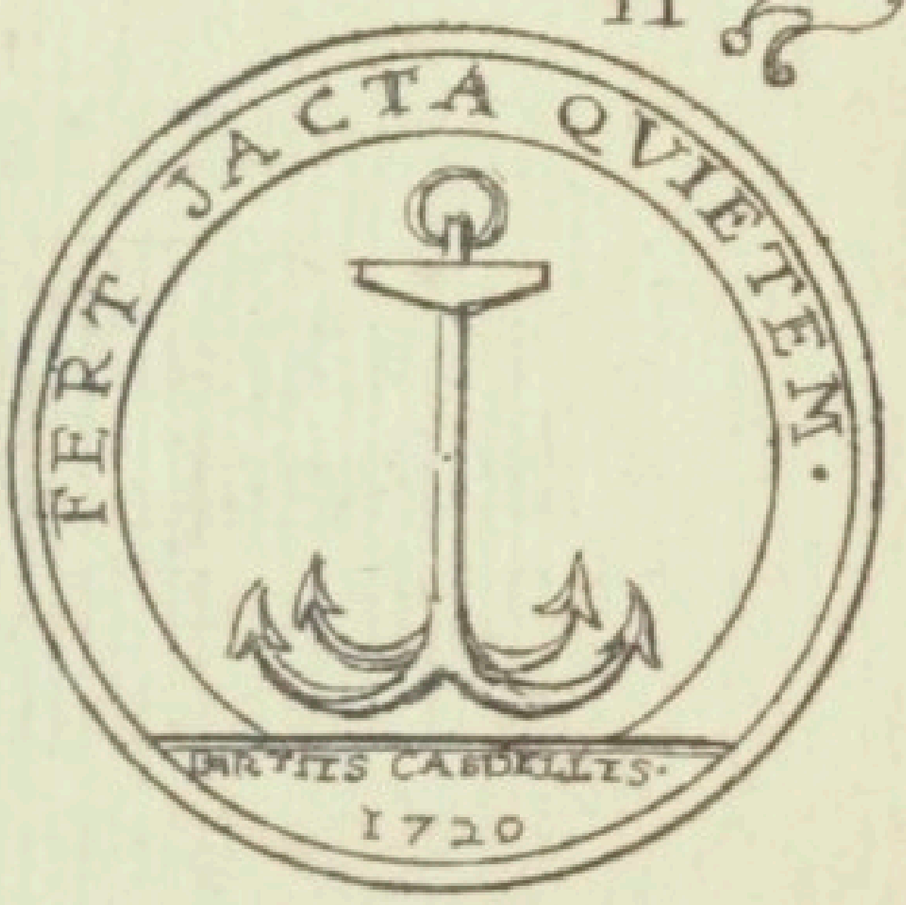

II

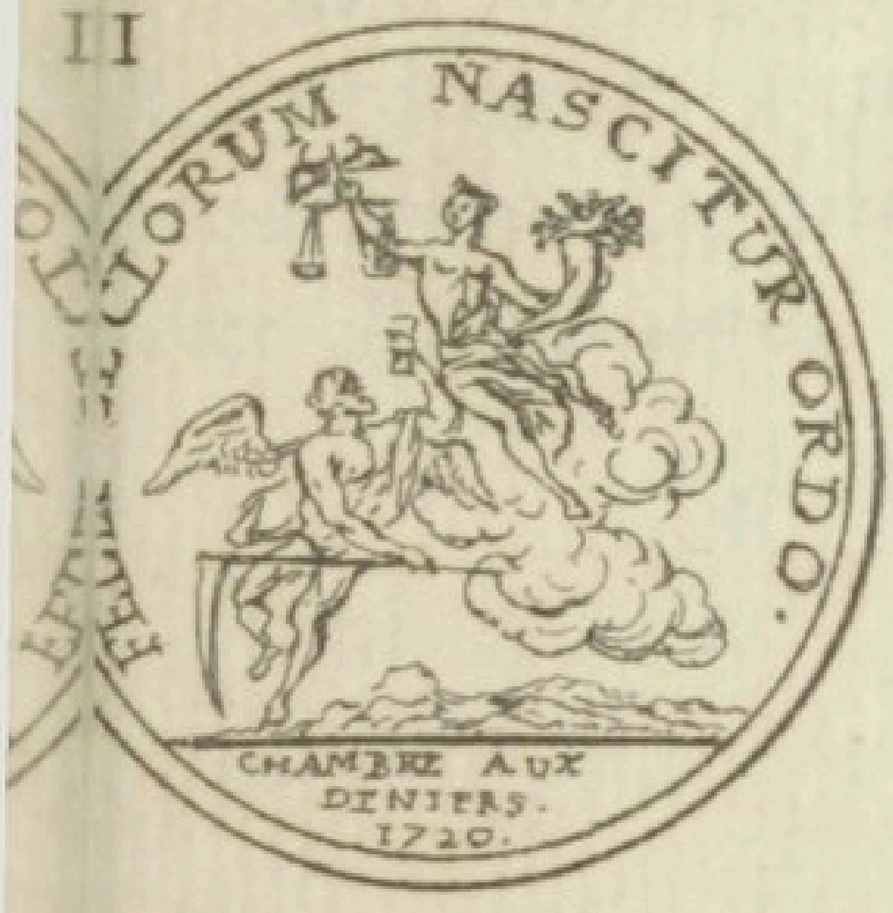

IV

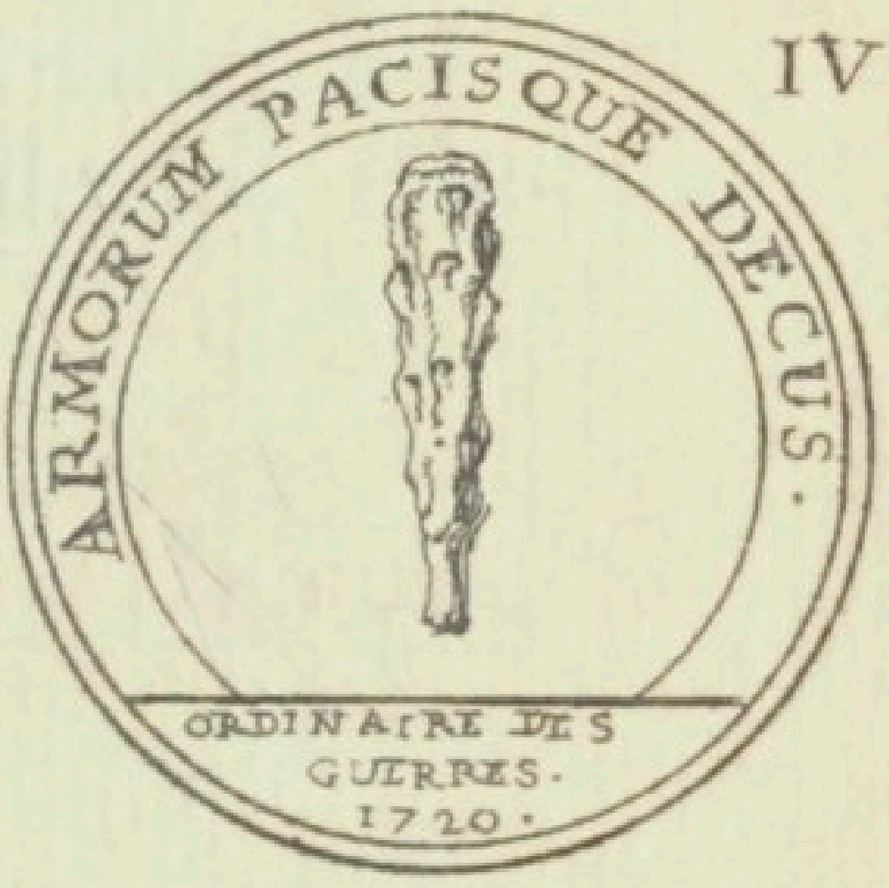

V

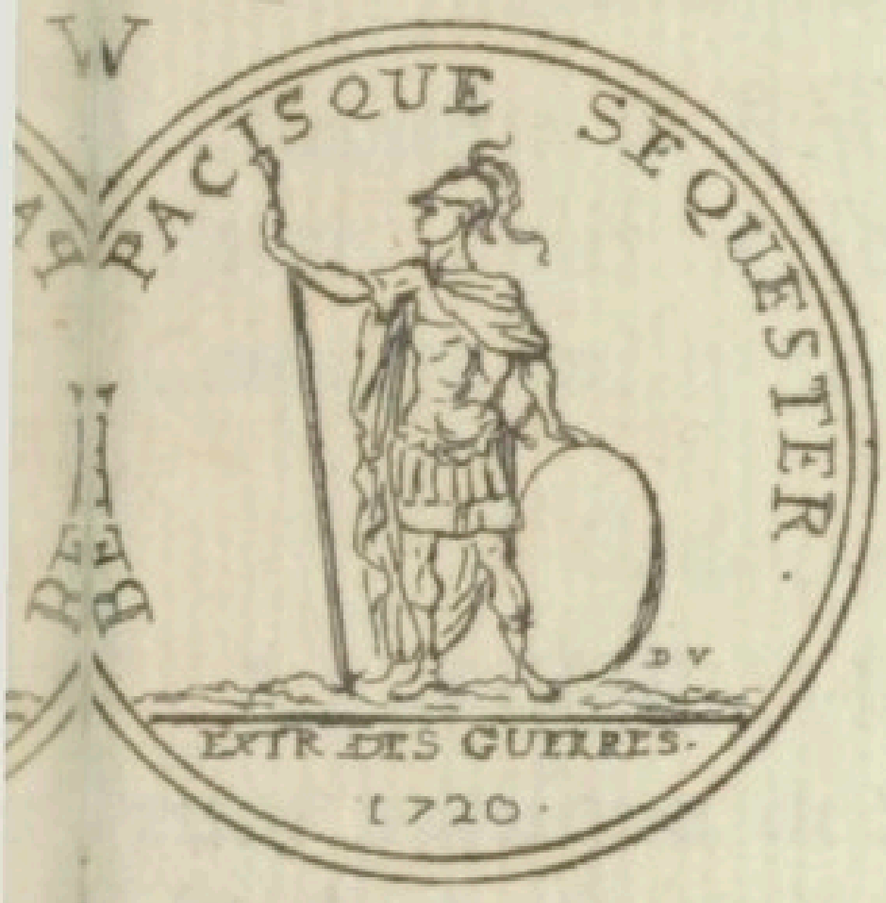

VI

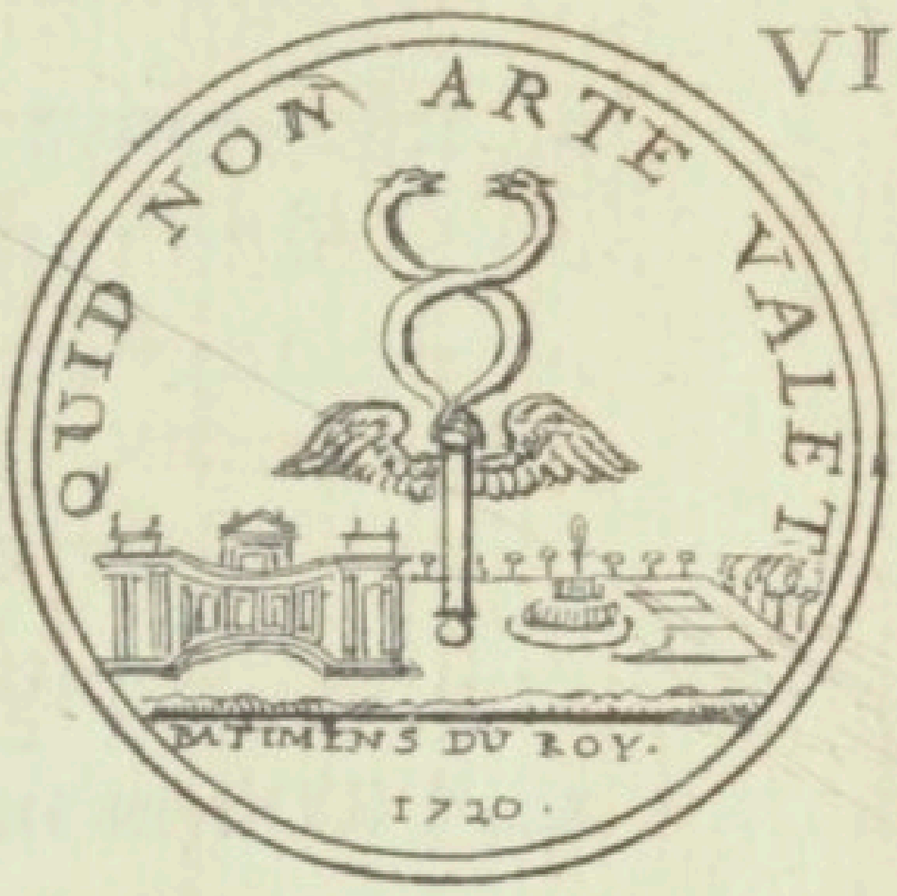

II

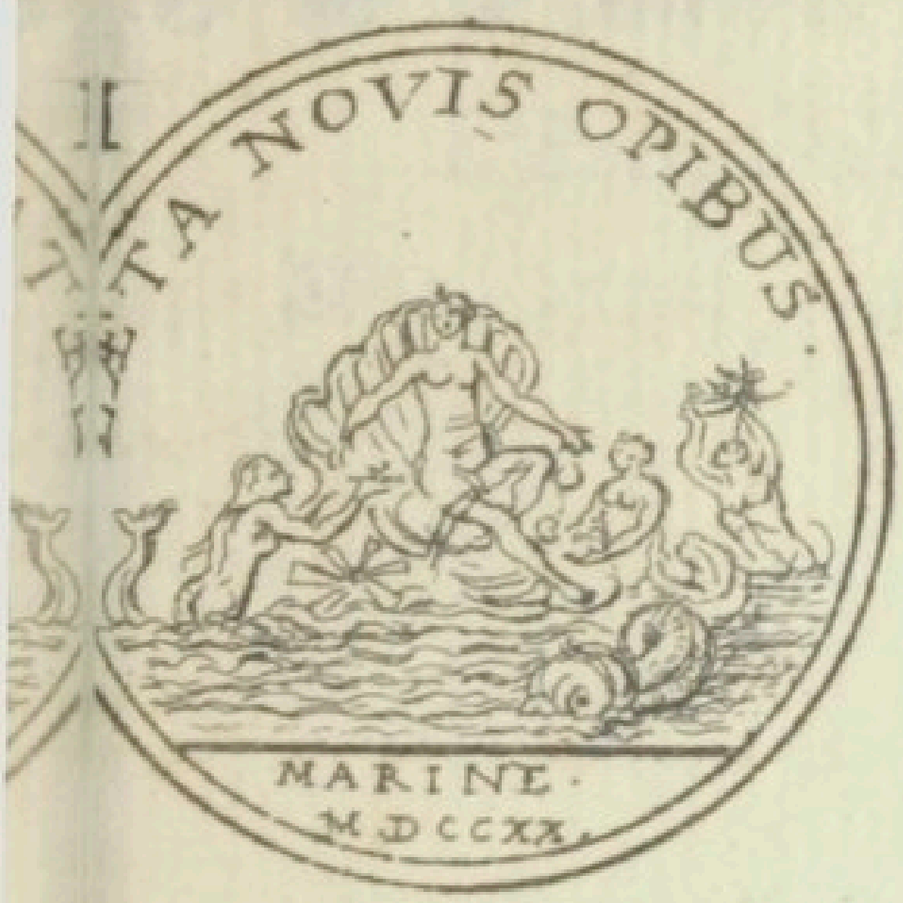

VIII

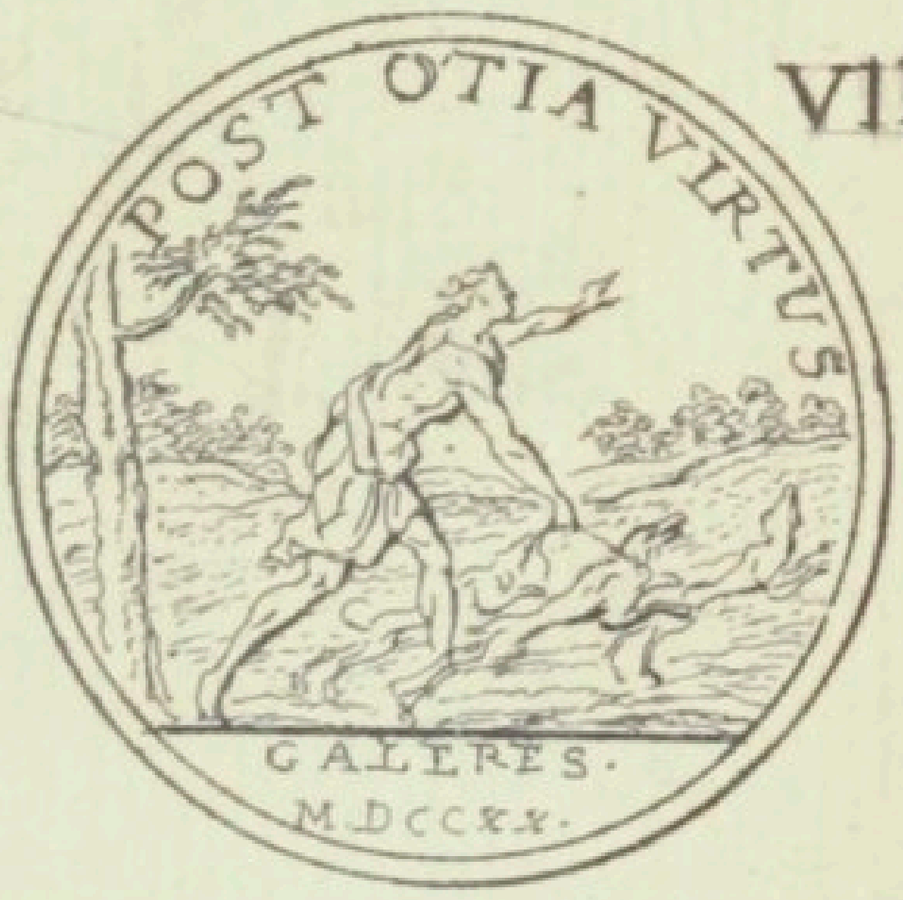

linand, par *Carle Marat*, & autres Peintres, comme aussi quelques Tableaux de Maîtres non connus.

Jettons frappez à la Monnoye des Medailles le premier Janvier 1720.

Tresor Royal.

LE Portrait du Roy avec la Legende ordinaire. *Revers.* Le Nil dans son débordement. *Legende.* Felix diluvies. *Heureux débordement.*

Parties Casuelles.

Une Ancre. *Legende.* Fert jacta quietem. *Par sa chûte elle assure le repos.*

Chambre aux Deniers.

Saturne & Rhée qui retournent sur la Terre. Felix seclorum nascitur ordo. *Leg. Commencement heureux de nouveaux siécles.*

L'Ordinaire des Guerres.

La Massuë d'Hercule. *Legende.* Armorum pacisque decus. *Ornement de la Paix & de la Guerre.*

L'Extraordinaire des Guerres.

Mars armé, s'appuyant sur sa lance. *Legende.*

Legende. Belli pacifque Sequester. *Arbitre de la Guerre & de la Paix.*

Bâtimens du Roy.

Un Caducée sur le devant, avec un Palais & des Jardins dans l'éloignement. *Legende.* Quid non arte valet. *De quoi n'est il point capable par le secours de l'Art.*

La Marine.

Le Portrait de M. le Comte de Toulouse, Alexandre de Bourbon Amiral de France. *Revers.* Amphitrite, à qui les Nereïdes presentent des Conques remplies de perles. *Legende.* Læta novis opibus. *De nouvelles richesses la remplissent de joye.*

Les Galeres.

Les Armes du Grand Prieur de France, avec l'inscription, le Chevalier d'Orleans, General des Galeres. *Revers.* Des Levriers qu'on détache. *Legende.* Post otia virtus. *La Vertu brille après le repos.*

Le Mercure de May sera orné de trois Medailles du Roy; & la suite sera donnée dans les Mois suivans, sans interruption.

SPECTACLES.

LEs Theâtres ayant été fermez pendant trois ſemaines, ſelon la coutume, à cauſe de la ſolemnité de la fête de Pâques, on ne doit pas s'attendre à un article bien étendu pour ce qui les concerne; cependant comme ces matieres plaiſent à quantité de nos Lecteurs, & que nous ſommes uniquement appliquez à les amuſer agreablement, nous tâcherons de tirer quelques ſecours des Theâtres Etrangers, & de notre ancien Theâtre, pour ſupléer à ce que les Spectacles d'aujourd'huy ne nous fourniſſent pas. Nous en uſerons ainſi toutes les fois que cette matiere nous manquera.

LE THEATRE FRANCOIS.

LEs Comediens François ont perdu deux bons Sujets, qui ſe ſont retirez avec mille livres de penſion chacun: c'eſt la Demoiſelle Chanvalon, & le ſieur Poiſſon fils. Le Sr Duclos s'eſt auſſi retiré,

avec 500 livres de pension. Trois nouveaux sujets ont été reçûs ; ce sont la Dlle Gravet, qu'on a déja vûë plusieurs fois joüer sur ce Theâtre, dans le serieux & dans le Comique, le Sr de la Torilliere, fils de l'excellent Acteur qui est si cheri du Public, & le Sr de Chanvalon, fils de la Dlle Chanvallon, qui vient de quitter le Theâtre.

Les representations ont recommencé le Lundi 13 de ce mois par la Tragedie du Cid.

Le lendemain 14 on a joüé la Comedie de *Democrite amoureux*, de M. Renard, où la Dlle Châteauneuf, qu'on a déja vû deputer plusieurs fois, a rempli le rôle de Cleantis. Elle joüa deux jours après celui de Nerine, dans le *Joüeur* du même Auteur.

Le 17 L'INCONNU, Comedie de T. Corneille, mêlée d'ornemens, de danses & de musique. Elle fut representée dans sa nouveauté sur le Theâtre de Guenegaud en 1676, avec un très grand succès. On la rejoüa sur le même Theâtre en 1679, & on y changea le cinquiéme Acte, pris d'une autre Piece du même Auteur. Elle fut remise au Theâtre en 1703 par les Comediens du Roy, avec un nouveau Prologue & de nouveaux divertissemens qui furent fort aplaudis. Le Sr Gillier en avoit fait la Musique. L'ancienne Musique dont

on

on a conservé quelques airs étoit de M. Charpentier. Dans cette reprise la Dlle Dangeville & le Sr Quinaut joüent les principaux rôles. Et ce qu'il y a encore de remarquable, c'est que la petite Dlle Dangeville, âgée seulement de six ans, y joüe le rôle de la Jeunesse, lequel contient plus de 50 Vers. Son frere qui dansoit dans le Balet de la Princesse d'Elide, & dont nous avons parlé, dialogue avec elle, dans le personnage de l'Amour, & danse ensuite la belle sarabande que tout le monde connoît. Ces enfans sont extrémement aplaudis.

L'OPERA.

L'Academie Royale de Musique à r'ouvert son Theâtre le 13 de ce mois par la Tragedie de Thesée, dont nous avons parlé dans notre Journal de Septembre dernier, & le Jeudy 30. on a repris Phaëton, qu'on continuera jusques à ce que le Ballet des Saisons qu'on prepare soit en état d'être representé.

Le Public trouve beaucoup à dire à la Dlle Guyot, qui vient de se retirer avec une pension, après avoir brillé très longtemps dans les Balets de l'Opera. C'étoit une des plus excellentes danseuses qu'on ait vû sur ce Theâtre. Elle joignoit à beaucoup de noblesse des graces infinies.

THEATRE ITALIEN.

LEs Comediens Italiens ont r'ouvert leur Theâtre par la Comedie de l'*Empereur dans la Lune*, ancienne Piece. La Dlle Flaminia a regalé le Public d'un élegant discours Italien, terminé par un Sonnet en la même Langue, dont nous donnerons la traduction avec celle du Compliment.

THEATRE ANGLOIS.

IL est étonnant qu'étant aussi proches voisins que nous sommes de l'Angleterre, nous ayons aussi peu de connoissance que nous en avons des Poëmes Dramatiques & des representations Angloises. Cela n'est pas égal entre les deux Nations. Il est peu de Pieces Françoises, sur tout de celles qui ont réussi sur notre Theâtre, dont on ne voye des traductions à Londres. Il est même arrivé plus d'une fois qu'au lieu de donner de simples traductions, les Traducteurs Anglois s'attribuent les Pieces qu'ils traduisent, & donnent pour original ce qui n'est qu'une copie. C'est un reproche qui a été fait à M. Dryden par ses compatriotes mêmes. Peut-être que des nouvelles du Theâtre Anglois & des Pieces qu'on y joüe ne déplairont pas à nos Lecteurs. Pour en donner une idée generale,

rale, nous rapporterons en abregé une Lettre écrite par M, Colliers à un de ses amis, dans laquelle ce Spectacle n'est pas flaté : on en va juger.

Il appelle les Spectacles Anglois * une Ecole de libertinage & d'Atheisme, dont l'audace est soutenuë par les aplaudissemens & par la faveur de tout Londres. On y represente toujours le Vice, dit il, dans une situation avantageuse. Le dereglement des mœurs est le but où visent nos Poëtes modernes, & l'abandon au mal est chez eux l'attribut essentiel du galant homme ; en telle sorte qu'un libertin outré ne manque jamais de faire fortune dans leurs Poëmes. C'est un caractere qu'ils manient avec tout l'art dont ils sont capables ; c'est celui qu'ils s'efforcent de relever, de rendre le plus spirituel, & d'orner de tous les traits les plus brillants, dans le temps qu'il est chargé de tous les vices, & pour insinuer plus sûrement que le libertinage & l'irreligion sont les marques certaines de la veritable grandeur & du vrai merite, afin qu'un homme sensible à sa réputation se debarasse de tous les principes, s'érige en Sceptique, & qu'il coure tête levée dans la carriere du crime ; car, si le cri de sa conscience l'intimide, & lui fait redouter une autre vie que celle-

* *Lettre contre la Comedie, broch.* 1719.

ci, il eſt ſûr de paſſer pour un imbecile, & de degenerer de ſa nobleſſe. Pour établir infailliblement cette morale, nos Poëtes s'appliquent à flétrir juſqu'à l'exterieur même de la Vertu. Au caractere d'un homme de bien, reconnu pour tel, ils donnent toujours un air ſombre, fâcheux, ridicule, hebété, mépriſable; tandis qu'à l'homme vicieux ils prêtent toujours de beaux dehors, & toutes les manieres propres à ſe faire aimer. Tout ce contraſte eſt l'ouvrage de la haine la plus ſincere pour la Vertu, & de l'amour le plus cordial pour le Vice.

Nos Poëtes répandent l'impieté dans leurs Pieces, & la communiquent ainſi aux Spectateurs; ſans parler de leurs ſermens les plus horribles & les plus infames qui ſoient jamais ſortis de la bouche la plus furieuſe, & la plus impure, & qu'ils prodiguent neanmoins de ſang froid: leurs inſultes contre le Souverain Eſtre paſſent l'imagination, & ont été inconnuës à tous les ſiecles. Il ſemble qu'ils ayent deſſein d'aſſieger, pour ainſi dire, le celeſte ſejour, & de pourſuivre le Tout-Puiſſant juſques ſur ſon Trône: ils en blaſphement les attributs, ils en tournent en deriſion la Providence, & ils en convertiſſent en bouffonneries les oracles.

Quelle obſcenité dans le langage! Les Muſes

Muſes Comiques de tous les païs ſont des Veſtales comparées aux nôtres. La liberté d'Athenes & de Rome n'approche point de la licence effrenée de Londres ſur cet article. Les penſées à double entente, les mots couverts, les équivoques ſont des ménagemens de pudeur qu'on ignore chez nous, on ne feroit peut-être avec cela qu'effleurer le cœur, on veut le bleſſer d'une playe profonde; on veut que l'expreſſion & le ſens d'une ſaleté ſoient clairs & determinez; en ſorte que l'on conçoive auſſi aiſément cette ſaleté, qu'on voit un objet en plein jour, lors qu'on a les yeux ouverts.

L'opiniâtreté de nos Poëtes & la licence dans leurs deſordres eſt incorrigible; inſenſibles aux leçons particulieres, armées de la force de la verité & de la plus ſaine raiſon, ils en ont reçu de plus autentiques; l'autorité des loix a été employée contre eux; ils ont été admoneſtez dans les formes à Weſtminſter, & tout cela n'a rien produit pour leur amandement. Ils ſe ſont fait un front d'airain à l'épreuve de la honte des reprimandes & de la punition; & ils reparoiſſent ſur la Scene avec autant d'impudence & de ſcandale qu'auparavant. A en juger par leur acharnement, il ſemble qu'ils ſoient reſolus de ſubjuguer à quelque prix que ce puiſſe être la Religion & les mœurs, & d'établir l'Atheiſme

& le libertinage. En effet, comme si les armes dont ils se servoient étoient encore trop foibles pour leur dessein, ils se sont avisez d'y joindre le double charme de la Musique & de la Danse.

Le Lecteur judicieux & reglé comparera sans doute avec plaisir la retenuë & la modestie de nos Spectacles, avec la licence condamnable de ceux de nos voisins.

Nous parlerons de toutes les Pieces qu'on represente en Angleterre, qui viendront à notre connoissance, & plus particulierement des nouvelles que des anciennes; mais les unes & les autres sont si peu connuës en France, qu'on sera bien aise d'en apprendre quelque chose.

Le faux Ami, Comedie Angloise. Dans cette Piece, on voit une Dame sur le point d'être violée, sortir de son appartement, & se montrer dans un fort grand desordre aux spectateurs. Nous n'en connoissons pas l'Auteur.

Le Vœu temeraire de Jephté. Le sujet de cette Comedie, ou plutôt de cette Farce, est tiré du Livre des Juges. Pour donner du sel à cette Histoire, c'est-à-dire du ridicule, on y a cousu sans aucun ordre les caracteres les plus bouffons; en sorte qu'on n'a guere vû de profanation aussi insolente, dit M. Colliers.

La Bergere fidelle de Fletcher. Le bon sens & la modestie de cet Auteur lui ont attiré une approbation generale. Cette Piece est fort morale ; on y voit un rare exemple de chasteté. Mais l'auteur trouva de mauvais Juges lors de sa representation, elle tomba d'abord & fut sifflée avant qu'on eût achevé de la representer. Ben-Johnson & Beaumont, deux Poëtes Anglois, la releverent dans leurs Vers, & le Public lui a rendu enfin la justice qu'elle merite.

Disons quelque chose des Auteurs Dramatiques de cette Nation : *Shakespear* passe pour le plus ancien. On jouë encore plusieurs de ses Pieces. Il avoit beaucoup de genie, peu d'art & fort peu de sçavoir. Dans ses Poëmes, souvent le Heros est enfant au premier Acte, & Barbon au dernier. La Scene est quelquefois en France, ensuite en Angleterre, & après en Espagne. Dans ces derniers tems, de bons Poëtes ont retouché quelques Pieces de cet Auteur, & les ont produites sur le Theatre avec succès.

Ben-Johnson a composé des Tragedies & des Comedies qu'on jouë fort souvent. Il vivoit du tems de Charles I. Il est plus regulier & plus sçavant que Shakespear.

Beaumont & *Fletcher* sont deux Auteurs

qui ont rimé de compagnie ; leurs Tragedies & Comedies, qu'on joüe encore tous les jours, paroiſſent ſous ce double nom.

Dryden, le plus fameux Poëte pour le Theâtre que les Anglois ayent eu ſous le Regne de Charles II. & qui eſt mort ſous Guillaume III. a fait quantité de Tragedies & de Comedies qu'on revoit avec plaiſir. C'eſt le plus correct pour le ſtile. Il eſt peu inventif, mais habile à s'approprier ce qu'il a pris ailleurs. Il eſt ſujet à s'emporter groſſierement contre les François dans des Prologues, ou dans des Prefaces, quoiqu'il les pille viſiblement & effrontément. Il s'enrichit auſſi des dépoüilles des Italiens & des Eſpagnols. En general on peut dire que les Anglois ont emprunté beaucoup de choſes de ces derniers, principalement dans leurs Comedies, qui ſe reſſentent du lieu de leur origine, car generalement parlant, elles ne ſont pas fort regulieres, non plus que celles des Eſpagnols.

Steel, qui a été fait Chevalier par le Roy George, & qui vit encore, a compoſé pluſieurs Comedies, qui ſont rejoüées aſſez ſouvent. Il pille quelquefois les François, mais ſans les nommer. Le Menteur de Pierre Corneille lui a fourni une Piece dont il a changé le ſtile, & qu'il a fait imprimer

imprimer ſans dire un mot de Corneille dans la Preface.

Quantité d'autres perſonnes encore en vie, ont fait des Pieces de Theâtre, M. Cyber, Auteur fameux, M. Loicheſley, M. Shadwell, Mlle. Manley, &c. Mais ils n'ont compoſé que peu de Pieces, ou la plupart de celles qu'ils ont compoſées ne ſe jouënt plus.

Pour les Opera, il n'y en a point d'Anglois; ceux qu'on jouë en Angleterre ſont purement Italiens, & chantez preſque entierement par des Italiens. Au mois de Juin 1719. le Roy d'Angleterre accorda des Lettres Patentes à pluſieurs Seigneurs, pour établir une Compagnie Royale d'Academie de Muſique par ſouſcription. M. Hanndel, fameux Muſicien, eut ordre du Lord Chambellan, de paſſer en France, en Allemagne, & en Italie, pour y engager les plus belles Voix & les meilleurs Inſtrumens. Les ſouſcriptions ont monté à plus de 30. mille livres ſterlin; le Roy donne encore mille livres ſterlin par an pour l'entretien de cet Opera; cependant on ne croit pas qu'il puiſſe ſe ſoutenir, à cauſe des grands frais pour les repreſentations, & plus encore des ſommes exorbitantes qu'exigent les Acteurs & les Actrices qui ont quelques talens, & qu'on n'attire à Londres qu'à force d'argent.

Le tems des Opera n'eſt pas reglé. Les Anglois s'en dégoûtent par intervalle, & quelquefois tout d'un coup, après les avoir recherchez avec empreſſement. On n'y voit ni Danſes ni Chœurs. Pour la Comedie & la Tragedie, on les jouë toute l'année, excepté deux ou trois mois de l'Eté, que tout le monde quitte la Ville pour aller à la Campagne. Pendant ce tems-là on ne laiſſe pas de donner une ou deux repreſentations par Semaine, pour exercer les jeunes Acteurs & Actrices qui veulent ſe perfectionner.

Les Spectacles des Anglois, excepté leurs combats de Gladiateurs, dont nous parlerons une autre fois, ſont les mêmes que les nôtres, Tragedie, Comedie, Opera & Marionettes.

On voit ſur les Theâtres de Londres pluſieurs bons Acteurs pour le Comique, qui jouënt auſſi dans le Tragique, mais ce n'eſt pas avec la même habileté. Cyber, Wills, Pinkethman, Dogel, Booth, excellent dans le Comique. Voilà pour les hommes. Les bonnes Actrices ne ſont pas en ſi grand nombre, Olfield eſt preſentement la meilleure. C'eſt une belle perſonne, mais on dit qu'elle eſt auſſi coquette qu'elle eſt belle. Elle joüe excellemment, à quelques diſtractions près. Une autre Actrice aſſez bonne, & qui

d'ailleurs

d'ailleurs excelle dans la danſe, c'eſt la femme de Booth, qu'on met au nombre des bons Acteurs.

Les places au Theâtre ſont plus commodes à Londres qu'à Paris; le Parterre eſt en Amphitheâtre, où tout le monde eſt aſſis. Quelque fois le prix des places dans le Parterre eſt le même que celui qu'on donne pour les Loges; & alors il n'y a point de ſeparation entre les Loges & le Parterre. On en uſe ainſi quand la Piece eſt nouvelle ou fort couruë, & qu'on eſt aſſuré que le prix extraordinaire n'empêchera pas que toutes les places ne ſoient remplies. Le prix eſt fixé à trente ſols pour le Partere, & un écu pour les Loges. On donne auſſi 30 ſols à la premiere galerie : la ſeconde eſt remplie de Laquais qui ne payent rien.

Une choſe aſſez particuliere en Angleterre, c'eſt que jamais aucune ſorte de Comediens n'a pû s'établir ni repreſenter à Briſtol, Ville preſque maritime, & la ſeconde du Royaume pour le Commerce; le Magiſtrat y tient ſeverement la main. La raiſon qu'on alſegue, c'eſt que les jeunes Negocians ſe gâteroient & donneroient tout leur temps aux Spectacles; on permet ſeulement qu'au temps de la grande Foire de Briſtol, des Comediens de Londres faſſent conſtruire une Loge dans une prairie, & hors de la

Juriſdiction

Jurisdiction du Magistrat, à peu près comme celles qu'on voit ici à la Foire Saint Germain pour les Danseurs de corde, où ils joüent toutes sortes de Pieces, &c.

Le Maître *des Revels*, ou Surintendant des menus plaisirs du Roy, a inspection sur tous les Spectacles. *Revels* vient de *Revelling*, réjoüissances, ou divertissemens nocturnes, comme *Reveller* signifie un Baladin, un Danseur : *Torevel*, se réjoüir pendant la nuit.

Les Pieces qu'on voit le plus souvent representées sur les Theâtres de Londres, sont de Mrs Wicherley, Farguhar, des Chevaliers Steel & Vanbrugh, du Chevalier George Etherege ; de Johnson de Shadwel, de Belterson, de Beaumont & & Fletcher, du feu Duc de Buckingham, & de Coley Cyber, excellent Comique, qui joüe lui-même dans ses Pieces.

Le Sr Betterton Comedien, a donné depuis peu la traduction du Mariage forcé de Moliere, sous le titre de *la Veuve amoureuse*, ou *la Femme libertine*, Comedie en Prose, qu'on a joüée avec aplaudissement.

NOUVELLES

NOUVELLES E'TRANGERES.

De Constantinople, ce 3 Mars 1722.

ON mande d'Alep que les Arabes n'ayant point reçu les cent mille ducats que le Grand Seigneur avoit promis de leur faire remettre; ils ont arrêté & pillé la Caravane qui revenoit de la Mecque; sur quoi le Bacha de la Province a été forcé de composer, & de leur donner cent cinquante mille écus pour la rançon de la Caravane, qu'ils ont laissé passer à cette dure condition, & qui est enfin arrivée à Alep: c'est la plus riche Caravane qui soit venuë depuis dix ans.

On a terminé absolument le differend occasionné par l'incendie du Vaisseau des Dulcignotes, qui fut brûlé l'année passée à Venise avec tout son équipage.

Les Ministres de la Porte ont donné un grand repas à l'Ambassadeur de Perse. La Peste continuë violemment dans cette Ville; malgré ce fleau on presse vivement les préparatifs de guerre par mer & par terre, sans pourtant qu'on en penetre encore la destination. On prepare un train d'artillerie de cent vingt pieces de canon, avec

avec une quantité très considerable de mortiers, de bombes, de boulets, &c.

De Moscou ce 4 Mars 1722.

LE Czar est parti depuis quelques jours pour les bains d'Olonitz, après avoir réiteré au Duc d'Holstein les assurances de sa protection, & lui avoir promis de la faire éclater incessamment par des témoignages efficaces.

Le 21 Fevrier a été remarquable par le concours des premiers Officiers des Troupes du Czar, des Officiers Subalternes, des Magistrats des differends Tribunaux, & des principaux Habitans de la Ville, qui se rendirent en foule à l'Eglise du Château, pour obéïr à l'ordre qui leur avoit été notifié la veille au son des Trompettes: Quand ils furent assemblés on leur distribua un Memoire imprimé, contenant les intentions de leur Souverain, qui desirroit que chacun d'eux signât de sa main une promesse d'aprouver le Successeur que Sa Majesté Czarienne nommera au Gouvernement de ses Etats, & de le reconnoître pour Souverain & legitime heritier de la Couronne de Russie; s'obligeant encore à consentir que le droit Romain regle seul dorénavant la succession des Particuliers, & que chaque pere ait le pouvoir de se choisir

choisir pour heritier celui de ses enfans qui lui montrera plus de merite, sans qu'il puisse être gêné dans ses dispositions testamentaires par le droit de primogeniture. On a commencé d'abord les signatures de ce Memoire, & quelques Officiers des Gardes du Czar sont partis pour aller les notifier aux Habitans des Provinces, & recevoir leurs souscriptions.

On mande de Petersbourg que le Prince Menzicof, après avoir assemblé les principaux Officiers de terre & de mer, & leur avoir communiqué les projets du Czar, & leur avoir en même-temps donné leurs instructions, les a fait partir la plûpart le lendemain, les uns pour Revel, les autres pour Riga & pour Smolensko. On ne sçait pas cependant quels sont les Ordres qu'ils vont executer. Les Officiers d'Artillerie doivent faire partir incessamment pour Riga plusieurs pieces de campagne de bronze, fonduës depuis peu. On travaille même avec une très grande diligence dans les Ports de Cronslot & de Revel, à équiper les Vaisseaux qui y ont été distribués depuis la Paix. Les Magasins de Riga sont entierement remplis.

On a publié à Petersbourg une Ordonnance du Czar, qui enjoint à tous ses Sujets de signer l'Acte de la succession à la Couronne, & on assure que tous les No-

bles

bles des differentes Provinces de la domination de Sa Majesté Czarienne, ont reçu ordre de se rendre à Moscou avant la fin du mois de Mars, sous peine de mort & de confiscation de leurs biens. Les Gentilshommes d'Astracan & de la Siberie ont été exceptez de cette loy generale.

Le Czar a envoyé à Petersbourg un Memoire contenant les raisons qui l'ont porté à choisir un Successeur capable d'executer ses projets ; il l'autorise du témoignage des Saintes Ecritures, & se reserve la faculté de faire dans la suite un second choix si le premier ne répond pas à son attente. Les Moscovites sont si persuadés de la sagesse & des bonnes intentions de leur Souverain, qu'ils signent le formulaire exigé avec un empressement extrême.

RELATION DES DIVERTISSEMENS du Carnaval de Moscou.

LEs courses de Traîneaux si communs dans la Moscovie, font ordinairement les plaisirs du Carnaval. Ces voitures servent aux Masques de Moscou, de même que les Carrosses servent à ceux de Paris. La presence du Czar dans la Capitale de la Russie a augmenté l'agrément des fêtes qui s'y sont données. On n'y avoit jamais

rien

rien vû de pareil à celle que Sa Majesté Czarienne a celebrée dans le dernier Carnaval : les Traineaux disposés pour la course representoient une Armée navale, ornée de symboles & d'attributs differens. On y compta plus de soixante de ces Traîneaux parés & caracterisés au goût de leur Maître. Voici l'ordre qu'ils ont tenu dans la Marche.

Le Char de Baccus, tiré par six jeunes Ours, suivi de *Vitaschi* Bouffon du Czar, précedoit un autre Char Comique, traîné par quatre Cochons, & un Circassien, traîné par dix gros Chiens. Ensuite paroissoient les Aides de Camp du *Knez-Pope*, au nombre de six en habits de ceremonie, montés sur des Bœufs scellés & bridés ; le grand Char du *Knez-Pope*, soy disant Patriarche, où il étoit assis sur un Thrône, accompagné de ses Elus. Sur le devant du Char, le vieux Silene, nourricier de Baccus, étoit monté sur un tonneau. Le *Knez-Cesar*, c'est-à-dire l'emblême du Roy de Russie, paroissoit ensuite orné de sa Couronne Royale, & accompagné de deux Ours.

Un Char en forme de coquille portoit Neptune armé de son Trident, & suivi de deux Tritons.

La Fregate du Czar guidée par le Char de Neptune, étonnoit par sa grandeur : elle

elle étoit de deux ponts, de trente pieds de longueur, & montée de trente-deux pieces de canon, avec trois mats & tous ses agrez ; seize chevaux seulement tiroient cette vaste machine. Le Czar qui la commandoit representoit le Capitaine du Vaisseau, vétu en Marin.

A la suite de la Fregate on voyoit un grand serpent de mer, long de cent pieds ; sa queuë composée de vingt-quatre petits Traîneaux portoit differents peuples.

La Czarine habillée en Païsane de Frise, montoit une grande Barque dorée, & toute garnie de glaces.

Une autre Barque portoit le Prince Menzicof, déguisé en Abbé, de même que toute sa suite.

La Princesse Menzicof avec sa suite, vêtuë à l'Espagnole, occupoit une troisiéme Barque.

Le Comte Apraxin, Amiral en habit de Bourgmaistre de Hambourg, montoit une fregate armée en course.

Le Duc de Holstein accompagné de Musiciens & d'une troupe habillée en Paysans de Holstein remplissoit une grande Chaloupe.

On remarquoit ensuite toutes les Chaloupes des Ministres étrangers, accompagnez de leurs Domestiques à cheval & en *Domino*.

Et

Et enfin le Char du Prince de Moldavie, où il étoit assis sous un Baldachin, & habillé en Turc. Il est impossible de circonstancier exactement le détail varié de cette marche pompeuse & comique. On y pouvoit distinguer les habillemens des deux sexes de toutes les Nations du Monde. Le Grand Chancelier étoit à la tête des Masques Polonois. M. de Tolstoi conduisoit la Mascarade Turque; M. Scaphiroff menoit les Chanoines d'Allemagne.

Tout cet agreable cortege s'assembla le 10 Fevrier chez le Prince Menzicof, & de là se rendit à la Maison de Campagne de la Princesse Militinska, Georgienne d'origine. On y passa la nuit dans les plaisirs.

Le 11, leurs Majestez Czariennes firent leur entrée dans Moscou avec une magnificence surprenante; & le 12, on se rendit l'aprés-midi au Fauxbourg de *Taver*, où l'on forma deux files au Cours, qui dura jusqu'à la nuit. Le 13, on s'assembla dans une des Maisons de Campagne du Czar; mais les neiges excessives qui tomberent, furent un obstacle pour les Courses, & non pour le beau Bal que le Prince Menzicof donna chez lui le même soir. Après ce Bal superbe & nombreux, le Duc de Holstein régala leurs Majestez Czariennes, & les Masques de leur suite.

Le

Le 14, on fit une promenade autour de la *Stabode* Allemande, d'où l'on se rendit à *Brebrezenski*; la feste de la Princesse Anne y fut celebrée, il s'y donna un grand festin, qui fut couronné par un tres-beau Feu d'artifice.

Le 15, on s'assembla une seconde fois au Fauxbourg de Twer, où il se forma encore un Cours; ensuite tout le Cortege s'étant rendu à *Czoriscalont*, y fut regalé splendidement par le Czar. Cette feste fut la derniere, & finit par un grand Feu d'artifice. Rien n'a plus frappé dans ces differentes Courses, que la dexterité qui faisoit tourner agilement la grande Fregate que montoit Sa Majesté Czarienne. On a compté plus de mille Masques dans ces pompeux & reïterez Divertissemens. La Czarine changea d'habit le deuxiéme jour, & parut en Amazone avec les Dames de son Cortege particulier : ses Cavaliers étoient en habits de Matelots, & manœuvroient dans sa Barque. Enfin on n'a jamais vû dans Moscou de festes si bien entendues & si nombreuses.

De Stokolm, ce 26 Mars 1722.

LE Roy arriva le 10 Mars en cette Ville au bruit d'une Salve generale de l'Artillerie, & le lendemain matin Sa Majesté

ssité a donné audience à M. Bertuchef, Envoyé du Czar, qui depuis quelques jours a visité tous les Ministres étrangers, excepté celui du Roy de la Grande Bretagne.

Le Major General Cotin, qui commande les Troupes Suedoises dans la Finlande, a écrit que les Moscovites n'y ont point construit de Forteresses, comme le bruit en avoit couru : les Etats de ce Duché ont promis de fournir des fonds pour l'entretien de trois mille hommes qu'ils demandent de surcroit pour la garde du Pays.

La maladie des Bestiaux interrompt ici le Commerce avec les habitans des Provinces, quoiqu'elle ne soit pas de nature à se communiquer aux hommes ; mais la crainte l'emporte sur l'experience.

Il a été offert des sommes considerables par quelques Marchands Hollandois, pour obtenir la Ferme des Mines de Cuivre de ce Royaume. Les Negocians Suedois sollicitent vivement pour faire refuser ces propositions, & se flattent qu'on n'abandonnera pas à des Etrangers des profits qui peuvent tourner à l'avantage des Sujets du Roy.

La convocation des Etats est toujours instamment demandée par les Paysans du plat pays ; mais les Senateurs s'efforcent de la retarder, & souhaiteroient voir avant cette convocation, la succession au Trône

assez

aſſez bien reglée, pour ne pas apprehender de nouveaux troubles.

On a publié le 11 Mars, une interpretation du Placard qui fut publié le 14 Decembre dernier, pour prevenir la communication du mal contagieux, & en conſequence les Bâtimens qui viendront de la Mediterranée, & les Vaiſſeaux François qui ſortiront des Ports de l'Ocean, & qui ne ſeront pas chargez de Marchandiſes ſuſpectes, ſeront obligez ſeulement de toucher au lieu déſigné pour la quarantaine, afin d'y faire examiner leurs Certificats de ſanté, & ils pourront enſuite continuer leur route vers les Ports de Suede où ils auront ordre de ſe rendre.

De Coppenhague ce 1 Avril 1722.

ON publia le 14 Mars une Ordonnance du Roy, qui revoque celle de l'année 1717, défendant de faire ſortir du Pays aucunes des denrées qui ſervent à la nourriture. On dit que Sa Majeſté Danoiſe fait équiper inceſſament ſeize Vaiſſeaux de guerre, trois Fregates, dix Galeres & quatre Prames. Les Commiſſaires du Roy nommez pour regler avec les Commiſſaires Suedois les differends des Négocians des deux Nations, doivent bientôt arriver de Helſimbourg à Elſeneur, pour

pour y continuer leurs Conferences. M. Viebe Viceroy de Norvege doit s'y rendre dans quinze jours au plûtard, & la Fregate qui doit porter dans ce Royaume ses bagages, sera preste à mettre à la voile vers la fin de la semaine.

On continue vivement l'armement de la Flote; on a revoqué la Declaration qui avoit permis de faire sortir du Royaume le Porc salé, les Beurres, & les autres denrées du Pays, pour en faciliter l'achat aux Munitionnaires du Roy.

On parle d'un mariage de la Princesse Charlote-Amelie fille du Roy, avec un Prince d'Allemagne, qu'on ne nomme pas encore.

De Hambourg ce 4 Avril 1722.

LA Bourgeoisie s'est assemblée le 28 Mars, pour deliberer sur l'achat de l'Hôtel du feu Baron de Gorts, qui doit servir dorénavant à loger les Ministres de l'Empereur. M. le Comte de Mestels son Plenipotentiaire dans la Basse-Saxe, a loué cet Hôtel, jusqu'à ce que l'affaire soit reglée diffinitivement. L'Assemblée dura jusqu'à huit heures du soir, & il fut resolu à la pluralité des voix qu'on rétabliroit l'ancien Hôtel Imperial, tel qu'il étoit autrefois.

On écrit de Postdam, que le Roy de Prusse avoit été attaqué d'une colique tres-dangereuse, dont il étoit heureusement guéri.

Le Prince George de Hesse-Cassel est arrivé le 20 Mars à Berlin, & les lettres de Dresde, disent que le Roy de Pologne, qui a été dangereusement malade, se porte un peu mieux.

De Dresde, ce 29 Mars 1722.

LE 6. Mars le Roy de Pologne fit faire en sa presence l'essay du secret qu'un Particulier d'Ausbourg a trouvé pour éteindre en fort peu de tems les Incendies, & l'experience reüssit trois fois de suite, aussi parfaitement qu'on pouvoit le souhaiter. Le lendemain de ces épreuves Sa Majesté se trouva attaquée d'un grand rhume, accompagné d'une oppression assez violente, on fut contraint de la faire saigner promtement, cependant les Medecins lui promettent une promte guerison. On mande de Warsovie que M. Santini, Nonce du Pape en Pologne, y est arrivé le 9 Mars; il a été complimenté par les Grands du Royaume, & par les Senateurs. On mande encore que le Commandant Moscovite de Kiovie a reçu ordre de rendre à la Republique les Canons de fonte qui sont dans

cette

cette Place, & qui ont été enlevez à la Pologne pendant les dernieres guerres; les Commissaires nommés pour la reception de cette Artillerie sont prests à partir. Le Resident du Czar assure la Republique qu'elle ne doit prendre aucun ombrage du passage des troupes Russiennes sur les Frontieres de ce Royaume, & que sa discipline y seroit très-severement maintenuë.

On apprend par les derniers Lettres de Podolie, que les Turcs ne faisoient point encore de mouvemens dignes d'attention; cependant le Bacha de Chocsni a tenu un Conseil de Guerre extraordinaire à l'occasion de quelques dépêches arrivées de Constantinople, & le lendemain de ce Conseil il a fait partir un grand nombre de bœufs pour conduire sur les bords du Niester l'artillerie qu'il attend de Constantinople. Les mêmes avis portent qu'il a fait visiter les fortifications de Chocsni, & qu'ensuite conseillé par deux Ingenieurs il a resolu de creuser un Canal près de la Ville pour servir de décharge aux eaux du Niester, & prévenir les dommages frequens que causent les inondations de cette Riviere.

On mande de Warsovie que le nouveau Nonce du Pape a ouvert depuis quelques jours le Tribunal de la Nonciature, qui étoit demeuré fermé depuis le premier

Octobre dernier, jour du trépas de M. Archinto son predecesseur.

L'Evêque de Luko pourroit bien par son zéle ramener de nouveaux troubles dans le Royaume, il a chassé les Moscovites des Eglises qu'ils possedoient dans Pinsko, Ville de la Polesie en Lithuanie, & cela malgré les representations des Grands & de la Noblesse du Pays.

De Vienne, ce 29 Mars 1722.

ON écrit de Palerme en Sicile que le feu ayant pris dans une Tour qui servoit de magasin à Poudre, elle sauta en l'air, & ruina quelques maisons voisines; le lendemain on visita l'éboulement, d'où l'on tira parmi un grand nombre de morts, quelques personnes encore en vie qui sont rechapées d'un si grand péril.

Le 12 Mars, on baptisa dans l'Eglise des Religieux Conventuels de l'Ordre de S. François un Juif de Bamberg, il fut tenu sur les Fonts par le Prince & la Princesse de Schwartsemberg; une fille de ce Juif âgée de dix-huit mois, fut batisée le lendemain. Ce nouveau Converti meditoit depuis long-tems cette action salutaire; il avoit reflechi pendant plusieurs années sur les erreurs du Talmud & ses reflexions avoient été devinées par la Sinagogue.

Pour

Pour empêcher, ou du moins reculer l'effet de son intention, les Juifs lui avoient enlevé sa femme & son fils ; après une recherche de quatre années il les a enfin retrouvés en Hongrie, où ils se sont tous fait instruire des Mysteres de la Foy, & sont entrés dans l'Eglise Catholique.

On est inquiet dans cette Ville des mouvemens extraordinaires que font les Turcs, & l'Empereur a ordonné de grands magasins de grains sur la Frontiere de la Hongrie.

On a fourni 360 chevaux aux Officiers du Regiment de Lobkowits, & vingt-six pour celui de Palfi. Et on a donné ordre d'acheter treize mille chevaux pour remonter la Cavalerie.

M. le Comte d'Armoison, Ministre de Lorraine, se prepare à partir incessamment pour aller prendre possession du Duché de Teschen en Silesie, que l'Empereur a cedé au Duc de Lorraine pour équivalent des sommes qu'il lui doit.

De Londres, ce 10 Avril 1722.

ON publia le 24 Fevrier la Proclamation du Roy pour l'élection d'un nouveau Parlement. Le Grand Chancelier d'Angleterre a fait partir ses ordres pour convoquer l'assemblée de ceux qui ont voix

dans les élections. Ces ordres sont dattés du 25 Mars, & doivent expirer au 21 May prochain. On ne croit pas que Sa Majesté Britanique fasse son voyage d'Allemagne, quoique resolu, qu'après que le nouveau Parlement aura été assemblé, & que l'Orateur de la Chambre des Communes aura été nommé.

Le 28 Mars, Fête de Saint Patrice, Patron d'Irlande, le Roy, le Prince & la Princesse de Gales & les jeunes Princesses porterent la Croix brodée, que la coutume prescrit ce jour-là. La Cavalcade qui se fait ordinairement pour l'élection des Membres que la Ville & liberté de Westminster a droit de nommer en Parlement occupa toute la Ville. Le 31 Mars M. Hutcheson & M. Cotton du parti des Toris, passerent par les principales ruës du Quartier de Westminster, à la tête de trois ou quatre mille hommes, tant à pied qu'à cheval, precedés de Trompettes & de Timbales, & au bruit des acclamations du Peuple. L'avantgarde de cette Troupe étoit composée de plusieurs Bateliers, portants sur leurs épaules un Bateau, où un Marinier ramoit, signifiant par là leur opposition formée contre le Bill qui avoit été dressé pour bâtir un Pont sur la Tamise auprès de Withehal. M. le Chevalier Cross & M. Lownds passerent dans

les

les mêmes ruës à la tête du parti oppoſé, qui quoique plus nombreux que les autres, fus inſulté dans toutes les ruës par le Peuple, & même devant le Palais du Prince & de la Princeſſe de Galles. Quand les deux Cavalcades ſe trouverent en preſence dans la Place de Tuttlefields, la populace des deux partis prit querelle & ſe battit; le trouble fut ſi grand pendant le reſte de la journée, que le Grand Bailly ne put recueillir les voix, & fut obligé de remettre au lendemain premier Avril l'Aſſemblée des Votans; mais la confuſion recommença avec tant d'opiniâtreté, qu'il y eut un ſecond combat, qui empêcha encore l'élection.

Cependant cette élection s'eſt faite enfin le 7 Avril, & Mrs Hutcheſon & Cotton du parti des Toris ont été élus & proclamés ſuivant l'uſage. On prétend que le Chevalier Croſſ & M. Lownds ont reſolu de ſe pourvoir au nouveau Parlement contre cette élection, qui n'a pas été juridique, à cauſe des violences du parti oppoſé. La Cavalcade des Membres du Fauxbourg de Southwarck ſitué de l'autre côté de la Tamiſe, ſe fit le 8 Avril dans les Piés de S. Georges. M. le Colonel Meggot, M. Edmond Halſey, M. Samuel Ruch & M. le Chevalier Fisher Tenthen ſont les quatre qui ſe preſentent

pour être élûs ; le desordre causé par la canaille de ce Quartier, qui en est fort rempli, ainsi que de Banqueroutiers, a retardé l'élection.

De la Haye, ce 14 Avril 1722.

TOus les Moscovites qui se trouvent actuellement dans ce Pays, se sont rendus à l'Hôtel de M. le Prince de Kourakin Ambassadeur de Sa Majesté Czarienne, & ont signé le Formulaire touchant le Reglement de la succession.

M. le Comte de Toroca Ambassadeur de Portugal, & Plenipotentiaire au Congrès de Cambray, a conferé amplement avec les Deputez des Etats Generaux au sujet des cent mille florins que la Republique doit au Roy de Portugal, il souhaitte les recevoir avant de se rendre au Congrès.

Un Vieillard, qui à la fin de Mars eut cent douze ans accomplis, vint à pied le 19 de Riswik à la Haye toucher la pension qu'il reçoit tous les ans des Etats de Hollande, il est encore aussi droit & aussi bien sur ses jambes qu'un homme de cinquante ans.

M. Preiss, Ministre du Roy de Suede, & M. le Baron de Ulner, Envoyé de l'Electeur Palatin, demandent aussi des sommes qui sont dûës à leurs Princes par la

Republique.

Republique. Les Etats de Hollande & de Westphrise se rassemblerent le 27 Mars, & se séparerent le 4 Avril.

Les Lettres de Cambray marquent que Milord Polwart, l'un des Ambassadeurs Plenipotentiaires d'Angleterre, y étoit arrivé de Paris le 27 Mars, & que Milord Wilwort qui revient de la Cour du Roy de Prusse, étoit aussi attendu à Cambray, où il va en qualité d'Ambassadeur Plenipotentiaire de Sa Majesté Britanique.

Le 8 Avril, M. le Prince de Kourakin Ambassadeur Extraordinaire du Czar, fut en longue conference avec les Principaux du Conseil d'Etat, au sujet des nouveaux titres que veut prendre Sa Majesté Czarienne.

De Rome, ce 25 Mars 1722.

DOn Carlo de Conti Prince de Poli, neveu de Sa Sainteté, alla le 4 Mars avec un cortege magnifique chez le Cardinal Pamphile, qui en qualité de Grand Prieur de Rome, le reçut Chevalier de Malthe, & lui donna la Croix au nom du Grand Maître. On assure que la restitution de *Comachio*, est en terme d'accommodement, & qu'on n'est plus arrêté que par les formalitez.

Le 10 Mars, l'Ambassadeur de la Re-

publique de Venise, fit part à Sa Sainteté des avis qu'il avoit reçûs d'Otrante au sujet des forces Navales que preparent les Turcs ; après cette audiance il visita les Cardinaux Conti & de Sainte Agnés. Le Ceremonial de l'entrée du Bailly Spinola Ambassadeur de la Religion de Malte, a occasionné plusieurs Congregations. On n'avoit point vû à Rome d'Entrée d'Ambassadeur de Malte depuis le Pontificat de Clement IX. à qui la Religion de Malte envoya le Grand Prieur de Bohëme. Le 15. M. le Bailly Spinola fit son entrée à cheval comme Ambassadeur d'obéissance. Il fut reçu à la Porte *del Popolo* par M. l'Abbé *del Giudice*, Majordome du Pape, avec une Compagnie de Chevaux-Legers, & un détachement des Cent Suisses de la garde qui escortoient l'Ambassadeur ; il marcha entre M. Caraffa Evêque Assistant, & M. le Majordome, qui furent precedés de quarante Cavaliers, montés sur des chevaux superbement harnachez, & suivis des Gentilshommes des Cardinaux. Quoiqu'on eût discuté avec attention tous les incidens qui pouvoient arriver pendant la marche, on ne les prévint pas tous. Les gens de M. le Cardinal d'Althan pretendirent le pas sur ceux des autres Cardinaux, à cause du caractere de Ministre qui distingue leur Maître. La dispute dura long-

long-tems, & cependant ne changea rien à l'ordre arrêté, mais elle retarda la ceremonie, & fut cause que l'Ambassadeur n'entra dans son Palais qu'aux flambeaux. On croit que les differens de Sa Sainteté & du Roy de Sardaigne sont accommodés.

M. l'Abbé Silva, Envoyé Extraordinaire du Roy de Portugal, a reçu avis de la perte d'un Vaisseau revenant de la Chine, chargé de deux Paquets de M. Mezzabarba, Vicaire Apostolique, l'un pour le Pape, & l'autre pour le Sacré College, & qui apportoit aussi de riches presens que l'Empereur de la Chine envoyoit à Sa Sainteté.

Le 15 Mars le Pape benit la Rose d'or, avec les ceremonies ordinaires.

Le 18, on transporta le Corps de Clement XI. dans la Chapelle de la Pieté, qui sert au Chapitre de S. Pierre pour les fonctions Canoniales. Cette Ceremonie se fit avec une dignité Chrétienne, par les soins des Cardinaux Annibal & Alexandre Albani neveux du deffunt Pape, tous les Chanoines y assisterent, & à la fin de l'Office M. le Cardinal Annibal Albani leur distribua à chacun un Recueil manuscrit des Discours prononcés par son Oncle dans les Consistoires qu'il a tenus pendant son Pontificat. Le 20, le Service solemnel pour le repos de l'ame de ce

Souverain Pontife fut celebré dans l'Eglise de S. Pierre, tout le Sacré College y assista. Le Corps fut mis dans le Caveau que le deffunt avoit destiné & fait bâtir pour sa sepulture, & suivant son ordre on ne lui mit que cette Inscription : *Hic jacet Joannes Franciscus Albani.*

De Florence ce 25 Mars 1722.

LE Duc de Lorraine a écrit une Lettre très belle au Grand Duc, au sujet de ses prétentions sur le Montferrat, & la Republique de Luques a declaré qu'elle ne vouloit point entrer dans les differens qui pouroient survenir en Italie, & cela relativement à la protection qui lui est accordée par l'Empereur.

Le Grand Duc tient des Conseils très souvent, & a fait munir toutes les Places Maritimes de son Etat ; cependant l'Empereur l'a assuré qu'il ne pensoit point à troubler la tranquilité de la Toscane & le repos d'un Prince qu'il considere par ses vertus & par son grand âge. On dit aussi que plusieurs familles de Pise & de Sienne, exilées depuis long-temps, ont obtenu par l'intercession du Senat la liberté de retourner dans leur Patrie, & de rentrer dans la possession de leurs biens réunis au Domaine. On tient pour certain que

les Magiſtrats de Cremone & de Mantoüe ont deffendu ſous peine de mort de faire ſortir hors du païs les grains, les vins, & les autres denrées.

M. Americ Veſpuci & ſa nouvelle épouſe, qui eſt de la noble famille de Panichi, ont reçu à Florence tous les honneurs imaginables, & a été gratifié par le Grand Duc d'une penſion conſiderable qui paſſera à ſes enfans mâles à perpetuité, en conſideration de la naiſſance de M. Veſpuci, qui deſcend du fameux Americ Veſpuci, qui a fait la découverte des côtes Meridionales de l'Amerique en 1447. & qui a donné ſon nom à cette partie du Monde, titre qui le rendra immortel.

Les trois Princes de Baviere qui ſont actuellement à Florence *incognito*, allerent le 17 Mars ſaluer le Grand Duc, qui les reçut avec les plus vives marques d'affection : Il les regala ſuperbement le 18, & leur donna enſuite le ſpectacle d'un combat de Lions. On croit qu'ils feront quelque ſejour en cette Ville, & qu'enſuite ils iront à Piſe & à Livorne.

De Turin ce 4 Avril 1722.

LE Roy de Sardaigne, la Reine & le Prince de Piémont ſont partis le 11 Mars au matin pour ſe rendre à Verceil ; ils

ils étoient accompagnés d'une Noblesse brillante & nombreuse ; ils vont y recevoir la Princesse de Sultsback qui est arrivée à Brescia le même jour dans une Caléche à six chevaux, suivie de 5 Carrosses à 4 chevaux. M. le Marquis *Pietro Martinengo* donna à souper à cette Princesse le soir du jour de son arrivée, & la regala ensuite d'une belle serenade ; le repas se fit en public : le lendemain M. le Comte Curtio Martinengo, escorté de treize carrosses à six chevaux, alla la complimenter ; la Princesse lui répondit fort gracieusement. Quelques heures après elle se remit en chemin, & prit la route de *Cavarnago*, où elle arriva le 12, où elle descendit chez M. le Comte Martinengo. Il faut observer que cette Princesse a été accompagnée par quarante Nobles Venitiens durant son sejour dans les Etats de la Republique de Venise, & que M. le Marquis de Martinengo l'a reçûë magnifiquement dans deux ou trois de ses Maisons dans le Bressan, dont les Jardins étoient illuminez & ornez d'Inscriptions & de Devises : il avoit joint à ces Spectacles brillans, les charmes de l'harmonie, & donné des concerts composez des meilleures voix, qu'il avoit fait venir exprès de Venise. On avoit aussi representé devant la Princesse un Opera Pastoral. Dès qu'elle fut arrivée à *Cavernago*,

nago, elle fut complimentée par M. le Comte Baldiani de Belgiojoso, au nom de M. le Comte de Colloredo Gouverneur, qui lui fit en même-temps offrir un Bucentaure pour faire par eau le voyage depuis Vaprio jusques auprès de Milan; elle accepta l'offre & s'embarqua sur le Bucentaure, où on lui servit un dîner magnifique: elle partit ensuite avec sa Cour, precedée d'un Batteau couvert rempli d'excellens Musiciens, qui abregerent le chemin par l'agrément de leurs concerts. Elle débarqua à deux lieuës de Milan, & fut reçûë par M. le Chevalier Visconti & le Chancelier son frere, & complimentée par Mr le Comte Colloredo, qui la mena jusqu'à son Carrosse, où étant montée, elle prit la route de *Corsica*. Quand la Princesse passa devant la Citadelle de Milan, elle fut saluée d'une triple salve de toute l'artillerie, & la Garnison se trouva sous les armes. M. le Marquis d'Adda la reçut, & la complimenta à Corsica. Elle partit le lendemain pour Novare, où elle fut traitée avec somptuosité par les Chanoines Reguliers de Saint Jean de Latran; ensuite elle continua sa route du côté de Verceil, & étant sur la frontiere du Milanés, M. le Comte de Belgiojoso prit congé d'elle, & en reçut en don un fort beau diamant.

Dès

Dès que la Princesse fut arrivée à Verceil, près de la barriere, le Prince de Piémont alla à cheval audevant d'elle, accompagné de cent vingt-quatre Gentilhommes, & d'un Détachement de Gardes à cheval. Le ceremonial ne les occupa pas longtemps, la Princesse baisa les mains du Prince, & le Prince baisa la Princesse au front ; ils monterent ensuite en carrosse, & se rendirent à Verceil, où leurs Majestez reçurent leur belle-fille avec les démonstrations de joye les plus vives & les plus sinceres. Ils souperent tous en public, & doivent se rendre ensemble à Turin, où on a fait des preparatifs extraordinaires pour les recevoir.

De Lisbonne, ce 15 Mars 1722.

LA Flote destinée pour la Baye de tous les Saints, & le Vaisseau qui doit aller aux Indes Orientales, partiront à la fin de Mars.

Le Roy a fait une nouvelle Ordonnance pour les gens de guerre de son Royaume, qui marque également sa penetration & sa justice. Sa Majesté a d'abord examiné les anciens Decrets des Rois ses predecesseurs, touchant l'employ & la distribution des finances destinées au payement des gages des Officiers, du Prest des Soldats, à l'entretien

l'entretien des Magasins, des Munitions de guerre & de bouche, à celui des Hôpitaux des Provinces, & aux reparations des Fortifications. Elle a aperçû les abus introduits dans cette Regie, & pour les reformer elle a ordonné & reglé que les deniers provenans des impositions qui se levent dans son Royaume, seront distribués en six caisses principales, pour estre ensuite répartis entre les Tresoriers de chaque Ville où il y aura des Troupes en Garnison ou en Quartier; Que les Officiers & Soldats toucheront leur paye tous les deux mois regulierement: Que les malades qui ne se pourront pas trouver aux Revûës des Commissaires, la recevront dans les Hôpitaux, ou chez eux, s'ils s'y sont retirez: Que l'on mettra en dépost les appointemens de ceux qui seront employez au dehors pour le service de Sa Majesté: Que tout Officier ou Soldat qui s'absentera, quoi qu'avec un congé, n'aura point de paye pendant tout le temps de son absence: Que ceux qui s'absenteront sans permission, seront punis suivant la rigueur des Ordonnances de la Guerre: Que les Entrepreneurs & Munitionnaires des Troupes seront obligez de faire dorénavant chaque Ration de bled froment du poids de trois livres & demie; celle de seigle du poids cinq livres, & celle qui sera mêlée de seigle

gle & de millet du poids de ſix livres : Et enfin que les habits, linge & chapeaux des Soldats ſeront tirés des fabriques du Royaume, Sa Majeſté faiſant expreſſes deffenſes d'en tirer des Pays étrangers.

Le 3 Mars la Flote du Rio de Janeiro entra dans le Port de cette Ville, au nombre de quinze Bâtimens Marchands, eſcortez par deux Vaiſſeaux de guerre. Dom Pedro d'Alinceda Comte d'Aſſumar, Gouverneur de la Province des Mines, eſt arrivé ſur l'un de ces Vaiſſeaux. On commence à décharger les Marchandiſes apportées par cette Flote.

On a fait une deffenſe expreſſe aux Officiers & aux Soldats de faire aucun commerce de Tabac, ſous peine de priſon & de baniſſement. La punition de quelques contrevenans a ſi fort intimidé le reſte, qu'ils ont brûlé ce qu'ils avoient de Tabac étranger, tant en poudre qu'en feüilles.

De Madrid ce 31 Mars 1722.

LE Marquis de Grimaldo Secretaire d'Etat, écrivit le 26 Fevrier dernier à M. Colſters Ambaſſadeur des Etats Generaux, que Sa Majeſté Catholique étant informée des précautions de la Republique contre le mal contagieux, Elle auroit ordonné que les Vaiſſeaux Hollandois

dois qui entreroient dorénavant dans les Ports d'Espagne, munis de Certificats de Santé, ne seroient obligez qu'à vingt jours de quarantaine; mais comme les Bâtimens Genois sont traitez plus favorablement, quoy que plus exposés à la communication de cette maladie, l'Ambassadeur d'Hollande demande la reduction de cette quarantaine à dix jours, par le Memoire qu'il a presenté le 2 Mars.

Le 21 Mars M. le Duc de Saint Simon Ambassadeur extraordinaire du Roy Très-Chretien, eut son audience de congé de Sa Ma esté Catholique, il se dispose à retourner bien tôt en France.

On a tenu plusieurs Conseils à l'occasion des grands armemens que font les Regences d'Alger, de Tunis & de Tripoli. On craint quelque entreprise sur les côtes d'Espagne, & pour se précautionner contre ces Corsaires, on a resolu d'armer cinq Vaisseaux de guerre, cinq Fregates & dix Galeres, dont on formera une Escadre au Printemps prochain.

On apprend de Cadix que deux Vaisseaux de guerre doivent partir incessamment pour la nouvelle Espagne, & y porter le vif-argent necessaire aux mines d'or & d'argent du pays, avec la Bulle du Jubilé universel que le Pape a accordé au sujet de son exaltation au Pontificat.

On

On mande de Malaga que les côtes d'Espagne dans la Mediteranée, sont toujours exposées aux insultes des Corsaires Algeriens.

Le Roy Catholique ayant nommé dès le 21 Septembre dernier le Marquis de Maulevrier, Ambassadeur de France, Chevalier de la Toison d'or, & n'ayant pû dèslors faire la ceremonie de lui mettre le Collier, parce qu'il est prohibé par les Statuts de cet Ordre de le donner à d'autres Chevaliers revêtus de quelque Ordre que ce soit, le Marquis de Maulevrier étant Commandeur de l'Ordre de Saint Louis, sans dispenses de Rome, ordonna au Cardinal Aquaviva, chargé de ses affaires auprès de Sa Sainteté, de solliciter incessamment cette dispense, laquelle arriva le Lundi 23 Mars de la presente année 1722; le Marquis de Maulevrier eut l'honneur de recevoir le Colier de la main du Roy Catholique, entre midi & une heure, dans le Palais du Buen Retiro.

Dans une des Salles de ce Palais on avoit placé une table avec un tapis de velours cramoisi brodé d'or, sur laquelle étoit un coussin blanc aussi brodé d'or, avec le Livre de l'Evangile, & par dessus un Crucifix: à côté de cette table il y avoit un fauteüil, & un carreau au pied; aux deux côtez deux bancs couverts de tapis,

tapis, formant un quarré qui étoit terminé par un banc sans tapis.

Le Roy Catholique se rendit dans ladite Salle sur le midy & demi, suivi de Mgr le Prince des Asturies, du Duc d'Escalonna, du Comte de Lesmos, du Marquis de Lede, du Marquis de Castel Rodrigo, du Duc de Bournonville, du Duc d'Albuquerke, du Duc de Popoli, du Duc de Leria, du Marquis de Caylus, de Dom Lelio Caraffa, & de tous les Chevaliers de l'Ordre nommés pour le Chapitre, accompagnés du Marquis de Grimaldo Chancelier, & du Comte de Canilla Greffier de l'Ordre.

Le Roy se mit dans le Fauteüil, & le Prince à la premiere place du premier banc; tous les Chevaliers cy-dessus placez suivant leur ancienneté, le Marquis de Maulevrier étant demeuré dehors pendant qu'on tenoit le Chapitre.

Le Roy ayant mis son chapeau, & tous les Chevaliers ensuite, le Marquis de Grimaldo lut l'article des Statuts de l'Ordre qui deffend de donner le Collier de la Toison d'Or à tous autres armés d'un autre Ordre de Chevalerie, à quoi il ajoûta la lecture de la dispense de Rome pour le Marquis de Maulevrier qu'il proposa pour être reçu dans ledit Ordre, & le Chapitre ayant opiné, le Duc de Bournonville,

choisi

choisi par le Marquis de Maulevrier pour son parrain à ladite Reception, sortit des rangs des Chevaliers, & alla chercher le Marquis de Maulevrier, qu'il conduisit aux pieds de la table, après lui avoir fait faire les reverences usitées. Le Marquis de Maulevrier se mit à genoux, & le Marquis de Grimaldo lui ayant fait mettre la main sur le Livre des Evangiles, lui lut toutes les Obligations & Devoirs dudit Ordre, à chaque Article desquels le Marquis de Maulevrier répondit (*Je jure de les observer* ;) après quoi il se mit à genoux sur le carreau qui étoit aux pieds du Roy, qui lui mit le Collier, & lui donna l'Accolade, sans lui faire la ceremonie de l'Epée, parce que le Marquis de Maulevrier est déja armé de l'Ordre Militaire de S. Louis. Le nouveau Chevalier fut ensuite embrasser tous ses Confreres, en commençant par Monseigneur le Prince des Asturies.

La Reine & la Princesse des Asturies & les Infants Dom Ferdinand & Dom Carlos furent presens à la Ceremonie, après laquelle tous les Seigneurs cy-dessus, & plusieurs autres, comme le Prince Chelamart, le Prince Pio, le Duc de Saint-Simon & toute sa famille, &c. vinrent dîner chez le Marquis de Maulevrier, où l'on servit un magnifique Repas gras & maigre.

DIGNITEZ,

DIGNITEZ, CHARGES ET EMPLOIS des Pays Etrangers.

Constantinople.

MAgduogly, fils de Kara Mustapha, qui étoit Grand Visir en 1683. lors du siege de Vienne, a obtenu du Grand Seigneur la Charge d'Emirchage ou Conducteur des Pelerins allant à la Méque, & celle de Bacha de Damas, à la place de celui qui a été tué avec une partie de ses gens par les Arabes qui ont attaqué la derniere Caravane.

De Moscou.

M. Osterman, Conseiller au Conseil Privé, a reçû du Czar en presens plusieurs Terres considerables du feu Prince Gagarin. Ce don est estimé plus de cent mille Roubles, & est le prix des services éclatans que M. Osterman a rendus à Sa Majesté Czarienne.

Vienne.

M. le Comte de Dietrichsteim, Grand Veneur hereditaire du Duché de Carinthie a prêté serment pour sa nouvelle Charge de Conseiller d'Etat.

M. François Behm a été élu à Prague le

2 Mars, General & Grand Maiſtre de l'Ordre des Freres Chevaliers de l'Etoile Rouge.

M. le Comte de Scomborn a été fait Commandant General des Troupes du Cercle du haut Rhin.

Londres.

M. le Chevalier Spencer Compton, dernier Orateur de la Chambre Baſſe, qui a rendu de ſignalez ſervices au Roy d'Angleterre, en a été gratifié de la Charge de Receveur & Payeur General des Gardes, des Garniſons & des Troupes du Royaume.

M. le Duc Mancheſter, & M. le Comte de Suſſex ont été nommez Gentilshommes de la Chambre du Roy d'Angleterre.

M. Charles Stanhope a obtenu la Charge de Tréſorier de la Chambre de Sa Majeſté Britannique, qui étoit poſſedée par M. Pelham.

M. Guillaume Youge a obtenu la Charge de Secretaire d'Etat du Royaume d'Irlande.

M. le nouvel Evêque de Durham a prêté le ſerment d'Allegeance & de Suprématie entre les mains du Roy, en qualité de Lieutenant-Gouverneur du Comté de Durham.

M. le Comte de Berkeley a été nommé Grand Stewart ou Senechal de la Ville de

de Plymout, à la place du Comte de Stamfort decedé.

M. Waller Bacon a obtenu la Charge de Commissaire General des Munitions & Provisions de Guerre de l'Isle de Minorque.

Le Lord Thomond a obtenu la Charge de Lord Lieutenant & Garde des Registres du Comté d'Essex.

M. Williamson Colonel, Aide de Camp du Lord Cadogan, a été fait Ajudant General des Armées de la grande Bretagne.

M. Jean Barber Imprimeur a été élû Alderman de la Ville de Londres, à la place du feu Chevalier Guillaume Lewen.

Madrid.

DOn Francisco Velasqués Zapata, Alcade ou Prevôt de la Cour & des Maisons Royales, a obtenu de Sa Majesté Catholique la Charge de Fiscal du Conseil Royal de Castille.

M. le Marquis de Miravel, Lieutenant General des Armées d'Espagne, a obtenu la Capitainerie generale de la Province & Frontiere de Castille.

Don Juan-Estevan Bellet de Sanio, aussi Lieutenant general, a obtenu le Gouvernement de Valence.

Rome.

LE General des Bernardins a obtenu de Sa Sainteté la Charge de Consulteur des Rites.

M. Lambertini a obtenu celle de Dataire de la grande Penitencerie, vacante par la mort de M. Zauli.

Le 2 Mars, le Pape tint Consistoire au Palais du Quirinal, & Sa Sainteté y proposa l'Archevêché Titulaire d'Apamée pour M. Nicolas Marie Tedeschi Secretaire de la Congregation des Rites, de celle de l'Examen des Evêques & Reguliers, & cy-devant Evêque de Lipari.

Pour M. Joseph Marie Martelli, neveu du feu Cardinal de ce nom, l'Archevêché de Florence.

Pour M. Michel Orsi, Chapelain Major des Armées de l'Empereur, & Secretaire d'Etat & de la Guerre au Royaume de Naples, l'Archevêché d'Otrante.

Pour M. Blaise Dura, l'Evêché de Potenza.

Pour M. André Madeleine de la Congregation des Clercs Reguliers Mineurs, l'Evêché d'Ugento.

Pour le Pere Sebastien de Foronda, de l'Ordre de S. Augustin, l'Evêché Titulaire de Calcedoine.

M. Raimond Gallani fut preconisé le même jour pour l'Archevêché de Raguse, par M. le Cardinal Tolomeï.

M. Pierre Vincenr Platamone, pour l'Evêché de Lipari, par M. le Cardinal de Sainte Agnés.

M.

M. le Comte de Poitiers, Prevôt de l'Eglise de Liege, fut proposé pour l'Abbaye de S. Crespin le Grand, Diocése de Soissons, par M. le Cardinal Ottoboni.

Et M. l'Abbé de Corberon pour l'Abbaye de S. Saine, Diocese de Langres.

A la fin de ce Consistoire le Pape accorda le *Pallium* pour l'Archevêque de Toulouse.

M. Ansidei a obtenu la Charge d'Assesseur de la Congregation du S. Office, vacante par le decez de M. Zauli Archevêque de Theodosie.

M. l'Abbé Origlii, neveu du Cardinal de ce nom, est à present Chanoine de S. Pierre par le decès de M. Zauli, dont il étoit Coadjuteur.

M. l'Abbé Cesi, frere de M. le Duc d'Aqua-Sparta, a été fait par Sa Sainteté son premier Camerier d'honneur.

La Haye.

LE Prince Guillaume Charles Henry Frison de Nassau Dicts Statouder, & Capitaine general de Frise, fut reconnu à la Haye le 19 Mars Statouder & Capitaine general des Pays de Twent & de Drent, il joüira des mêmes droits, prerogatives & honneurs que possedoit autrefois le Prince Henry Casimir de Nassau son ayeul.

M. le Baron de Swartſenbourg a pris ſeance dans l'aſſemblée des Etats Generaux comme Deputé de la Province de Friſe.

M. Lewe préta ſerment de fidelité aux Etats generaux le 27 Mars en qualité de Colonel du Regiment des Gardes du Prince de Naſſau.

MORTS ET NAISSANCES des Pays Etrangers.

LE Prince Pierre Michaelowits Galliczin, mort à Moſcou, y fut inhumé le 4 Fevrier avec une pompe digne de ſon rang. Le Czar, le Duc d'Holſtein, les Miniſtres étrangers, & les principaux Seigneurs de la Cour de Moſcovie aſſiſterent à cette funebre ceremonie.

Michel Jean Comte d'Althan, Baron de Golburg & de Murteſten, Echanſon hereditaire de l'Empire, & Comte hereditaire de Saladie, Chevalier de la Toiſon d'Or, Grand d'Eſpagne, Conſeiller ordinaire du Conſeil d'Etat de l'Empereur, Chambellan & Grand Ecuyer de Sa Majeſté Imperiale, mourut à Vienne en Autriche le 16 Mars, dans la quarante & uniéme année de ſon âge. L'Empereur qui l'eſtimoit infiniment lui avoit été rendre viſite la veille de ſa mort; il ſe crut ſi

bien

bien rétabli le jour même qu'il mourut, qu'il se fit habiller entre huit & neuf heures du matin, pour aller à la Cour; mais une foiblesse subite l'attaqua, & il cessa de vivre entre les bras de M. le Comte de Savaglia, qui se trouva seul avec lui dans ce funeste moment. Immediatement avant son decès l'Empereur lui avoit donné une bague de quarante mille florins, & l'Imperatrice lui en avoit donné une de trente mille florins. L'Empereur fut si frapé de cette mort, qu'il fallut le saigner & lui donner un cordial. Le corps du deffunt après avoir été exposé dans un lit de parade, dans son Palais à Vienne, a été transporté le 18 à Fran en Moravie, pour y estre inhumé dans le tombeau de ses ancêtres.

Demoiselle Bernardine de Staremberg, fille de M. le Comte de Staremberg, Conseiller d'Etat & Ambassadeur de l'Empereur à la Cour du Roy de la Grande Bretagne, est morte le Mars.

Le R. Pere Dominique Das Chagas, Superieur du Noviciat des Missionnaires de Portugal, est mort à Lisbone le 16 Fevrier, dans le Couvent de Varatojo, âgé de soixante & treize ans.

Le 19 Mars le Roy & la Reine d'Espagne tinrent sur les Fonts de Baptême dans l'Eglise de Saint Jerôme à Madrid,

un des fils du Prince de Santo Bueno, & celui du Prince de Maurano; la ceremonie fut faite par le Cardinal Borgia; le Prince & la Princesse des Asturies y assisterent. Le Roy fit present au premier de ses deux Filleuls d'une coquille & d'une croix de Malthe enrichies de diamants; & au second de son portrait aussi enrichi de diamans, la Reine leur donna à chacun une épée garnie de pierreries.

M. Dominique Cauli, Archevêque Titulaire de Theodose, Assesseur de la Congrégation du Saint Office, & Chanoine de Saint Pierre, est mort à Rome le premier Mars, âgé de quatre-vingts-quatre ans.

Louis Emmanuel Cordoüe, Comte de Sainte Croix, Chambellan de l'Empereur, est mort à Vienne le 24 Mars, âgé de cinquante-trois ans.

JOURNAL DE PARIS.

MAdlle du Jardin, fille de M. du Jardin Controlleur la Maison de M. le Comte de Charoloîs, a chanté trois Leçons aux Tenebres dans le Couvent des Dames Religieuses du Précieux Sang, ruë de Vaugirard. Cette jeune personne qui n'a pas quinze ans, joint à une voix forte & étenduë tout le goût du chant. Les morceaux qu'elle a chantés sont de la composition de M. du Buisson, Pensionnaire du Roy.

Le 5 Avril jour de Pâques, le Roy entendit la grande Messe au Louvre; elle fut celebrée Pontificalemenr par M. l'ancien Evêque de Frejus Precepteur de Sa Majesté, & chantée par la Musique. Le même Prelat officia l'après midi à Vêpres, que le Roy entendit ainsi que le Sermon du R. P. Portail de l'Oratoire.

Le même jour le Roy fit rendre les Pains benits à Saint Germain de l'Auxerrois, Parroisse du Louvre; M. l'Abbé de Saumery l'un de ses Aumôniers, & un Maître d'Hôtel de Sa Majesté les presenterent. Ils étoient accompagnez d'un Détachement des Cent Suisses, & precedez

des Trompettes, Hautbois & Tambours. Le même jour M. le Duc de Bourbon s'acquitta de la même ceremonie dans l'Eglise de Saint Sulpice sa Parroisse; il y eut sept grands Pains benits avec banderoles aux Armes de Condé, Hautbois, Trompettes & Timbales. Le Dimanche de *Quasimodo* ce Prince remplit encore ce devoir Chretien dans l'Eglise de Saint Germain l'Auxerrois.

Le Lundi 6, lendemain de Pâques, le Roy alla à l'Eglise de Saint Germain l'Auxerrois sa Parroisse; il étoit accompagné de M. le Duc de Bourbon, de M. le Maréchal Duc de Villeroy son Gouverneur, & de M. l'ancien Evêque de Fréjus son Precepteur; les Gardes du Corps marchoient autour du Carrosse, leurs Officiers à leur tête, les Gardes de la Prevôté, & les Cent Suisses leur Drapeau déployé le precedoient. Sa Majesté fut reçûë à l'entrée de l'Eglise par le Chapitre, qui lui presenta la Croix & les Reliques; le Chantre presenta l'Eau-benite à Sa Majesté, & les deux plus anciens Chanoines l'encenserent: Elle fut complimentée par M. l'Abbé Vivant Doyen; ensuite le Roy alla se placer dans le Chœur sur le Prie-Dieu qui lui avoit été preparé, & entendit la Messe celebrée par un de ses Chapelains; sa Musique chanta un très beau Motet. L'après

midi

midi le Roy alla entendre le Salut dans l'Eglise du Monastere de l'Assomption, Sa Majesté y fut accompagnée par M. le Maréchal Duc de Villeroy, & par M. l'ancien Evêque de Frejus.

Le 7 le Roy prit le divertissement de la chasse de l'Oiseau, qui se fit au Bois de Vincennes.

M. le Duc de Saint Simon, Ambassadeur extraordinaire de France à la Cour d'Espagne, est revenu de Madrid; il eut l'honneur de saluer le Roy le Vendredy 17 de ce mois, qui lui a fait un accueil très gracieux. On dit que ce Duc cede son Duché au Vidame de Chartres son fils aîné, qu'il prendra le nom de Duc de Ruffec, & qu'il doit épouser Mademoiselle de la Rochefoucault.

M. de Chirac premier Medecin de Monsieur le Duc d'Orleans, en a obtenu pour recompense des soins qu'il a eus de lui dans sa derniere maladie, la somme de vingt-quatre mille livres.

M. Heraut, nommé à l'Intendance de Tours à la place de M. d'Argenson, que le Roy a fait Lieutenant General de Police à Paris, a vendu sa Charge de Procureur General au Grand Conseil à M. Meraut.

Le Pape a accordé au Roy de Sardaigne une nomination au Cardinalat à chaque

promotion qui se fera pour les Couronnes.

On prétend que l'affaire de la Mouvance des deux Siciles est accommodée entre Sa Sainteté & l'Empereur. Le Pape en donnera l'Investiture, & l'Empereur lui fera présenter la Haquenée avec le tribut ordinaire la veille de Saint Pierre.

Le 12 Avril Dimanche de *Quasimodo*, le Roy se confessa à M. l'Abbé Chuprel, Chapelain de la Chapelle de Musique de Sa Majesté, Chanoine de Beaune. Le Roy l'a gratifié depuis d'une pension de quinze cens livres, avec un Brevet. Après la Confession Sa Majesté entendit la Messe chantée par sa Musique; le Motet fut de la composition du Sieur Guignard, Musicien ordinaire de la Musique du Roy, & fut écouté avec aplaudissement. Pendant la Messe M. l'Evêque de Carcassonne, M. l'Evêque de Tulles, & M. l'Evêque de Sa lat, prêterent leur serment de fidelité entre les mains du Roy, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans.

L'après-midi, Sa Majesté entendit les Vêpres chantées par sa Musique; ensuite Elle alla entendre le Salut dans l'Eglise du Couvent des Capucines, & de-là se promener dans les Champs Elisées, accompagnée de M. le Comte de Clermont, de M. le Maréchal Duc de Villeroy son Gouverneur, & de M. l'ancien Evêque de Frejus son Precepteur. L'Infante

L'Infante-Reine alla voir le Monastere du Val de Grace, accompagnée de Madame la Duchesse de Vantadour & de Madame la Princesse de Soubize, qui le même jour avoit presté serment entre les mains du Roy, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans, pour la Charge de Gouvernante des Enfans de France, que Sa Majesté lui a donnée en survivance de Madame la Duchesse de Vantadour; c'est la seule Charge où la survivance demande prestation de serment.

Le 9. M. le Comte de Morville, Ambassadeur du Roy auprès des Etats Generaux des Provinces Unies, & Ambassadeur Plenipotentiaire de Sa Majesté au Congrès de Cambray, presta serment de fidelité entre les mains du Roy, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans, pour la Charge de Secretaire d'Etat, dont M. d'Armenonville Garde des Sceaux de France son pere, s'est démis en sa faveur.

Le 11. le Roy accorda une audience particuliere à Don Patricio Laulés, Ambassadeur ordinaire du Roy d'Espagne. Ce Ministre y fut conduit par M. Remond Introducteur des Ambassadeurs.

Le 13. le Roy alla dîner au Château de la Muette, & le lendemain il alla accompagné de M. le Maréchal Duc de Villeroy, se promener au Parc de Vincennes,

où Sa Majesté prit le divertissement de la chasse du Vol de l'Oiseau.

Le 15. le Roy alla visiter l'Infante-Reine, il passa par la grande Galerie.

Le 18. Sa Majesté alla au Palais Royal visiter Madame, qui va passer quelques mois à S. Cloud.

L'après-midi du même jour le Roy alla entendre le Salut au Monastere du Bon Pasteur, ruë du Chassemidi.

Le Dimanche 19. le Roy entendit une seconde fois à sa Messe le Motet du sieur Guignard, Musicien ordinaire de sa Musique, qui soutint l'estime qu'on en avoit faite le Dimanche de *Quasimodo*.

M. le Marquis de Gévres a été fait Duc & Pair.

On a sçû par un Courier extraordinaire que le Pape avoit tenu le 13. Mars un Consistoire, où M. l'Abbé d'Auvergne avoit été proposé pour l'Archevêché de Vienne.

Le Sacre du Roy est fixé au mois de Septembre prochain, & M. le Marquis de Dreux est allé à Rheims marquer les logemens pour toutes les personnes qui doivent assister à cette auguste Ceremonie.

M. Dodun, Intendant des Finances, & l'un des Commissaires chargés de la régie

de

de la Compagnie des Indes, a été fait Contrôleur General des Finances, sur la démission volontaire de M. de la Houssaye, dont la santé ne peut soutenir un travail penible & constant, le Roy en lui accordant la permission de se retirer, l'a gratifié d'une pension de vingt mille livres.

M. Fagon a la place d'Intendant des Finances qu'avoit M. Dodun.

Le 16 de l'autre mois, on lança à l'eau dans le Port de Rochefort un Vaisseau neuf de 64 piéces de canon, nommé le Saint Louis.

La Reine d'Espagne est grosse; on dit que le sieur Perat doit partir pour l'aller accoucher.

On apprend par les dernieres nouvelles de Petersbourg, que le Czar a accordé par un nouveau Reglement, la Noblesse hereditaire, aux fils aînez de tous les Officiers de Guerre, attachez à son service.

On mande de Madrid que leurs Majestez Catholiques, la Famille Royale, les Seigneurs & les Dames de la Cour, devoient assister le 7. de ce mois dans le Colisée du *Buen-Retiro*, à la representation d'un Opera que le Marquis de Vadillo Corregidor de cette Ville, a fait preparer par ordre du Roy, à l'occasion du mariage du Prince des

Asturies

Asturies avec la Princesse d'Orleans.

On apprend de Turin, que la celebration du mariage du Prince & de la Princesse de Piemont, ayant été faite à Verceil le 13 de l'autre mois, le 18 ils firent leur entrée solemnelle dans Turin. Vers les six heures du soir, toutes les ruës ayant été illuminées, leurs Majestez & leurs Altesses Royales sortirent du Château de la Groia, & entrerent dans cette Capitale au bruit d'une triple salve des canons des ramparts & de la Citadelle. Leur carosse à huit chevaux étoit precedé de 26 autres carosses remplis des Seigneurs & Dames de la Cour; les Pages de L. M. à cheval, & leurs Valets de pied marchant aux deux côtez. Cette marche qui étoit fermée par un Escadron des Gardes du Corps & par le Regiment Royal Dragons, passa par la ruë du Po: la Princesse de Piemont alla descendre à l'appartement de la Duchesse Douairiere de Savoye, à qui elle rendit visite, & ensuite elle parut au cercle de la Reine. Le 19 & le 20 on continua les mêmes illuminations, les feux d'artifice & les autres démonstrations publiques de joye.

Le Pere de Lignieres, Jesuite, qui a été nommé Confesseur du Roy, assiste souvent en cette qualité à la Priere qui se fait soir & matin dans l'Oratoire de S. M. Il a déja commencé

commencé à l'instruire pour sa premiere Communion.

M. Doublet le fils a été fait Secretaire des Commandemens de S. A. R. Monsieur le Duc d'Orleans, sur la démission volontaire de son pere.

Le bruit court qu'on va faire le Canal projetté pour faire passer un bras de la Seine autour de la partie Septentrionale de Paris, & que quelques Regimens d'Infanterie, qui doivent travailler à cet ouvrage, sont en marche pour cela.

M Feydeau, Conseiller au Parlement, & M. Rougeault, Avocat du Roy au Châtelet, ont été reçûs Presidens à la troisiéme Chambre des Enquêtes.

On dit qu'un Particulier a trouvé le secret de faire avec le mêlange de divers métaux, une espece de fer blanc qui pourra servir à faire de la Vaisselle, très-commode & à bon marché. Sur les diverses épreuves qu'on dit qu'il a faites, on prétend établir une Manufacture à l'Hôpital General, où tous les Pauvres pourront travailler.

M. le Chevalier de Louvois a eu l'agrément du Roy pour commander la Compagnie des Cent Suisses, jusqu'à ce que M. son neveu soit en âge.

On a établi une Commission extraordinaire à l'Arsenal, pour juger les Graveurs

&

Imprimeurs d'Estampes & de Libelles diffamatoires qui sont arrêtez à la Bastille. M. d'Auneüil, Maître des Requestes, sera President de la Commission, & M. de Vatan en sera le Procureur General.

Le Pere Sebastien Truchet, Religieux Carme, de l'Academie Royale des Sciences, a fait present à l'Infante d'un petit Capucin de bois, qui par le moyen de divers ressorts, imite parfaitement les gestes & toutes les postures pieuses des Capucins.

M. l'Abbé Couturier, Chanoine de S. Germain l'Auxerrois, prêcha le Vendredi-Saint le Sermon de la Passion devant MADAME. Il toucha vivement son Auditoire.

Le Pere Prieur du petit Couvent de Cluni, Place de Sorbonne, chanta le même jour la Passion dans les quatre tons, quoiqu'âgé de 97 ans.

Le voyage du Roy pour Versailles est toujours fixé au 25 May.

On dit que M. le Comte de Morville reste à la Cour pour exercer la Charge de Secretaire d'Etat; que M. de Breteuil Intendant, est nommé Plenipotentiaire au Congrès de Cambray à sa place, & que M. Angrand Maître des Requestes, est choisi pour remplir l'Intendance de Limoges.

M.

M. le Marquis de Noé a eu ordre de se retirer dans une de ses Terres ; il est parti pour Touraine avec Madame du Taur sa sœur.

M. Blondel Jouvancourt, Commissaire General des Galeres, a été nommé Intendant de la Martinique, en la place de M. Benard, qui a demandé à se retirer.

Le Roy a accordé une gratification de 1500 liv. à M. Boyer, Medecin de la Marine à Toulon, qui s'est distingué pendant le cours de la Contagion dans cette Ville par sa fermeté, & par son application à secourir les Officiers, & autres entretenus dans la Marine, attaquez du mal contagieux.

Le Roy a accordé aux sieurs des Granges pere & fils un Brevet d'Assurance de cent mille livres sur la Charge de Maître des Ceremonies.

BENEFICES DONNEZ.

LEs Prieurés simples de S. Lothain & de Gramont, Ordre de S. Benoist, Diocése de Besançon, qui ont vaqué par le decès du sieur de Montrichard, ont été donnés au sieur Claude Bret, Clerc tonsuré dudit Diocése.

L'Archidiaconé

L'Archidiaconé d'Outreloire en l'Eglise Metropolitaine de Tours, a été donné comme vaquant en Regale par démission du sieur Amant, au sieur Jean Foucher, Prêtre du même Diocése.

L'Abbaye Commandataire de Lescale-Dieu, Ordre de Citeaux, Diocése de Tarbes, qui a vaqué par le decès du sieur Bidal, a été donnée au sieur Abbé de Michel.

La Coadjutorerie de l'Abbaye Reguliere de Barbery, Ordre de Citeaux, Diocése de Bayeux, dont le Frere Pierre du Poisson est Abbé; en faveur de Frere Louis Dauderic de Lastours, Prêtre Religieux dudit Ordre, à la charge de la pension qui est sur ladite Abbaye.

La Coadjutorerie de l'Abbaye de Royal-Lieu, Ordre de S. Benoist, Diocése de Soissons, dont la Dame Louise Isabelle de la Chaussée d'Eu d'Arrest est Abbesse, en faveur de Dame de Grimaldy, Religieuse du même Ordre, sur la requisition de ladite Dame Abbesse.

BAPTEMES. MARIAGES.

LE premier Avril on baptisa à S. Sulpice Marie-Therese fille de M. Pierre de Palluau, Conseiller au Parlement, & de Marie Anne Rouillé.

Le

Le 14 du même mois, Marie-Josephe fille de M. Louis de Bannes, Chevalier Comte d'Avyan, Brigadier des Armées du Roy, Sous-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires, & de Marie-Angelique du Four de Nogent, le Parrain Messire Jacques-Joseph Marquis de Perussie & de Barles, la Marraine Dame Marie de la Fare, veuve de François Marquis de la Fare, Monclar, &c.

Bonne-Louise, fille de Messire Joachim Amaury Gaston, Chevalier Marquis de Rosnyvinen, Mestre de Camp de Cavalerie, Cornette des Chevaux-Legers de la Garde ordinaire du Roy, Chevalier de S. Louis, & de Dame Bertine-Louise de Fosse son épouse, a été batisée aussi à S. Sulpice le 18 du même mois, le Parrain Louis-Auguste d'Albert d'Ailly Duc de Chaulnes, Pair de France, Capitaine-Lieutenant des 200 Chevaux Legers de la Garde ordinaire du Roy, Lieutenant General des Armées de S. M.; la Marraine Bonne Sanguin, veuve de Messire Jacques Raoul de la Guibourgere, Conseiller du Parlement de Bretagne, Procureur General Syndic de la Province.

Le 20 Avril a été pareillement batisée à S. Sulpice Marguerite Clementine, fille de Jacques Ogylvie Baron de Boyn, Brigadier des Armées du Roy Jacques II d'Angletetre,

gleterre, & de N. Marguerite de Buſſillet; le Parrain M. Jacques du Puy, cy-devant Gentilhomme de la Manche de M. le Duc de Bourgogne; la Marraine Jeanne-Charlotte Guillard, épouſe de M. Louis Herault, Seigneur de Pons & de Mezieres.

Meſſire Louis Marquis de la Vieuville, a épouſé à S. Sulpice le 20 de ce mois Demoiſelle Marie-Madelaine Fouquet de Belliſle, fille de M. Louis Fouquet Chevalier Marquis de Belliſle, & de Dame Catherine Agnés de Levi.

Le Marquis de Gondrin, âgé de 14 ans, petit-fils du Duc d'Antin, eſt accordé avec Mademoiſelle de Luxembourg, ſœur cadette de Madame la Ducheſſe de Retz. M. le Duc d'Antin ſon grand-pere lui cede ſon Duché; il portera le nom de Duc d'Epernon.

En parlant du mariage de M. le Marquis de Chambonnas avec la Princeſſe de Ligne dans le dernier Mercure nous avons dit que la Ceremonie ſe fit dans la Chapelle de l'Arſenal, mais nous avons omis qu'elle fut honorée de la preſence de S. A. S. Madame la Ducheſſe du Maine, qui donna le repas de la nôce, & qui a fait preſent à la nouvelle Mariée d'une Croix de diamans biillans; Monſieur le Duc du Maine lui a auſſi donné des Boucles d'oreilles de grands prix.

MORTS.

MORTS.

ON nous a fait remarquer que nous avions omis dans l'article des Morts des precedens Mercures plusieurs personnes de consideration ; ce que nous allons reparer dans cette Liste.

Du 14 Juillet 1721 Dame Marie-Anne de la Salle, épouse de M. Jean de Lyonne, Chevalier Comte de Sernon.

Du Novembre, Messire Louis du Mousseau, Conseiller-Clerc en la Grande Chambre du Parlement de Paris.

Le 9 Decembre, le Marquis de Châtillon.

Du 27 Janvier 1722. Dame Marie-Françoise Therese Humbert, veuve de Messire Pierre Langlois, Chevalier Seigneur de la Fortelle, &c. President de la Chambre des Comptes, & Secretaire du Roy.

Louis Geraud de Cordemoy, Docteur de Sorbonne, Abbé de Teniers en Auvergne, connu par son érudition, par sa pieté & par le zéle qu'il a marqué jusqu'à la mort pour la conversion des Heretiques, contre lesquels il a écrit differens Traités de Controverse, fait plusieurs Missions en Saintonge, & des Conferences publi-

ques

ques à Paris ; chargé par le feu Roy de continuer l'Histoire de France que Gerauld de Cordemoy son pere, l'un des 40 de l'Academie Françoise, & Lecteur ordinaire de Monseigneur le Dauphin, Ayeul de Sa Majesté, avoit commencée avec autant d'ordre que de fidelité, est decedé à Paris le 7 Fevrier dernier, âgé de 71 ans cinq mois, étant né le 7 Novembre 1651.

L'Abbé Quesnel mourut le 19 Fevrier dernier au Seminaire des Peres de l'Oratoire de S. Magloire, âgé de 80 ans.

Dame Henriette de Bourbon de Conti, fille naturelle du feu Prince de Conti, & veuve du Marquis de Prinçay, mourut à Paris le 10. de l'autre mois, âgée d'environ 50 ans.

M. de la Chesnaye, Lieutenant de Fregate legere, mourut à Rochefort le du même mois.

Le Comte de Montmor, beau-frere de M. le Comte du Bourg, mourut le

Le 12 de ce mois Dame Marie de Quelen, veuve du Comte de Bailleul, cousin germain, oncle & grand oncle à la mode de Bretagne de trois Presidens à Mortier, & fils du Grand Fauconnier de France, frere de feu M. de Bailleul, President à Mortier, & Surintendant des Finances, est morte âgée de 73 ans aux Filles de Saint Joseph de cette Ville, universellement

regrettée

regretée pour ſon rare merite. Elle étoit fille unique du frere du Marquis de Châteaufur, qui n'a laiſſé auſſi qu'une fille, épouſe du Seigneur de Montigny, Preſident à Mortier à Rennes. La Branche des Seigneurs du Dreſnay a fini dans ces deux Dames ; de même que les Seigneurs de Saint Bihy en Louiſe de Quelen, couſine germaine de feu Madame la Ducheſſe de Coeſlin, & mere du Comte de Mauron & de la Marquiſe de Sevigny.

Ces deux Branches étoient puiſnées des Sires de Quelen, Barons de Vieuxchâtel, dont la ligne aînée a fini à Renée épouſe de François de Lannion, Seigneur de Cruguil, de laquelle ſont iſſus les Comtes de Lannion.

La Maiſon de Quelen en Bretagne eſt des plus anciennes : la Legende de Saint Hernin rapporte qu'en 528 ſous le Regne de Clovis, premier Roy Chretien, le Sire de Quelen donna dans ſa Terre de Quelen un Hermitage à ce Saint. L'Egliſe de Locarn où ce Saint eſt inhumé, y eſt bâtie, & le Necrologue des Cordeliers de Quimper, marque la mort d'Yon Sire de Quelen en 1475, qu'il eſt le quinziéme de ſes ayeuls enterré dans leur Egliſe, & qu'ils avoient été tous faits Chevaliers en la Terre Sainte. Olivier de Quelen, Seigneur du Broutay, fut reçu en 1440 à l'Ordre du Camail, dit

du

du Porc-épic, auquel il falloit faire preuve de Noblesse de quatre generations de nom & d'armes : Olive de Quelen du Broutay sa sœur, fut Abbesse de S, Georges de Rennes, où on ne reçoit que des Demoselles.

Cette Maison a donné son nom, lequel dans l'ancienne Langue des Celtes, signifie du Houx, aux Châtellenies de Quelen en haute & basse Bretagne, aux Seigneuries du Basquelen, de Coetquelen, de Kerquelen, de Penquelen, à l'Isle de Briquelen, & avec grande apparence à la Seigneurie du Quesilen.

Elle est illustre par ses alliances, deux Sires de Quelen, Eon & Conan, ont épousé deux Princesses du Sang des anciens Ducs & Rois de Bretagne, filles du Comte de Quintin & du Vicomte de Coetmen ; Yvon Sire de Quelen en 1132 avoit été marié à Jeanne du Perrier, sœur du Sire du Perrier, duquel étoit issuë Jeanne Dame du Perrier, Comtesse de Quintin, mere de Guy seiziéme Comte de Laval ; Olivier Sire de Quelen leur fils épousa Jeanne de Penhouet, sœur du Sire de Penhouet, duquel étoit issuë Françoise de Penhouet Vicomtesse de Fronsac, épouse de Pierre de Rohan Sire de Gie, Maréchal de France : Conan Sire de Quelen, leur arriere petit-fils, épousa Françoise de Rostrenen, sœur du pere de Jeanne de Rostremen,

Roſtrenen, mariée à Alin ſeptiéme Vicomte de Rohan; Yvon, Sire de Quelen, arriere petit-fils de leur fils, épouſa Mahaud du Châtel, ſœur de Tanneguy du Châtel, grand Maître de France, tante de Guillaume du Châtel, enterré dans le tombeau des Rois à ſaint Denis, & de Tanneguy du Châtel, grand Ecuyer de France, enterré par ordre de Louis XI à Clery. Jean de Quelen, Seigneur du Broutay, épouſa Marguerite Ferron, fille du Seigneur de la Marre, grand Fauconnier de Bretagne, & de Philippe de Châteaubriand Beaufort, ſortie des anciens Ducs & Rois de Bretagne. François de Quelen, Seigneur du Broutay, épouſa Jeanne de Stuer, fille de Thomas, Seigneur de Stuer, grand Maître de l'Artillerie du Roy Louis XII en Bretagne, & d'Iſabeau d'Avaugour Kergrois, ſortie des anciens Ducs de Bretagne: Barthelemy de Quelen Comte du Brouray, épouſa Marie Stuart de Cauſſade, Princeſſe de Carency, Comteſſe de Lavauguyon, Marquiſe de Saint Megrin, iſſuë & ſeule heritiere des Princes de Bourbon Carency, par Iſabeau de Bourbon, Princeſſe du Sang, ſa triſayeule; elle étoit ſœur du Marquis de Saint Megrin, General des Armées, & Capitaine des Chevaux-Legers de la Garde, enterré par ordre du feu Roy dans le tombeau des Rois à Saint Denis:

le Comte de Lavauguyon leur fils, a épousé Magdelaine de Bourbon, fille du Comte de Busset, arriere petit-fils de Claude de Bourbon, Comte de Busset, fils de Louise de Borgia, Duchesse de Valentinois, fille unique, heritiere du fameux César de Borgia, Duc de la Romagne d'Urben de Valentinois, & de Charlotte d'Albret, sœur de Jean Roy de Navarre.

Elle a eu des emplois considerables avant l'an 1500; car en 1379 Jean de Quelen, Seigneur du Broutay, fut député du Corps de la Noblesse de Bretagne, conjointement avec Etienne Goyon de Matignon, Maréchal de Bretagne, pour aller en Angleterre faire hommage en leur nom à leur Duc Jean cinquiéme, & le r'appeller en Bretagne. Thomas de Quelen en 1380 étoit Capitaine de dix Ecuyers pour le service du Roy Charles VI, entre lesquels étoit Colin de Beauvilliers : le Duc Jean VI. arrêtant le mariage de sa petite fille & de sa niéce, déposa entre les mains d'Olivier de Rohan, Seigneur du Gué de l'Isle & de Jean de Quelen, Seigneur du Broutay, 29840 écus d'or jusqu'à leur accomplissement; Olivier de Quelen, Seigneur du Broutay, fut fait grand Chambellan, grand Maître de l'Artillerie & des Arbalêtiers de Bretagne, & nommé en 1458 par le Duc pour faire faire les Montres generales

generales des Nobles de Bretagne, conjointement avec les Barons de Rets, de Derval, de Malestroit, de Quintin, tous Barons de Bretagne, employ qui ne s'accordoit qu'aux plus grands Seigneurs.

Elle a possedé 65 Seigneuries fort nobles, entre lesquelles sont un Comté, deux Vicomtés, quatre Baronnies, & plusieurs Châtellenies.

Elle a donné des marques de sa pieté, les Sires de Quelen avant le quinziéme siecle, ont fondé le Couvent des Augustins de la Ville de Carhais, les Eglises des Paroisses de Duant, Locarn, saint Servais, & de la treve de Quelen; Jean de Quelen Seigneur du Broutay, en 1436 fit bâtir conjointement avec le Vicomte de Rohan, l'Eglise de saint Mande; son fils fit rebâtir le Chœur de l'Eglise du Prieuré de la Croix & fonda quatre Chapellenies dans la Chapelle du Château du Broutay; Gregoire de Quelen Seigneur du Broutay, y en fonda trois; l'une de ses filles a été Institutrice & Fondatrice des Demoiselles du Pere Eternel de la Ville de Vannes, & le Comte de Lavauguyon a fondé les Religieux du Tiers Ordre de celle de Tonneins.

Le même jour 12 Avril mourut Pierre Savalette, Ecuyer-Conseiller du Roy, Doyen des Notaires au Châtelet de Paris, ancien

Echevin de la méme Ville, & ancien Capitoul de la Ville de Toulouze.

Le 13 Dame Louise Buquet, âgée de 66 ans, veuve de Messire Anne-Marc de Livron, Ecuyer, Seigneur de Beaumont, Major de la Ville de Rouen.

Le 20 M. Jean Caboud, Ecuyer, Seigneur de Villiers sur Seine.

M. Sandrier de Mitry, Receveur general des Finances de Flandres & du Haynault, dont on étoit en peine depuis le 25 Mars, a été trouvé noyé dans la Seine du côté de la Machine de Marly, blessé de deux coups d'épée : son corps a été inhumé le 20 de ce mois dans l'Eglise de saint Nicolas des Champs sa Parroisse.

Messire Pierre Ludron, Prêtre, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Curé de saint Nicolas du Chardonnet, est mort âgé de 60 ans.

M. Colbert, ancien President au Parlement de Metz, est mort le 4 de ce mois, âgé de 104 ans, laissant son bien à M. le Marquis de Torcy, & à M. le Comte de Croissy son frere. M. Berthelot de Saint Laurens a eu l'agrément de cette Charge.

AVIS.

LE Sieur CORDIER, qui a seul le secret des *Peaux Divines*, avertit le Public qu'il distribuë avec succès les *Calotes* & *Peaux Divines*, qui guerissent immanquablement toutes sortes de maux de tête, comme abscès, fluxions, rhumatismes, coups ou contre coups, sang extravasé par chute ou par quelque autre accident, migraines, ébloüissements, étourdissements, vapeurs, bourdonnemens d'oreille, surdité & autres; le tout par une transpiration douce.

Les *Peaux Divines* sont bonnes pour les paralisies nouvellement formées, pour toutes sortes de rhumatismes, les goutes sciatiquss, les humeurs froides, maux de côté & d'estomac; pour l'apoplexie, les fluxions au visage, les grosseurs qui se forment à la gorge, & autres parties du corps; pour les fluxions & oppressions de poitrine; pour les maux de reins; pour les douleurs que l'on ressent entre les épaules, dans les épaules, & par tout le corps, ainsi que pour les abscès tant externes qu'internes.

L'usage des Peaux Divines est excellent pour les enflures, meurtrissures, blessures, ulceres aux jambes, aux genoux, & autres parties du corps. Elles attirent les eaux acres, les serositez & les humeurs glaireuses qui sont entre cuir & chair: elles adoucissent & fortifient les nerfs & les muscles.

Enfin, les Calotes & Peaux Divines ont quatre vertus principales. 1°. De réveiller la chaleur naturelle où elle paroît interdite. 2°. D'ouvrir les pores. 3°. De fondre les humeurs. 4°. De les faire transpirer, sans faire aucune

ouvertute ni cicatrice, & en laiſſant la partie du corps où elles ſont appliquées auſſi ſaine & plus belle qu'auparavant. Elles ſe conſervent en un mot plus de vingt ans, ſans rien perdre de leur vertu ni qualité.

Le Sieur Cordier fournit un Memoire exact de la maniere dont on doit ſe ſervir des Calotes & Peaux Divines; & pour la commodité du Public il a établi des Bureaux où l'on diſtribuë les mêmes Peaux; ſçavoir, à *Lyon*, chez le Sieur Thomas, Marchand, grande ruë Merciere; à *la Rochelle*, chez le Sieur Meſle, Marchand; à *Nantes*, chez le Sieur Mezieres, Marchand à la Foſſe; à *Rennes*, chez le Sieur de la Vigne, Marchand, à côté du Palais; à *Saint Malo*, chez le Sieur Deſhoziers, Marchand, devant la grande Porte; à *Caën*, chez le Sieur Layée, Marchand, ruë ſaint Jean, proche la Porte Mellay; à *Roüen*, chez le Sieur Maugé, ruë Grand Pont; & à *Dijon*, chez le Sieur Auguſtin Papillon, Marchand, proche l'Egliſe Notre-Dame.

Le Sieur Cordier demeure à *Paris*, chez le Sieur Metas, Marchand Epicier, au haut de la ruë de la Coutellerie, & de la Vannerie, au premier appartement.

EAU DE BEAUTE'.

QUOIQUE cette Eau ait été inconnuë juſqu'aujourd'hui dans toute la France, elle a pourtant fait l'admiration de tout le beau ſexe de l'Angleterre, de la Hollande, & de toutes les Cours d'Italie, elle y a été goûtée, & a merité d'eſtre appellée EAU DE BEAUTE'. Je ne doute cependant pas qu'en France il ne ſe trouve quelques Seigneurs

qui

qui en ayent, dans les Cours Etrangeres, connu la valeur, pour peu qu'ils ayent eu de relations avec le beau sexe.

Cette Eau quoique claire & brillante comme l'eau de roche, est cependant grasse, proprieté extraordinaire d'un seul simple assez rare, & a une odeur difficile à définir qui se perd en séchant; cette Eau n'est autre chose qu'une composition de simples, mais des plus rares & des plus exquis que la nature ait produits.

Voici ses proprietez & ses effets. Elle nourrit la peau & lui donne un éclat de blancheur parfait, conserve la délicatesse des traits, ranime toutes les couleurs, & répand sur tous les teints les plus secs un air de fraicheur qui est égal & aussi naturel que celui que fait le sang le plus pur dans un corps le plus sain. On peut sans lui rien prêter, prouver par cent exemples, que ceux qui en font usage, ne s'aperçoivent point que le nombre des années puisse flétrir & diminuer la fraîcheur de leurs teints & de la gorge, puisqu'elle en ôte toutes les rides, & rousseur qui proviennent de la sécheresse du teint. Ce qui prouve que ce n'est point du fard, c'est qu'il faut en faire usage plusieurs jours avant d'en connoître aucuns changemens; mais lorsque vous vous serez habitué à vous en servir de la façon qui suit, vous connoîtrez bien-tôt que c'est le seul Secret qui soit capable d'ajoûter des charmes à la beauté, & de la conserver jusqu'à la mort. Celles qui par un sang âcre & mauvais se voyent une peau noire, & livide, & un teint couvert de boutons, conviendront qu'il n'y jamais eu de si beau Secret, en donnant de la blancheur, en conservant les traits, & ranimant toutes les couleurs, & faisant ressentir au teint & à la gorge un air de fraîcheur naturel, ôtant tous les boutons & les

rides, ſans qu'il y en reſte la moindre marque : il ne faut pas ſe figurer que cette Eau, toute merveilleuſe qu'elle ſoit, opere toutes ſes qualitez ſur le champ, il faut lui donner le temps, & ſe figurer qu'un Peintre, quelque habile qu'il ſoit, ne rend parfait ſon ouvrage qu'avec le grand nombre de coups de pinceau qu'il lui donne.

Voicy la façon dont il faut s'en ſervir. Le ſoir en ſe couchant, il faut verſer la valeur de trois culieres de bouche de cette Eau dans un petit vaſe, & avec un linge ni trop gros ni trop fin, c'eſt-à-dire comme une groſſe toille d'Hollande ſerrée, le tremper dans cette Eau, s'en bien décraſſer le viſage & la gorge, juſqu'à ce que vous ſentiez dans le teint un peu de chaleur, & alors vous ceſſerez pour un inſtant, & enſuite avec le même linge retrempé, vous vous en redécraſſerez de la même façon plus legerement, & vous ne vous ſécherez d'aucun linge, car la liqueur ſéchera un inſtant après, & vous vous coucherez.

Le matin, vous vous en décraſſerez de la même façon, à la reſerve que la ſeconde fois après que la liqueur aura ſeché, vous vous paſſerez legerement un linge ſur le teint, comme ſi vous vouliez vous ôter de la poudre.

Les Dames qui portent du Rouge, peuvent tremper le pinceau dans une goute de cette Eau, & s'en ſervir à leur gré. Le rouge avec cette Eau ne mange point la couleur naturelle. Les Dames connoîtront ſur le champ l'éclat qu'elle donne au Rouge, puiſqu'elle le pâlit de telle façon, qu'elle le rend parfait couleur de chair. Cet effet ſe fait ſur le champ, & les yeux le diſtinguent.

Cette Eau peut ſe garder auſſi long-temps que l'on ſouhaite ; plus vieille elle eſt, plus elle ſe

purifie ;

purifie ; il ne faut point douter qu'au Printemps, Eté & Automne elle n'agisse plus puissamment, puisque vous remarquerez qu'étant composée de Simples, elle aura dans sa fiole la même agitation qu'ont tous les Simples dans ces Saisons chaudes.

Pour prouver une seconde fois que ce n'est point fard, vous n'avez qu'à mettre à la lessive les linges avec lesquels vous vous serez décrassé, vous verrez s'ils sont tachez d'aucunes couleurs. Les Dames qui portent du Blanc, si elles veulent se conserver les dents, & empêcher la peau de se rider, en useront de la même façon, & avant de mettre du Blanc, & dans la suite elles pourront s'abstenir de mettre du Blanc, puisqu'il n'y a rien de si pernicieux pour la peau & les dents.

Dans le temps que j'avois l'honneur d'appartenir à la Reine Anne, comme son Parfumeur & Distilateur pour toutes les choses necessaires à sa Personne sacrée, & que mon Eau lui étoit connuë & agreable par toutes ses bonnes qualitez & effets, je n'avois pas besoin de citer dans mes Manuscrits les differens effets qu'elle operoit. Comme en France je n'interesse aucune Puissance, & ne veux meriter leur Protection que quand ils seront convaincus que mon Eau est la composition la plus rare & la plus excellente pour les proprietez que je lui donne, que tout ce qui a paru de rare & de bon dans ces sortes de secrets. J'avois oublié dans mes Manuscrits l'utilité de se servir pour la petite Verolle de cette Eau. Ce qui vient d'arriver en faveur de la petite Marquise de la Lande, m'oblige, m'étant permis de la nommer, d'en instruire cette grande Ville & les Provinces Etrangeres. La petite Verolle ayant pris cette aimable enfant âgée de douze ans au mois de Mars passé

de cette année, elle en fut couverte aboudamment; les symptômes de cette maladie se passerent à son égard de la même façon qu'aux autres; mais étant hors de danger, & n'ayant plus que les croutes sur le visage, la demangeaison qui accompagne la fin de cette maladie, la fit se cacher de sa Gouvernante, & se gratta avec tant de force, qu'elle se mit toute en sang: on essuya son sang d'abord, & on eut recours à mon Eau, & pendant l'espace de trois semaines de temps on lui bassina le visage cinq fois par jour avec cette Eau tiede, en presence de son Medecin nommé M. Perraud, Medecin de Montpellier, Eleve de M. Chicaneaux, Chancelier de la Faculté de Montpellier, & lorsqu'il n'y a plus eu de croûte ni enleveure, & qu'il n'y a plus resté que les rougeurs, on lui lavoit le visage à l'ordinaire, comme le Manuscrit le porte. Elle a, de l'aveu de tout le monde, le plus beau teint & la plus belle peau que l'on puisse trouver, sans aucune marque de petite Verolle; rien n'est égal à sa couleur, ni à la blancheur de son teint: Ce fait est veritable & approuvé. Je pourrois bien en citer d'autres touchant tous les articles de ce Memoire, si les Dames à qui cette Eau a fait plaisir souhaitoient me le permettre, mais je renvoye tous ceux qui s'en serviront à leurs décisions, après l'usage de la premiere bouteille.

Façon pour se servir de cette Eau pour la petite Verolle quand les boutons ou croûtes commencent à se sécher. Il faut alors faire tiédir cette Eau, & en bassiner la personne quatre à cinq fois le jour, & la nuit lui appliquer un linge fin plié en deux sur le visage, & quand toutes les croûtes seront tombées, vous vous en servirez à l'ordinaire.

Les Dames qui se trouvent les yeux battus

par

par certaines indispositions, même les hommes qui peuvent avoir reçû quelques coups de serein, n'ont qu'à s'en bassiner les yeux plusieurs fois le même jour. Toutes ces épreuves ont été verifiées pardevant M. Dodart, après une preuve de six semaines. Je crois que tout Paris connoît assez les qualitez de ce digne Docteur, c'est pourquoy je fais mettre au bas de ce Memoire son Approbation.

Cette Eau se vendra chez Mademoiselle d'Arliac, demeurant chez Monsieur Rousselot, Marchand Gantier Parfumeur du Roy, Privilegié suivant la Cour, demeurant ruë Tirechape, au Gant de Paris. La grandeur de chaque bouteille est d'une demi chopine, & le prix est de vingt livres la bouteille.

Approbation de Monsieur le Premier Medecin du Roy.

NOUS Conseiller ordinaire du Roy en tous ses Conseils d'Etat & Privé, Premier Medecin de S. M. Surintendant general des Eaux, Bains & Fontaines minerales & medecinales de France, SALUT. Sur les témoignages de beaucoup de personnes de merite des bons effets de l'Eau dite de BEAUTE', composée par le Sieur Lambert, Parfumeur du Roy d'Angleterre, pour ôter les boutons, rougeurs, tenir toujours le teint trés-uni, & blanchir la peau, garentir & empêcher d'être marqué de la petite Verolle, Nous consentons que ledit Sieur Lambert, pour le bien du Public, la vende & distribuë, en connoissant la veritable composition, après en avoir fait toutes les épreuves stipulées dans

ledit Memoire qu'il donne au Public. En foy de quoy, Nous avons signé ces Presentes, que Nous avons fait contresigner par notre Secretaire ordinaire, & à icelles fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait à Paris au Château des Thuilleries, le Roy y étant, ce douziéme jour de Fevrier mil sept cent vingt-deux.

Signé, DODART.

Par Monsieur le Premier Medecin du Roy.
LA SALLE.

LETTRES PATENTES, ARRESTS, Ordonnances, &c.

LETTRES PATENTES, données à Paris le 14 Mars 1722, qui ordonnent une coupe de cent arpens de taillis dans le Parc de Boulogne.

LETTRES PATENTES, Registrées au Parlement le 21 Mars 1722, qui ordonnent la continuation de la ruë de Bourgogne.

LETTRES PATENTES, données à Paris, & Registrées au Parlement le 21 Mars dernier, qui ordonnent l'établissement, la perfection & entretien du Cours, depuis la Porte Saint Honoré, jusqu'à celle de Saint Antoine; & la construction dans un nouveau terrain, du Canal du grand Egout découvert, & de ses embranchemens.

ORDONNANCE DU ROY, du 31 Mars 1722, qui permet aux Negocians de la Ville de

de Marseille, & des autres Ports de Provence, d'envoyer leurs Vaisseaux chargez de Marchandises dans les Ports d'Italie.

ORDONNANCE DU ROY, du 8 Avril 1722, pour faire dédoubler les Compagnies des Bataillons d'Infanterie Françoise, & les mettre à 17 Compagnies, dont celles des Grenadiers seront à 45 hommes, & les 16 autres Compagnies ordinaires à 32 hommes chacune.

ORDONNANCE DU ROY, dudit jour 8 Avril, pour regler le nombre des Officiers de chacune des Compagnies de Cavalerie & de Dragons; & pour y faire entretenir en qualité de Reformez ceux qui servent en second.

Ordonne Sa Majesté qu'à commencer du premier May prochain, chaque Compagnie de Cavalerie ne sera composée que d'un Capitaine, d'un Lieutenant, d'un Maréchal des Logis, & de vingt-cinq Maîtres, compris deux Brigadiers, le Trompette & le Timballier, où il y en a: Et les Compagnies de Dragons, d'un Capitaine, un Lieutenant, un Maréchal des Logis, & de vingt-un Dragons montez, & vingt à pied, compris deux Brigadiers & un Tambour. Et voulant cependant Sa Majesté pourvoir à la subsistance des Officiers en second qui servoient dans lesdites Compagnies, Elle ordonne qu'ils seront entretenus à la suite des Compagnies où ils sont attachez, & qu'en continuant d'y servir ils y soient payez des appointemens qui leur seront reglez, en justifiant neanmoins qu'ils étoient actuellement Officiers au premier Septembre 1715, &c.

ARREST du Conseil d'Etat du ROY, contre l'Ecrit imprimé en Latin & en François, &c.

Le

Le Roy s'étant fait representer en son Conseil un Ecrit répandu dans le Public, & qui a été imprimé en Latin & en François, sous le titre de *Lettre à N. S. P. le Pape Innocent XIII, au sujet de la Bulle* UNIGENITUS, dattée à la fin du 9 Juin 1721, & signée en ces termes; *FRANCOIS ancien Evêque de Tournay, JEAN-BAPTISTE Evêque de Pamiers, JEAN Evêque de Senez, CHARLES-JOACHIM Evêque de Montpellier, PIERRE Evêque de Boulogne, CHARLES Evêque d'Auxerre, MICHEL Evêque de Mâcon.*

Sa Majesté auroit reconnu après l'examen qui en a été fait par son ordre; Que cette Lettre est également injurieuse au Sacerdoce & à l'Empire; Que la memoire d'un Pape aussi recommandable par la sainteté de sa vie & par ses qualitez personnelles, que par sa dignité, y est calomnieusement outragée; Que s'il s'y trouve quelques expressions respectueuses à l'égard du Souverain Pontife qui est assis aujourd'huy sur la Chaire de Saint Pierre, on ne s'en sert que pour demander la revocation d'un Decret qui est generalement reçu dans l'Eglise, & que Sa Majesté a ordonné être inviolablement observé dans son Royaume, Que ce même Decret y est traité d'obreptice & de subreptice, & qu'on l'y dépeint comme une Loy pleine d'erreurs & d'iniquité, & telle que *Rome Payenne n'auroit pû la souffrir.*

Que l'on trouve dans cette Lettre plusieurs traits injurieux à tout l'Ordre des Evêques, & nommément à ceux de l'Eglise de France; Que les explications de la Bulle *Unigenitus*, qui ont été unanimement approuvées par tous les Cardinaux, tous les Archevêques, & presque tous les Evêques du Royaume, ausquels s'étoient unis plusieurs de ceux-là même dont

on

on voit les noms à la fin de la susdite Lettre, y sont neanmoins attaquées comme peu correctes & peu orthodoxes, & qu'on ose les opposer à la Constitution, comme si elles renfermoient un sens contraire à celui de la Bulle.

Que l'on cherche à justifier le Livre des *Reflexions Morales*, dans le temps qu'il est solemnellement proscrit par les deux Puissances, & condamné en particulier par presque tous ceux dont la souscription se lit au bas de cette Lettre.

Que l'on y décrie comme un enchaînement de démarches frauduleuses, & d'actes trompeurs, faux, & tendants au renversement de la Religion, tout ce qui s'est fait par les ordres de Sa Majesté, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent du Royaume, pour parvenir à la paix de l'Eglise.

Qu'au mépris formel, & par une contravention manifeste aux Declarations de 1714 & 1720, l'on s'efforce de soulever les esprits, tant contre la Constitution que contre les Explications, & d'exciter les Sujets de Sa Majesté à de nouveaux appels, principalement en comblant de louanges ceux qui osent encore en interjetter, & en les regardant comme de genereux défenseurs de la Foy & de la Verité; & ce qui met le comble à tous ces excès, qu'on applique à la situation presente de l'Eglise de France, ce qui a été dit autrefois de ces temps malheureux où l'Eglise d'Orient gemissoit sous la persecution des Princes & des Evêques, ou Ariens, ou fauteurs de l'Arianisme.

Sa Majesté auroit de plus été informée que cette même Lettre qui est écrite au Pape, en commun sous le nom de sept Evêques, sans la permission & contre les intentions de Sa

Majesté,

Majesté, a été renduë à Sa Sainteté par le moyen d'une intrigue pratiquée dans une Cour Etrangere, ce qui est directement contraire aux maximes inviolablement observées dans le Royaume; A quoy étant necessaire de pourvoir. Oüi le Rapport. SA MAJESTE' E'TANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a declaré & declare ladite Lettre temeraire, calomnieuse, injurieuse à la memoire du feu Pape, au S. Siege, aux Evêques & à l'Eglise de France, contraire à l'affermissement de la paix de l'Eglise, & aux Declarations de 1714 & 1720. registrées dans toutes les Cours Superieures du Royaume, attentatoire à l'autorité Royale, seditieuse & tendante à revolte; Et en consequence a ordonné & ordonne que ladite Lettre & tous les Exemplaires d'icelle seront & demeureront supprimez. Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions & deffenses à toutes personnes de quelque état, qualité & condition qu'elles soient, de garder, publier, ou distribuer ladite Lettre, à peine d'être traitez & punis comme seditieux, & perturbateurs du repos public. Fait pareillement deffenses aux Imprimeurs & Libraires, d'imprimer, vendre & debiter ladite Lettre, à peine de punition corporelle.

Ordonne en outre Sa Majesté qu'il sera procedé extraordinairement suivant les Constitutions Canoniques, & les Loix du Royaume, tant contre ceux qui ont composé, souscrit & signé, que contre ceux qui ont imprimé, debité ou distribué ladite Lettre, ou qui pourroient l'imprimer ou la distribuer à l'avenir. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le dix-neuviéme jour d'Avril mil sept cent vingt-deux.

Signé, PHELYPEAUX.

ARREST

ARREST du 25. Avril 1722. Qui décharge les Bleds, Orges & Farines de la perception des Droits rétablis par Arrest du 22. Mars 1722.

ARREST du 25. Avril, Qui rétablit les Privileges des Bourgeois de Paris, pour les Foins & Avoines qu'ils font venir pour leur provision, &c. Oüi le Rapport du Sieur Dodun, Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil de Regence, Contrôleur General des Finances; LE ROY ESTANT EN SON CONSEIL, de l'Avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a Rétabli les Bourgeois de la Ville de Paris dans les Privileges dont ils joüissoient avant la revocation portée par l'Article XIV. de la Declaration du 6 Aoust 1715. sur les Foins & Avoines, Beurres, Fromages & Volailles provenant du Crû de leurs Terres & Heritages qu'ils font valoir & aprofiter par leurs mains, & qu'ils feront entrer à l'avenir pour la provision & consommation de leurs maisons seulement, à la charge par lesdits Bourgeois de Paris, de faire enregistrer dans la quinzaine au plus tard au Bureau general de la Regie des Droits rétablis, leurs Titres de Proprieté des Terres & Heritages qu'ils possedent, & de fournir un Certificat en bonne forme des Collecteurs de la Parroisse où sont situez leurs heritages, contenant la quantité d'Arpens de Prez & Terres que lesdits Proprietaires font valoir par leurs mains & à leurs frais & dépens, sans être tenus à Ferme, à peine de Cinq cens livres d'amende contre lesdits Collecteurs qui donneront de faux Certificats, & de décheance des Privileges contre les Bourgeois qui les rapporteront, sans que ladite amende puisse être moderée, ni les Privileges rétablis sous quelque pretexte que ce

soit

ſoit ou puiſſe être. Enjoint Sa Majeſté auſdits Proprietaires de declarer tous les ans après la recolte, & au plus tard dans le mois d'Octobre de chaque année, la quantité de Foins & d'Avoines qu'ils ont recüeillis, provenant de leurs heritages, celle qu'ils entendent en faire entrer à Paris pour leur conſommation, & par quelle Porte ou Barriere, à peine de décheance du Privilege pour chacune des années dans laquelle ils manqueront d'y ſatisfaire, &c.

SUPPLEMENT.

LA place de Commiſſaire General des Galeres, vacante par la promotion de M. Blondel à l'Intendance de la Martinique, a été donnée à M. Ranché, Controlleur des Galeres.

M. de Bellecour Commiſſaire des Galeres, ſervant auprès de M. le Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de France, & General des Galeres, a obtenu en même temps une place de Commiſſaire general des Galeres ſurnumeraires.

M. de Ponfra Lieutenant de Galeres, s'étant retiré du Service, ſa place a été donnée à M. de Couſinery Enſeigne.

Les places d'Enſeignes de Mrs de Caux, de Benat, & de Lort, qui ſe ſont retirez, & de M. de Couſinery, qui a été fait Lieutenant,

Lieutenant, ont été données à Mrs de Gailhac, Brigadier des Gardes de l'Etendart; de Bastin, Sous-Brigadier; le Chevalier de Gras, Garde de l'Etendard, & le Chevalier de Raousset le Cadet, Garde de l'Etendard.

La place de Brigadier de M. de Gailhac a été donnée à M. de Leon SousBrigadier, & celles de Sousbrigadiers de Mrs de Bastin & de Leon, à Mrs les Chevaliers de Preville & de l'Epine.

On a fait aussi seize nouveaux Gardes de l'Etendard, qui manquoient dans la Compagnie; sçavoir, Mrs d'Aiguine, Chevallier de Malte; d'Estoublan de Grille, de Barbantane, De la Salle la Gratiane, Gerante de la Bruyere, De Castelane, Chevaliers de Malte. Et Mrs de Chaumont, de Gothe, de Roquefort, de Blacas, de Beaumont le Maître, le Marquis de Castelane Esparon, de Bonneval, de la Boissiere, d'Ornales, de Collonques.

On a eu avis que les Vaisseaux le François & la Flute le Dromadaire, qui ont été armez à Rochefort pour donner la chasse aux Forbans qui croisent dans les Mers des Isles du Vent de l'Amerique, sont arrivez à la Martinique le 16 Fevrier dernier, & qu'on y attendoit la

Fregate

Fregate la Victoire, qui a été armée à Brest pour la même destination.

Armement du Vaisseau le François.

M. de Saint André, Capitaine de Vaisseau, Commandant. M. de Boispineau, *idem*, Capitaine en second. M. de la Salle des Gouttes, Lieutenant de Vaisseau. M. du Bourdet. *idem.* en second. Mrs Vachier, des Moulins, & de Montis, Enseignes de Vaisseau, & de Malvan, Chef de Brigade des Gardes de la Marine.

Armement de la Flute le Dromadaire.

M. de Champagné Lieutenant de Vaisseau, Commandant. M. Raguienne de Mareüil, Lieutenant de Vaisseau, Mrs de Reals & Deschancels, Enseignes de Vaisseau.

Armement de la Fregate la Victoire.

M. le Chevalier de Foüilleuse, Lieutenant de Vaisseau, Commandant. M. de Sheridan, Lieutenant de Vaisseau en second, Mrs Duguay & de Tremergat, Enseignes de Vaisseau.

Le 8 de ce mois le Sr de Chauchairu, Chirurgien ordinaire de la Maison de feu Son Altesse Royale Monsieur le Duc d'Orleans, âgé de 72 ans, a été taillé par M. Thibaut, Chirurgien Major de l'Hôtel-Dieu de Paris, assisté des Srs Regnaut, Gareaut, Boucot, Guy, qui lui ont tiré une

pierre

pierre de la grosseur d'un œuf moyen ; son operation n'a duré que trois minutes : sa playe a été cicatrisée au quatorziéme jour, & il en a été rendre graces à Dieu le Dimanche suivant à Notre-Dame.

L'Evêque Duc de Laon fut sacré Dimanche 26 de ce mois, dans l'Eglise de Saint Martin des Champs par S. E. M. le Cardinal de Rohan, assisté des Evêques de Nantes & d'Avranches ; l'Assemblée étoit très nombreuse & très auguste.

Le 28 le Roy prit le divertissement de la Chasse au vol, auprès du Château de Vincennes.

Dame Charlotte-Marguerite-Catherine Du Bellay, épouse de M. Charles-François d'Estaing, Marquis de Saillans, Vicomte de Ravelles, Mossat, Montegut, Espirat, Reinat, &c. Brigadier des Armées du Roy, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, est morte le 24 de ce mois, dans sa dix-septiéme année.

M. Fontanieu & M. Angran Maistres des Requestes, furent nommez le 25. Commissaires de la Compagnie des Indes, à la place de M. Dodun, & de M. Fagon.

M. Louis de Pellevé, Comte de Flers, pere de M. le Marquis de Pellevé, Capitaine Lieutenant des Gendarmes de Berry, mourut le 23 Avril dans une de ses Terres en Normandie. Le Comte de Flers sortoit d'une des plus illustres Maisons de cette Province.

APPROBATION

APPROBATION.

J'AY lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercure du mois d'Avril*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris le 2 May 1722.

HARDION.

TABLE.

PIECES FUGITIVES. Statuts des Philosophes en belle humeur. 1
Suite de l'explication historique des lieux par où l'Infante-Reine a passé. 6
Au R. P. Aubert, Jesuite. 47
Extrait d'une Lettre de M. l'Abbé de Camps, écrite à M de Mazaugues, sur une Dissertation de M. de la Chausse, imprimée à Rome en 1703. 50
A une Dame qui souhaittoit avoir de la corde de pendu pour être heureuse au jeu. 59
Remarques sur l'Histoire de Louis XIV. écrite par M. de Larrey. 60
Ariane. Cantate. 71
Remarques Critiques sur les Memoires Historiques de la Province de Champagne. 74
Avis aux Auteurs du Mercure en Vers Chronographiques. 80
Enigmes. 82
Chanson. 84
NOUVELLES LITTERAIRES. Critique de *Romulus*. idem.
Methode pour guerir les Maladies Veneriennes. 85
Remarques sur la Dissertation des Trinemes. 88.
Avis sur un Poëme de la Pucelle d'Orleans. 92

Le

BIBLIOTHÈQUE IMPR.

Le Pere Segaud, Jesuite, Predicateur à Toulouse. 94
Ouvertures des Academies à Paris. 95
Medaille frappée à l'honneur du Czar. 97
Nouvelles de l'Academie de Lisbonne. 98
Phenomene qui a paru à Lisbonne. 99
Inscription mise à Londres sur la premiere pierre de l'Eglise de S. Martin des Champs. 100
LES BEAUX ARTS. Tableaux venus de Rome pour Monseigneur le Regent. 101
Jettons frappez pour l'année 1720. 115
SPECTACLES. Le Theatre François, l'Opera, le Theatre Italien. 117
Theatre Anglois. 120
NOUVELLES E'TRANGERES. De Constantinople. 131
De Moscou, & Divertissement du Carnaval. 132
De Stokolm, de Copenhague, &c. 138
De Hambourg, Dresde, Vienne, Londres, la Haye, Rome, Florence, Turin, Lisbonne, Madrid, avec la reception du Marquis de Maulevrier Chevalier de la Toison d'Or, &c. 141
Dignitez, Charges & Emplois donnez dans les Cours Etrangeres. 163
Morts & Naissances, &c. 168
Journal de Paris. 171
Celebration du mariage du Prince & de la Princesse de Piemont, & leur entrée solemnelle à Turin. 178
Benefices, Naissances, Mariages, Morts. 181
Avis. Peaux Divines. 193
Eau de Beauté. 194
Lettres Patentes, Arrests, Ordonnances, &c. 200
Supplém. Officiers de Marine & Armement. 206
La Chanson notée doit regarder la page 84
La Planche des Jettons, à la page 115

ERRATA

ERRATA du premier Volume du mois de Mars 1722.

PAge 11. ligne 1. des, *lisez* de.
Pag. 13 l. 12. & 26. des, *lisez* de.
Pag. 25. l. 18. leur, *lisez* leurs.
Pap. 32. l. 17. qu'ils, *lisez* qu'il.
Pap. 33. l. 5. traits, *lisez* traitez.
Pag. 59. Fouques *Neve*, il faut *Nere*.
Pag. 91. l. 6. Concile Bracarerse, *lisez* Bracarense, ou de Brague.
Pag. 105. l. penult. Comte Toulouse, *lisez* de Toulouse.
Pap. 113. l. 16. que, *ajoûtez* le.
Pag. 149. l. 7. millons, *lisez* millions.
Pag. 151. l. 5. Coigny, *lisez* Coignyes.
Pag. 159. l. 15. divise, *lisez* devise.
Pag. 160. l. 18. le, *lisez* la.

Second Volume de Mars.

PAge 5. l. penult. ces, *lisez* ses.
Pag. 7. l. 2. Veronez, *lisez* Veronese.
Pag. 28. l. 19. Arnaud Maichrin, *lisez* Armand Maichin.
Pag. 35. l. 10. Chameraud, *lisez* Chemeraud.
P. 38. l. 18. Galien, *lisez* Gallien.
Pag. 39. l. 10. Vicomtes, *lisez* Vicomtés.
Pag. 45. l. 16. Gyenne, *lisez* Guienne.
Pag. 48. l. 6. suivant, *lisez* suivante.
Pag. 50. l. 23. Durocottorum *lis.* Durocortorum.
Pag. 59. l. 24. paocez, *lisez* procez.
Pag. 65. l. 13. le, *lisez* les.
Pag. 67. l. 6. composée, *lisez* composé.
Pag. 81. l. 9. la, *lisez* sa.
Pag. 92. l. 8. Refert, *lisez* Referet.
Pag. 106. l. dern. expediées, *lisez* expediez.
Pag. 183. l. 26. l'Abaye de S. Benoît, *lisez* l'Abaye de S. Genies, Ordre de S. Benoît.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

8°
L